



HAL
open science

Restauration écologique de la rivière Sélune. Paysage, usages, représentations [Rapport N°2]

Marie-Anne Germaine, Ludovic Drapier, Ronan Leclair, Yves-François Le Lay, Laurent Lespez, Marie-Jo Menozzi, Olivier Thomas

► To cite this version:

Marie-Anne Germaine, Ludovic Drapier, Ronan Leclair, Yves-François Le Lay, Laurent Lespez, et al.. Restauration écologique de la rivière Sélune. Paysage, usages, représentations [Rapport N°2]. [Rapport de recherche] Agence de l'Eau Seine-Normandie. 2016, pp.125. hal-03384706

HAL Id: hal-03384706

<https://hal.inrae.fr/hal-03384706v1>

Submitted on 19 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

RESTAURATION ECOLOGIQUE DE LA RIVIERE SELUNE. PAYSAGE, USAGES, REPRESENTATIONS :

QUELS CHANGEMENTS APRES L'ARASEMENT DES BARRAGES DE VEZINS ET LA ROCHE-QUI-BOIT ?

(RAPPORT N°2)

Volet 4 (sociogéographique)

du Programme de suivi scientifique de l'arasement des barrages de la Sélune

Responsable : Marie-Anne GERMAINE

(Université Paris Ouest Nanterre La Défense, LAVUE UMR CNRS 7218)

Travaux de recherche financés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie



SOMMAIRE

Présentation de l'équipe

Introduction

1. L'ENQUETE SUR LA PECHE : HISTOIRE, ORGANISATION ACTUELLE ET ENQUETE AUPRES DES PECHEURS

I. LES PAYSAGES ET LA PECHE SUR LA RIVIERE SELUNE DE LA SOURCE A L'ESTUAIRE : XI^{EME}-XX^{EME} SIECLES

A. LES PAYSAGES ET LA PECHE AVANT LES BARRAGES

1. Les pêcheries de la Sélune et de la baie du Mont St Michel au Moyen Age et sous l'Ancien Régime
2. Une transformation des paysages de pêche au XIX^{ème} siècle
3. Le cours de la Sélune au début du XX^{ème} siècle : une rivière à l'abandon ?

B - LES PAYSAGES ET LA PECHE AUJOURD'HUI

1. Les paysages de la vallée vus par les pêcheurs
2. Une géographie des lieux de pêche du saumon sur la Sélune

II. UNE HISTOIRE DE LA PECHE DU SAUMON SUR LE BASSIN DE LA SELUNE : XIX^{EME} - XX^{EME} SIECLES¹

A - D'UNE PECHE DE SUBSISTANCE A UNE PECHE DE LOISIR

1. La pêche du saumon en baie du Mont Saint Michel
2. La pêche du saumon dans la rivière Sélune

B. APPARITION ET DEVELOPPEMENT DE LA PECHE A LA LIGNE DU SAUMON

1. Les premières pêches à la ligne du saumon en France et dans la Manche
2. Le développement de la pêche à la ligne dans le sud Manche (1900-1960)
3. Emergence et disparition d'un tourisme de pêche à Ducey autour du saumon (1930-1990)
4. La pêche à la ligne du saumon aujourd'hui : une pêche de locaux ?

C. LE MONDE DE LA PECHE DU SAUMON A LA LIGNE DANS LE SUD MANCHE

1. Géographie : du rôle de la mobilité
2. Sociabilités
3. Economie (informelle)
4. Culture

III. RESTAURATION ECOLOGIQUE DE LA RIVIERE SELUNE : LA PECHE EN PROJET

A. LES TROIS SELUNE : AVANT, PENDANT ET APRES LES BARRAGES

1. La pêche sur la Sélune avant les barrages : une histoire oubliée ?

¹ Ecrire une histoire de la pêche du saumon depuis le Moyen-Age demanderait un travail long de recherche dans les archives disponibles (beaucoup ont disparu pendant la Deuxième Guerre Mondiale) qu'il n'a pas été possible de faire ici faute de temps. La période XIX^{ème} - XX^{ème} siècle retenue ici correspond au développement de la pêche récréative en France.

2. La pêche sur la Sélune et les lacs aujourd'hui
3. La pêche sur la Sélune après l'effacement des barrages

B. LA DEFINITION DIFFICILE D'UN PROJET « PECHE » POUR LA SELUNE

1. Quel(s) projet(s) pour la pêche ?
2. Les problématiques identifiées par le cabinet d'étude A2H

C. LES LACUNES DU PROJET ACTUEL

1. Des pêcheurs oubliés ?
2. Ouvrir le monde de la pêche
3. Une réflexion à échelle unique
4. Une méconnaissance de l'histoire de la pêche sur la Sélune

IV. LA RESTAURATION ECOLOGIQUE DE LA SELUNE ET LE CHAMP DES POSSIBLES

1. Scénario n°1 : rien ne change
2. Scénario n°2 : Une gestion innovante de la pêche
3. Scénario n°3 : Une privatisation des parcours de pêche
4. Vers une redéfinition du modèle de gestion de la pêche à partir de la Sélune ?

2. L'ETUDE DES INONDATIONS DE LA SELUNE

1. Méthodes et sources mobilisées
2. Des transformations importantes de l'occupation du sol
3. Le rôle des barrages dans les inondations
4. Conclusion

3. LA COMPARAISON AVEC LES ETATS-UNIS

1. Les terrains d'étude
2. Méthodologie

4. LE SUIVI DES PAYSAGES DE LA VALLEE DE LA SELUNE

1. Les clichés de l'Observatoire Photographique du Paysage
2. La reconduction des photographies et leur diffusion

5. BILAN

1. Valorisations scientifiques
2. Autres valorisations

6. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

7. ANNEXES

PRESENTATION DE L'EQUIPE

Marie-Anne GERMAINE, Maitre de Conférences en Géographie, Université Paris Ouest Nanterre La Défense – Laboratoire Mosaïques – UMR LAVUE 7218 CNRS. = Mise en place de l'OPP, enquête auprès des acteurs locaux, analyse des jeux d'acteurs.

Ludovic DRAPIER, Doctorant en géographie à l'Université Paris Est Créteil Val de Marne et au Laboratoire de Géographie Physique de Meudon (LGP) – UMR 8591 CNRS depuis le 1^{er} octobre 2015 sous la direction de Laurent LESPEZ et Marie-Anne GERMAINE. = Approche géographique comparée des projets de démantèlement d'ouvrages hydrauliques sur les deux rives de l'Atlantique.

Ronan LECLAIR Etudiant en Master 1 de Géographie, stagiaire pendant 6 mois dans le cadre du programme au laboratoire Mosaïques – UMR LAVUE 7218 CNRS/Université Paris Ouest Nanterre La Défense du 1^{er} septembre 2014. = Etude des inondations dans la vallée de la Sélune (histoire, analyse de la presse).

Yves-François LE LAY Maitre de Conférences en Géographie, ENS Lyon – UMR Espaces, Villes, Environnement 5600 CNRS. = Analyse de la presse régionale.

Laurent LESPEZ, Professeur de Géographie, Université Paris Est Créteil Val de Marne – Laboratoire de Géographie Physique (LGP) de Meudon 8591 CNRS. = Analyse des dynamiques paysagères et du jeu d'acteurs.

Marie-Jo MENOZZI, Ethno-sociologue indépendante (Ethnozzi), Docteur en anthropologie de l'Université Paris 4 Sorbonne. = Enquête ethnographiques auprès des acteurs locaux.

Olivier THOMAS, Ingénieur d'études au Laboratoire Mosaïques – UMR LAVUE 7218 CNRS/Université Paris Ouest Nanterre La Défense depuis le 1^{er} septembre 2014, Docteur en géographie de l'Université de Caen Basse-Normandie. = Enquête sur la pêche dans la vallée de la Sélune et la Baie du Mont Saint-Michel. Histoire des pratiques de pêche et devenir de la pêche du saumon.

INTRODUCTION

Ce rapport vise à présenter les résultats intermédiaires des différents travaux engagés dans le cadre du volet 4 du programme global de suivi scientifique de l'arasement des barrages de la Sélune porté par Jean-Luc Baglinière (INRA Agrocampus Ouest, ESE, Rennes). Ce volet porte sur les dimensions sociale et géographique de cette opération. Ces travaux ont débuté au printemps 2013 dans le cadre de l'ANR Reppaval² (Resp. R. Barraud, U. Poitiers et M.-A. Germaine, U. Paris Ouest) et se poursuivent depuis début 2014 par un financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (Resp. M.-A. Germaine, U. Paris Ouest).

La dimension des deux barrages (36 et 16 m de haut) procure un caractère inédit à cette opération tant à l'échelle nationale qu'europpéenne. Dans le cadre de la conduite d'un projet « exemplaire » et alors que les retours d'expérience restent rares (Morandi et Piégay, 2011), il semble indispensable d'accompagner cette opération d'un véritable suivi scientifique. La mise en place d'un protocole de suivi (avant/pendant/après) doit permettre d'évaluer les bénéfices et limites d'une telle opération tant sur les plans écologique, piscicole, hydrologique, géomorphologique et sédimentaire que sur les dimensions sociale et économique. Cette capitalisation de connaissances paraît particulièrement nécessaire au moment où les projets de restauration de la continuité écologique se multiplient sous l'effet des différents textes de lois et préconisations issues de la DCE, de la LEMA et du Grenelle de l'environnement. Ainsi, ce volet sociogéographique a pour objectif de **dresser un état des paysages et des pratiques à l'œuvre dans la vallée de la Sélune** (et plus spécialement dans la section en gorges) **avant arasement, puis de suivre les modifications induites par l'opération d'effacement des ouvrages** :

- i. il s'agit d'une part de dresser un état des transformations matérielles (occupation du sol, usages, fréquentation) mais aussi idéelles (représentations, discours) du territoire du bassin de la Sélune afin de mesurer les impacts de cette opération et d'en mesurer ainsi la réussite du point de vue des usagers (qualité du cadre de vie, projet de territoire, pratiques, ...). Nous mobilisons pour cela plusieurs outils et matériaux (enquêtes, questionnaires, analyse de la presse locale, photographie, ...).
- ii. alors que la multiplication des projets de restauration de la continuité écologique génère une mobilisation sociale importante et de nombreux conflits (Germaine et Barraud, 2013a et 2013b), il s'agit d'autre part d'appréhender, à partir de l'exemple de la Sélune, les difficultés d'acceptation et d'appropriation d'un tel projet par les différents acteurs locaux ainsi que les enjeux liés à sa définition et à son accompagnement. Ainsi, une attention particulière sera portée aux modes de gouvernance et d'intégration des communautés locales et aux formes de communication mises en place.

L'ensemble des résultats présentés ici sont issus des travaux de recherche menés par l'ensemble de l'équipe à partir d'enquêtes réalisés sur le terrain (entretiens, questionnaire) mais aussi de notre participation aux différentes réunions de construction d'un nouveau projet de territoire pour la vallée de la Sélune organisée dans le cadre de la mission confiée aux Maîtres du Rêve (ateliers, comités de pilotage). Ce travail est tourné vers les acteurs locaux avec lesquels nous souhaitons partager nos résultats.

² <http://reppaval.hypotheses.org/>

PARTIE 1 – L'ENQUETE SUR LA PECHE : HISTOIRE, ORGANISATION ACTUELLE ET ENQUETE AUPRES DES PECHEURS

I. LES PAYSAGES ET LA PECHE SUR LA RIVIERE SELUNE DE LA SOURCE A L'ESTUAIRE : XI^{EME}-XX^{EME} SIECLES

Les paysages de la vallée de la Sélune peuvent être appréhendés de différentes façons selon la position de celui qui regarde. A l'échelle d'un bassin versant, l'étude du cabinet Etheis réalisée en 2013³ en donne une description très précise des composantes physiques et humaines. Pour compléter cette approche, nous proposons ici une lecture du paysage à travers les activités de pêche. Il ne s'agit donc pas d'une approche exhaustive mais plutôt de porter un regard original sur la vallée : dans quelles mesures la pêche a pu participer - et participe encore - à composer les paysages de la Sélune ?

De la pêche aux paysages

La pêche est pensée ici comme une pratique qui possède ses propres rythmes (ex : cycle nyctéméral⁴, calendriers civils et religieux, ...) mais aussi comme une technique qui mobilise différents outils (ex : filet, canne à pêche, ligne...) et transforme le milieu (ex : constructions de pêcheries, (non)-entretien des berges, etc.). Dans le cas de la Sélune, nous posons que les paysages et la pêche sont liés. Les pratiques (c'est-à-dire les « façons de faire ») sont adaptées⁵ aux paysages en même temps qu'elles les façonnent.

Quelle lecture du paysage ?

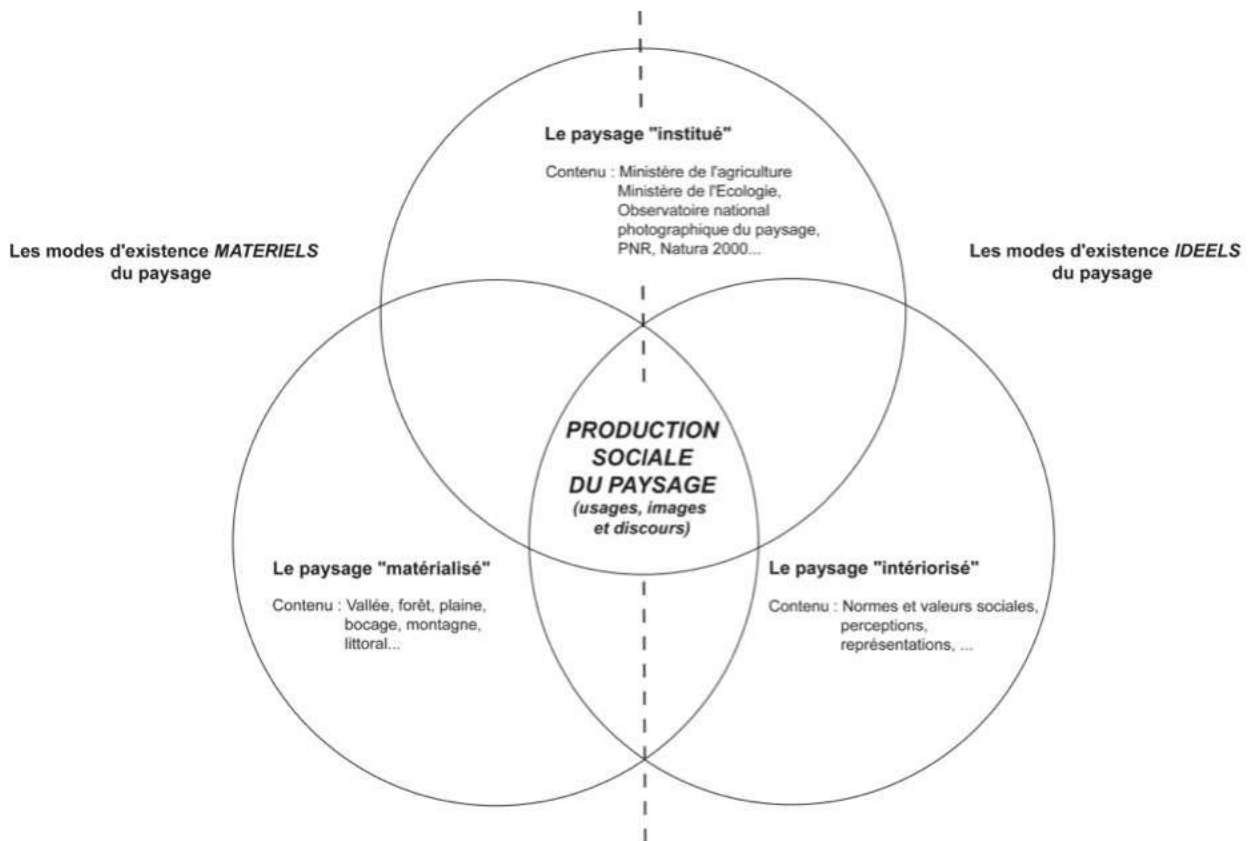
Nous postulons que le paysage est une production sociale⁶. Considérant à la fois les modes d'existence matériels et idéels du paysage, ce sont tout autant les *usages ou les images* que les *discours* qui nous intéressent. La figure 1 ci-après présente notre grille de lecture du concept de paysage.

³ ETHEIS, 2013, *Schéma de Développement Durable de la Vallée de la Sélune / Diagnostic et Plan d'Actions*, pour la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Manche, <http://www.manche.gouv.fr>

⁴ Rythme de l'alternance des jours et des nuits.

⁵ La pêche est différente selon qu'elle est pratiquée dans les lacs, dans la rivière Sélune ou dans la baie du Mont St Michel.

⁶ Frémont A. et al., 1984, *Géographie sociale*, Masson, Paris 387 p.



O.Thomas, 2015, Laboratoire Mosaïques - UMR LAVUE 7218 CNRS, 2015
 D'après RIPOLL F., 2005 ("Le monde social, ses cristallisations et leurs dimensions sociales, figure n°1, p.126)

Figure 1 - Le paysage comme production sociale

La combinaison des différentes dimensions du paysage (dimensions matérialisée, instituée et intériorisée) nous donne à penser l'homme comme faisant partie intégrante des paysages. Dès lors, ce sont autant les « scènes de pêche » que les aménagements liés à la pêche dans la vallée (ex : passages de clôtures, entretien des berges, etc.) qui nous intéressent.

La première partie de ce chapitre s'intéresse au rôle de la pêche dans la production des paysages de la vallée de la Sélune et de la baie du Mont St Michel avant la construction des barrages de Vezins et de la Roche Qui Boit dans la première moitié du XX^{ème} siècle. La deuxième partie traite des paysages des lacs et du tiers aval de la Sélune tels qu'ils sont vus par les pêcheurs.

A. LES PAYSAGES ET LA PECHE AVANT LES BARRAGES

1. Les pêcheries de la Sélune et de la baie du Mont St Michel au Moyen Age et sous l'Ancien Régime

« Les termes de pêcheries et de droits de pêcherie englobent des réalités différentes. Qu'il s'agisse d'établissements fixes ou itinérants, édifiés en pierre ou en bois, la question semble particulièrement vaste. Le mot pêcheries est parfois employé comme synonyme du mot « pêche »; dans ce cas, un droit de pêcherie est un droit de pêche. »⁷.

Les différents types de pêcheries qui ont existé dans la vallée de la Sélune et dans la baie du Mont Saint Michel depuis le Moyen Age ont modifié plus ou moins durablement les paysages : il y avait des pêcheries aux filets qui apparaissaient de façon saisonnière pour piéger les poissons migrateurs, des pêcheries fixes en pierre ou en bois qui étaient installées dans le cours principal de la rivière, et des pêches plus « opportunistes » qui se faisaient à l'aide de filets au niveau des seuils des moulins.

1.1. Une pêche mobile sur le tiers aval de la Sélune et dans l'estuaire

1.1.1. La pêche au filet dans l'estuaire

Les pêcheries fixes sont nombreuses et anciennes sur la côte ouest du Cotentin (CRECET, 2012)⁸. Cependant, dans l'estuaire de la Sée et de la Sélune, on n'en recense qu'une sur une carte de 1720 et il est fort possible qu'il s'agissait plus d'un droit de pêcherie que d'une pêcherie faite de pierre ou de bois du fait de l'absence d'un substrat rocheux à cet endroit pour l'installer.



Figure 2 - Diocèse d'Avranches (extrait), 1720, BNF

⁷ Phélipot P., Martin P., 2014, *Le saumon en Bretagne. Des siècles d'histoire et de passion*, Skol Vreizh, Morlaix, 159 p.

⁸ CRÉCET, 2012, *Terre de pêcheries - 4 000 ans d'archéologie et d'histoire sur le littoral de la Manche*, CRÉCET / éd. OREP, 128 p.

Dans la baie du Mont Saint Michel, les pratiques de pêche variaient en fonction des techniques, des espèces recherchées, des marées et des saisons. La pêche du saumon est l'une des pêches qui marquait le plus le paysage. C'était traditionnellement une pêche au filet droit (rets) à grandes mailles servant à barrer les rivières sur au moins les deux tiers. Il s'agissait d'une pêche saisonnière qui se pratiquait essentiellement en hiver, de janvier à mars (ou avril). Les marées ne devaient pas être trop importantes. Pratiquée depuis le Moyen Age, la pêche professionnelle du saumon en baie a cessé en 1992.



Figure 3 - Capture d'un saumon derrière une barrière de rets, carte postale éditée en 1927

1.1.2. La pêche au filet dans la Sélune

La pêche au filet était également pratiquée dans la Sélune comme en témoigne un aveu rédigé vers 1668 par Louis 1er de Montgomery :

*« a cause messe fief et a la representation de feu Monsieur de Montpensier, compte de Mortain, avons droit de pescheries et de pencher avec bateaux, filets et autrement par tout le cours de la riviere de Sélune, depuis le lieu communément appelé Roche qui Boit jusqu'à la Grande Rue de Genets suivant les anciens aveux. »*⁹

Il s'agissait très probablement d'une senne¹⁰ manoeuvrée par plusieurs hommes installés dans des bateaux. Cette pêche avait lieu en aval du moulin de Ducey et en amont du vieux pont ou jusqu'à Quincampoix où le droit de pêcherie était contesté aux moines de Montmorel :

*« En 1265, il y a contestation entre Jean du Homme et l'abbaye de Montmorel sur la hauteur de la chaussée du Moulin de Quincampoix pour y établir d'importantes « pêcheries » qui complètent celles de Ducey, fort importantes puisqu'elles mobilisent en 1332 tous les habitants du Mesnil-Thébault, lesquels obtiennent aux assises de Mortain « être francs de coutume entre Orne et Couesnon (dans toute la Normandie donc) parce qu'ils gardent les pêcheries de Ducey depuis la Saint-Martin d'Hiver, jusqu'à la Nativité de Saint-Jean ». »*¹¹

⁹ Houlbert V., 2007, *Ducey à la recherche de son passé*, Office de Tourisme de Ducey.

¹⁰ Une senne est un filet de pêche fait d'une nappe simple que l'on traîne sur le fond des eaux. (Source : <http://www.cnrtl.fr/lexicographie/senne>)

¹¹ Pierre Lefevre., *Au bord de l'eau...*, *La Gazette*, 5 octobre 2005

Les habitants du Mesnil-Thébauld ont ainsi été en charge des pêcheries au filet sur la Sélune jusqu'au XVI^{ème} siècle et probablement jusqu'à la Révolution :

« A partir de 1271, les habitants du Mesnilthébauld devinrent des gabelous...aujourd'hui les employés de la douane et de l'octroi. ... Devinrent-ils eux-mêmes les fournisseurs chargés du ravitaillement en poissons nécessaires au château de Mortain ? ...poissonniers attirés et constants du roi et des comtes de Mortain, lorsque ce domaine eut été aliéné de nouveau ? Il est légitime de le croire.

(...)

Décembre 1271. Le comte de Mortain, qui est aussi le roi Philippe III dit le Hardi, consent aux habitants de la paroisse du Mesnilthébauld la fief-ferme des pêcheries de Ducey. La rente annuelle sera de 15 livres. Il s'agit pour le roi d'imposer aux habitants du village la garde permanente, jour et nuit, des pêcheries. Il assure ainsi la conservation de ses droits, très profitables, de la pêche sur son domaine. (...) Au milieu du XVI^{ème} siècle les pêcheries de Ducey furent fieffées à Gabriel de Montmorency qui dut accepter le concours des habitants du Mesnilthébauld. »¹²

1.2. Les pêcheries des seuils de moulins

Les seuils des moulins installés sur les rivières normandes de l'ouest du Cotentin étaient autant d'occasion de pêcher saumons, aloses et truites de mer. Ainsi, au moulin de Ducey, de Quincampoix, de Vezins, des Biards et de Virey étaient associés des droits de pêcheries appartenant aux différents seigneurs locaux. La présence de seuils permettait en effet de tendre des filets et de capturer ainsi différentes espèces de poissons lors de la montaison ou de la dévalaison. En 1720, on recensait 153 moulins sur les cours d'eau du bassin versant de la Sélune¹³, autant de lieux permettant de pêcher les anguilles, les truites et les poissons migrateurs tout au long de l'année. Cette pêche était pratiquée par les meuniers en plus de leur travail. Les filets étaient tendus le soir et relevés le matin. Occasionnellement, une senne pouvait être utilisée en aval ou en amont du seuil. Cette pratique perdurera jusqu'après la première guerre mondiale :

« Mon père après la guerre de 14, c'est lui qui tenait le moulin là [moulin de la Roche]. Tous les matins il avait au mois 5 ou 6 saumons dans les filets qu'il mettait à la place de la vanne pour son propriétaire... »¹⁴

1.3. Des aménagements dédiés à la pêche sur le cours moyen : viviers et perrés

Qu'elles soient pratiquées en estuaire ou en rivière les pêches au filet marquaient peu et seulement de façon ponctuelle le paysage de la Sélune. En revanche, les pêcheries construites en bois ou en pierre ont durablement modifié le cours de la rivière. Ces établissements de pêche étaient très nombreux dans les rivières du massif armoricain au Moyen Age et sous l'Ancien Régime. Ils étaient aussi d'une grande diversité : leurs formes et les matériaux utilisés variaient d'une rivière à l'autre en fonction du site et des poissons recherchés. Tous cependant avaient pour vocation de retenir le poisson pour ensuite le pêcher¹⁵.

1.3.1. Les viviers des moines de l'Abbaye de Montmorel

Les moines de Montmorel ont possédé des pêcheries - souvent des droits de pêche - et des moulins qu'ils avaient reçus en donation à la fondation de l'Abbaye et dans les décennies suivantes. Ainsi, dès le XII^{ème} siècle, l'abbaye recevait de Guillaume de Ducey la pêcherie de Signé :

¹² Sauvage H., 1896, Quelques unes des origines féodales du Comté de Mortain, *La revue de l'Avranchin, Bulletin de la Société d'archéologie d'Avranches et de Mortain*.

¹³ Beauchamps A, *thèse en cours*, GEOPHEN, Université de Caen Normandie

¹⁴ Un ancien pêcheur de Ducey interrogé par Pierre Affre dans le film « *La pêche à papa* » au début des années 2000.

¹⁵ Phélipot P., Martin P., 2014, *op.cit.*

« (...) à la fin du XII^{ème} siècle, Guillaume de Ducey confirmait les donations faites à l'abbaye, de l'église Saint-Patern de Ducey, avec les dîmes et les aumônes qui lui reviennent, de la Chapelle Saint-Germain, des dîmes de son moulin de Cérise, et des dîmes de son domaine de Ducey. Il y ajoutait ses héritages d'Ardenne, depuis le ruisseau Mortarie sur la Sélune, avec l'étang au dessus, jusqu'au gué Pierre, y compris le chemin qui conduit jusqu'au gué sous la pêcherie de Signé ».¹⁶

Au XV^{ème} siècle, un aveu et dénombrement issu du cartulaire de Montmorel précise que les droits de pêche de l'abbaye se sont étendus, sur la Sélune et sur le Beuvron notamment :

« confessons et advouons tenir par feaulté que nous ledit abbé faisons pour nous et pour notre dit convent un noble dieu ou tenement a gaige plage court et usage donc le chief ovecques notre abbaye, domaines, pescheries et moulins sont assis en la paroisse de Poillie sur le Homme et sentent es paroisses de Saint Albin et de Saint Lorens de la Terre Gaste, de Saint Brice de Landelle, de Saint Jame de Bevron, de Saint Senier de Bevron, de Saint Benoist de Beuvron, de Saint Martin de Montjoie, de Juillie, de La Croix en Avrenchain, de Quernet, de Villers, de Tanie et de Lolif »¹⁷.

Les pêcheries du monastère de Montmorel étaient probablement faites de bois ou consistaient en de simples filets tendus en travers de la rivière car il n'en reste aucune trace. Le paysage de la Sélune a cependant été modifié autour de ces pêcheries. Pour conserver les poissons, et en particulier les saumons, les moines de l'abbaye avaient créé en parallèle de la rivière des viviers alimentés par l'eau de la rivière ou par des tributaires dans lesquels ils stockaient les poissons vivant¹⁸. Ce type d'aménagements était courant au Moyen Age (Mane, 1991, p.233)¹⁹. Il s'agissait de petits étangs dallés de pierres plates en granit. Il y aurait eu trois viviers à proximité de l'abbaye : un premier au niveau de l'actuel pont de Signy, un second en lisière du bois de Montmorel, et un troisième sur la commune de Polley (disparu récemment lors de la construction d'une zone pavillonnaire). Sur le cadastre actuel, on devine l'emplacement du vivier à saumon situé au bord de la rivière à proximité du bois d'Ardenne. Encore aujourd'hui, des traces du talus entourant le vivier sont visibles.



Figure 4 - Extrait du cadastre. Le vivier de Montmorel.

¹⁶ « et heremitagium quod est in Ardena a casu rivuli Morterie in Senunam cum stagno superiori et a vado petroso sicut via ducit usque ad vadum sub piscaria Signeii proximum, cum nemore terram integre que infra hunc terminum et ambitum predictorum fluminum a meridie continetur et quadrigariam ad sabulum prefate ecclesiae construende deportandum » Cartulaire de Montmorel, p.102, chartes n°109 et 110 in Provost de la Fardinière, *Mélanges*, 2010 (Archives départementales de la Manche)

¹⁷ Un respit de bailler adveu et denombrement, *Cartulaire de Montmorel*, 1412

¹⁸ Il existait des viviers semblables sur la Sienne. Les saumons capturés par les seigneurs de Montchaton au Pont Neuf étaient ainsi maintenus en vie. Les plus gros étaient destinés à la Cour de France et acheminés par relais de poste (Source : , 1988, Le saumon dans la baie du Mont Saint Michel, *Le Viquet*, n°80, p.163)

¹⁹ Mane P., 1991, Images médiévales de la pêche en eau douce, *Journal des savants*, 227-261

Ce type d'aménagement lié à la pêche modifiait le paysage du bord de la rivière de façon importante et pérenne. Des fouilles au bas du ruisseau de la Mortrie révéleraient très probablement la présence des dalles de granit et donc l'ampleur du vivier réalisé par les moines de l'Abbaye de Montmorel au cours du Moyen Age.

1.3.2. Les pêcheries des seigneurs du moulin de la Roche au moulin de Virey

Sur le cours moyen de la Sélune, allant du moulin de la Roche en aval au moulin de Virey, de nombreuses pêcheries en pierres ont été installées par les seigneurs locaux entre le Moyen Age et la Révolution. Ainsi, au XVII^{ème} siècle, pour le seul fief de haubert de Virey, on comptait huit pêcheries :

« De ce fief dépendaient 8 pêcheries sur les rivières Sélune et d'Yvrandes. Elles étaient ainsi désignées : La pêcherie du Moulin de Virey, la pêcherie de la Barbotière, la pêcherie de la Belutière, la pêcherie des Choiseaulx, la pêcherie au dessous du Gué des Choiseaulx, la pêcherie Pichard, la pêcherie du Gué de la Rouge-Terre et la pêcherie de la Giganière. »²⁰

La seigneurie de Vézins avait aussi ses pêcheries sur la Sélune :

« La seigneurie comportait trois pêcheries sur la Sélune, rivière très poissonneuse dont le saumon était « roi » et encore aujourd'hui : au Perré du moulin de Vézins, au Perré du Loroux, au perré du Neufbourg »²¹.

Encroisant les écrits avec le cadastre Napoléonien de 1825 il est possible de recenser neuf pêcheries dont deux devaient encore avoir une activité régulière au début du XIX^{ème} siècle : la pêcherie du Neufbourg et la pêcherie de la Pimonière. Par ailleurs, les moulins avaient aussi leur pêcherie ce qui porte à quinze le nombre des sites de pêche sur le cours moyen de la Sélune.



Figure 5 - La pêcherie du Neufbourg à St Laurent de Terregatte.

²⁰ Sauvage H., Les anciens fiefs de l'Avranchin aux XIV^{ème}, XV^{ème} et XVI^{ème} siècles, p.250, in *Mémoires de la Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches*, 1898-1899.

²¹ Davy A., 2002, *Mémoire secrète d'une seigneurie*, éd. Poaland Connaissance, 268 p.

Source : Cadastre Napoléonien, 1826

Localisation des moulins et pêcheries sur le cours principal de la Sélune au XIX^e siècle

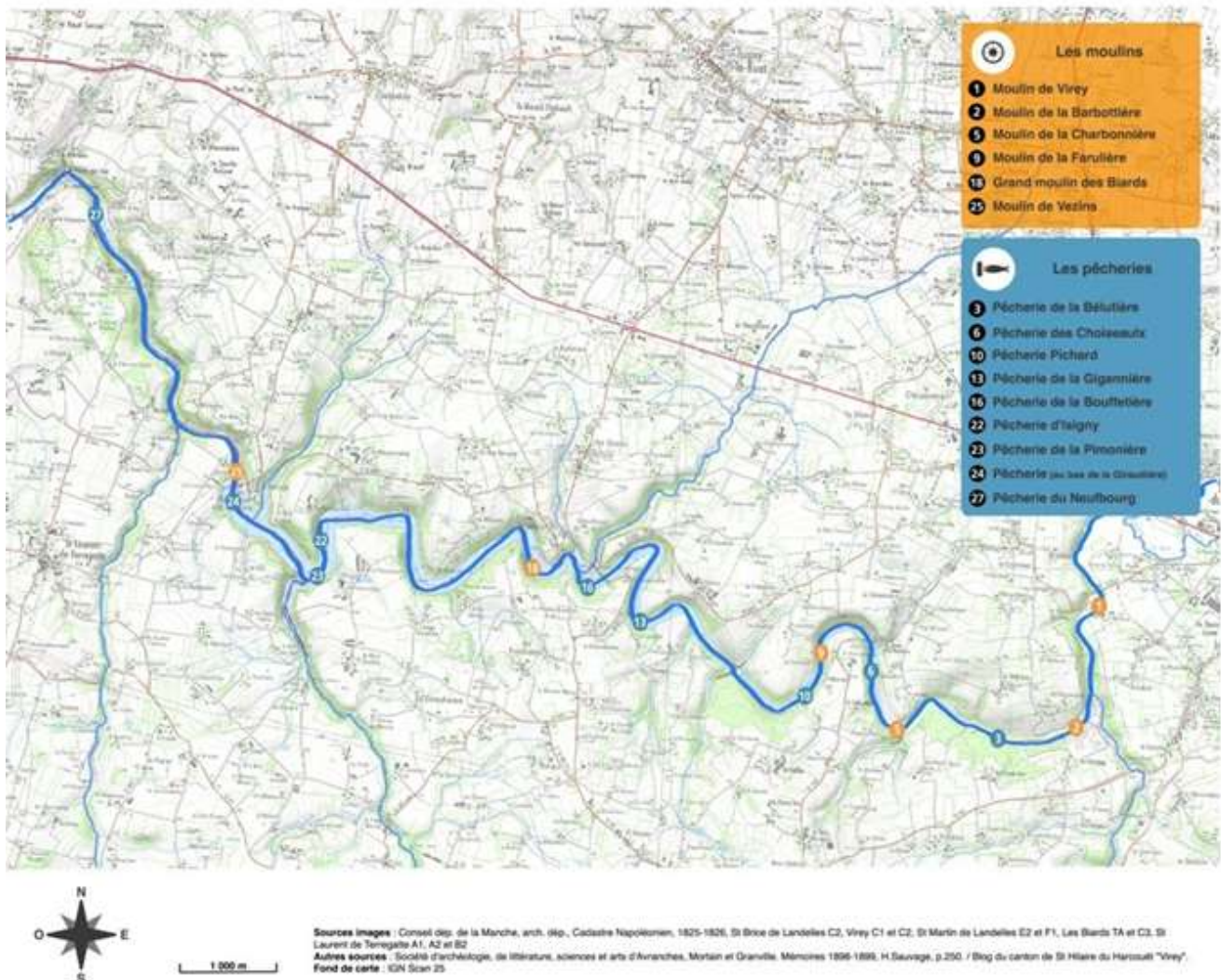


Figure 6 - Localisation des moulins et pêcheries sur la Sélune au XIX^e siècle

La majorité des pêcheries étaient faites de murs en pierres sèches, qu'on appelait des perrés, et de pieux en bois (ou de systèmes de vannage plus élaborés) sur lesquels étaient fixés les filets. Toutes les pêcheries avaient pour vocation d'arrêter les poissons pour ensuite les pêcher.

2. Une transformation des paysages de pêche au XIX^e siècle

2.1. La pêche aux « grands filets » dans la baie

En 1880, une nouvelle pratique de pêche apparaît dans la baie du Mont Saint Michel : la pêche au grand filet. Elle sera pratiquée jusqu'en 1955.

« L'appellation « grand filet » ou « grands filets » correspond à la réalité, puisque sur les grèves blanches, l'on doit tendre une immense nappe formant barrage de 600 à 800 mètres, dépassant parfois le double »²²

Il fallait une dizaine d'hommes pour pratiquer cette pêche qui nécessitait un investissement matériel important (embarcations, filets, perches et accessoires divers...). Les « grands filets », dits à mulets, étaient composés de plusieurs filets plus courts pesant chacun plusieurs dizaines de kilos. Ils étaient embarqués sur des Waries²³ ou des doris²⁴ et transportés jusqu'au lieu de pêche. L'installation du piège se faisait à marée basse. Les filets étaient fixés sur des perches de 3,50 m espacées de 5 à 6 m. A la montée du flot, les pêcheurs regagnaient leurs bateaux ancrés derrière le barrage. Ils y restaient jusqu'au reflux, quand il devenait possible de redescendre dans l'eau pour aller chercher la pêche. Les poissons étaient jetés dans le doris puis il était décidé de défaire l'installation ou de faire la marée suivante.

Les grands filets prenaient indistinctement des poissons de toutes les tailles et de toutes les espèces (mulets, bars, saumons, turbots, barbues, soles...). Pour cette raison, ils étaient accusés de détruire la ressource. La réglementation prévoyait de laisser 25 cm entre les sables et la base du filet pour que s'échappe une partie du poisson mais elle n'a jamais été respectée.

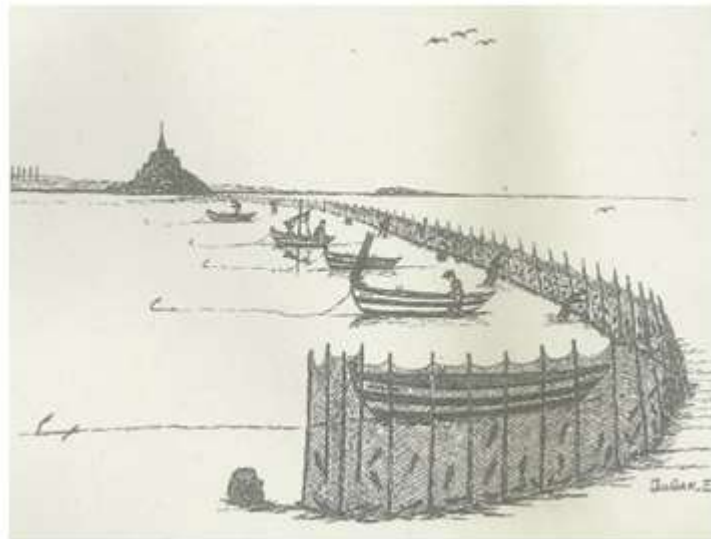


Figure 7 - Le Grand Filet, Emile Jugan, *Le Viquet*, n°84, p.131

Ainsi, les grands filets ont barré l'estuaire de la Sée et de la Sélune pendant près de 80 ans, dessinant dans le paysage de la baie du Mont Saint Michel de grandes scènes de pêche.

2.2. L'abandon des pêcheries fixes sur la Sélune : ruines, embâcles et îlots

En 1882, des habitants de St Hilaire du Harcouët se plaignirent de la mauvaise gestion du moulin de Virey et du rehaussement du seuil qui avaient pour conséquence d'inonder les terrains situés en amont. Dans son rapport, le conducteur des Ponts et Chaussées en charge de produire une enquête décrit les obstacles qui freinent l'écoulement de la Sélune. Les ruines des pêcheries et moulins

²² __, 1989, Le Grand Filet dans la baie du Mont St Michel, *Le Viquet*, n°84, p.122

²³ Bateau à fond plat de 23 pieds (environ 7,60m)

²⁴ Bateau à fond plat apparu à Fécamp. Il est plus petit que le Waries et mesure 19 pieds (6,30). Le plat-bord était peint en rouge. Les flancs pouvaient être bleu, vert ou blanc.

occupent presque la totalité de son inventaire. Il constate que les anciens perrés retiennent les embâcles et contribuent à la création d'îlots au milieu de la rivière :

« A 150 m environ en aval de la passerelle il existe une ancienne pêcherie tombant en ruines appartenant ou ayant appartenu au Sr Millet. Elle se compose d'un bief formé par la berge sud et par un îlot situé au milieu de la rivière, lequel est formé d'un amas de gros blocs et de pierres sur lesquels la rivière a déposé des terres, sables, détritiques pendant les crues. Immédiatement en amont de ce bief, une traverse en bois supportant quelques poteaux servant à attacher les filets, est plantée au travers du lit et va d'une berge à l'autre. Cette traverse avec ses poteaux et îlot constitue la pêcherie. Ils ont pour effet, vu le peu de profondeur que présente la rivière en cet endroit, de retenir les sables, pierres, branches et détritiques de toutes sortes que la rivière charrie et viennent s'y amonceler. Il y a donc là un obstacle réel qu'il serait de toute utilité de faire disparaître et qui, ainsi que la passerelle, ont [illisible] pour but de faire refluer les eaux jusque sous les roues du moulin de Virey.

A 500 m environ en aval de cette pêcherie, il existe deux îlots formés par les ruines du moulin des grands bois. Ils sont placés de telle sorte qu'ils engorgent complètement le lit de la Sélune et par suite ont pour effet d'arrêter les eaux à la moindre crue qu'il se produit. L'un d'eux n'a pas moins de 60 à 70 mètres de longueur l'autre peut avoir 30 mètres environ.

(...)

A 100 m en amont du Pont Neuf, traversant le chemin vicinal allant de Virey à Landelles les ruines d'une pêcherie appartenant ou ayant appartenu à M [illisible] Fauchon, de Virey, forment un îlot au milieu du lit de la rivière. Cet îlot composé comme les précédents est surmonté de 2 jeunes chênes et de quelques souches de saules qui y ont pris racine. Immédiatement en amont une traverse en bois sort de l'îlot et aboutit à la berge nord en barrant obliquement le fond de la rivière. Cette traverse, ainsi que l'îlot, produisent les mêmes effets que ceux de la pêcherie Millet. De l'îlot à la berge il existe un enrochement qui a également pour but d'arrêter les souches, sables et détritiques et de faire refluer les eaux en amont.

(...)

En aval de ce pont [aval immédiat du pont de la république actuel], il existe également un grand nombre de vieilles pêcheries qui devraient, dans un but d'intérêt général et pour empêcher la destruction du poisson dans cette partie de la Sélune, être démolies et les matériaux enlevés de la rivière, par ce moyen, les eaux rencontrant moins d'obstacles, s'écouleraient d'une manière plus régulière et causeraient certainement moins de dégâts en amont. »²⁵

Les cartes postales datant du début du XX^{ème} siècle offrent quelques images de ces pêcheries délaissées qui ont servi de support à la création d'îlots sur le cours de la Sélune. On devine encore parfois le perré ou le trou commun par lequel les poissons migrateurs devaient obligatoirement passer.

²⁵ Rapport du conducteur des Ponts et Chaussés, 22/12/1882.



Figure 8 - Carte postale de la vallée de la Sélune, début XX^{ème} siècle (1).

L'écoulement est ralenti par le perré d'une ancienne pêcherie dont on aperçoit les ruines sous la végétation.
Sources : delcampe.net



Figure 9 - Carte postale de la vallée de la Sélune, début XX^{ème} siècle (2). La rivière est en crue et l'on devine le seuil d'une ancienne pêcherie qui barrait la Sélune. Sources : delcampe.net

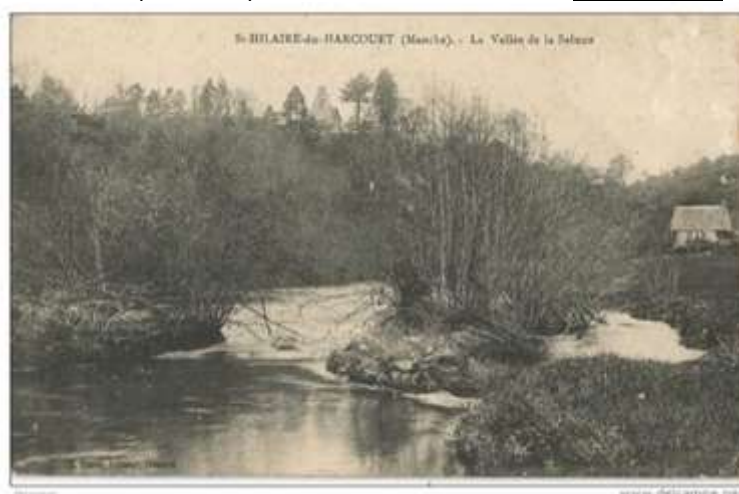


Figure 10 - Carte postale de la vallée de la Sélune, début XX^{ème} siècle (3). Des saules se sont développés sur les ruines d'une ancienne pêcherie dont on devine encore quelques pierres. La rivière s'écoule par le trou commun (cercle pointillé jaune) du perré. Sources : delcampe.net

L'abandon des pêcheries a donc contribué au cours du XIX^{ème} siècle à modifier la physionomie de la rivière. Moins entretenue, elle n'en est pas nécessairement moins pêchée puisque comme le signale le conducteur des Ponts et Chaussées, les vieilles pêcheries sont encore utilisées par des braconniers qui y tendent leurs filets pour prendre des truites et des saumons. La Sélune connaît en fait une période d'« enfrichement » d'une partie au moins de son cours et de ses berges jusqu'à la construction du barrage de la Roche Qui Boit et la mise en eau en 1919. Cette idée apparaît sous la plume d'un membre de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain en 1920 et se trouve confirmée par les cartes postales anciennes représentant la vallée de la Sélune.

3. Le cours de la Sélune au début du XX^{ème} siècle : une rivière à l'abandon ?

Au début du du XX^{ème} siècle, le cours de la Sélune situé entre le moulin de la Roche en aval et le moulin de Virey en amont est peu entretenu. Mis à part le moulin des Biards et les passages à gué, la Sélune est parsemée d'îlots et d'embâcles, souvent bordée par des bois. La présence d'enrochements sur ses rives ou dans le cours moyen ajoute encore au caractère enfriché - voire « naturel » - de la rivière.

*« Farouche, au creux abrupt de ses gorges profondes,
Entre ses bois déserts et ses rocs éboulés,
Vierge et folle, en dépit des âges écoulés,
Elle se couronnait de royales osmondes.*

*Tantôt, en se ruant sur les blocs en débris,
Elle précipitait ses cascades fantasques,
Et tantôt, tournoyant, creusait de sombres vasques
Où le saumon trouvait ses familiers abris*

(...)

Puis, le torrent renaît bouillonnant et s'élance

*Vers son vieux cours, frangé de saules et de bois ;
Il [le lac] baigne ses moulins murmurants, ses herbages ;
(...) »²⁶*

Dans ce poème paru en 1920, l'auteur nous décrit une rivière rapide où alternent radiers et fosses dans lesquelles se reposaient les saumons qui remontaient son cours. Cette représentation des paysages de la Sélune sur son cours intermédiaire est confirmée par les cartes postales datant du début du XX^{ème} siècle.

²⁶ Extrait de « La Sélune Domptée », E.Dausse, 29 août 1920, *Revue de l'Avranchin*, Tome 19.



Figure 11 - Carte postale de la vallée la Sélune au début du XX^{ème} siècle (4). Sources : delcampe.net

Ces images de la Sélune présentent une rivière s'écoulant librement dans une vallée où l'homme est absent ou peu présent²⁷. Cependant, cette seule représentation des paysages de la Sélune au début du XX^{ème} siècle ne suffit pas. Le fond de vallée était fréquenté du fait de l'activité agricole (essentiellement l'élevage)²⁸, des nombreux passages à gué qui ponctuaient le cours de la Sélune²⁹, de l'activité des moulins (ex : Moulin des Biards), ou encore de la présence de l'étang de Termont en aval de Virey fréquenté par les habitants de St Hilaire du Harcouët. Par ailleurs, la Sélune était aussi parcourue par les premiers pêcheurs à la ligne qui recherchaient les saumons entre le Moulin de la Roche et le Moulin de Virey³⁰.

B - LES PAYSAGES ET LA PECHE AUJOURD'HUI

1. Les paysages de la vallée vus par les pêcheurs

Dans l'enquête par questionnaire réalisée auprès des pêcheurs à la ligne entre février et mai 2015, deux questions portaient sur les paysages des lacs et de la Sélune :

- *Pouvez-vous citer quelques mots/adjectifs pour qualifier le(s) paysage(s) de la rivière Sélune ?*
- *Pouvez-vous citer quelques mots/adjectifs pour qualifier le(s) paysage(s) des lacs de la Sélune ?*

Avec ces deux questions, il s'agissait d'obtenir des éléments d'informations concernant le regard des pêcheurs sur la vallée de la Sélune. Près de 300 pêcheurs (sur 516)³¹ ont répondu à cette question ouverte ce qui rend pertinent l'analyse et l'interprétation des résultats.

²⁷ On touche ici aux représentations actuelles de la rivière « sauvage » portées par les principes de gestion écologique des cours d'eau qui ont émergé dans les années 1990 à l'échelle internationale (Barraud, 2001 ; Germaine & Barraud, 2013).

²⁸ L'élevage comme pratique agricole dominante est confirmée par les cartes postales anciennes ainsi que par les documents rédigés par des Ingénieurs en charge de la construction du barrage de la Roche-qui-Boit.

²⁹ Ces passages à gué peuvent notamment être recensés sur le cadastre Napoléonien de 1825-1826.

³⁰ Cf. « 2. Une histoire de la pêche du saumon sur le bassin de la Sélune »

³¹ Les enquêtés ont globalement moins répondu aux questions ouvertes qu'aux questions fermées. De plus, on peut penser ici qu'une partie des pêcheurs ne connaissaient pas suffisamment les lacs et la rivière pour s'autoriser à donner une description des paysages.

1.1. Analyse quantitative

290 pêcheurs ont répondu à la question concernant les paysages de la Sélune et 270 ont répondu à la question sur les paysages des lacs (soit 20 de moins). On recense 214 descriptions positives (73,8%) de la Sélune, 18 descriptions négatives (6,2%), 45 commentaires partagés (« joli mais... ») (15,5%) et 13 réponses hors sujet. Pour les lacs, on recense 135 descriptions positives (50%) des paysages des lacs, 83 descriptions négatives (30,7%), 30 commentaires partagés (« joli mais... ») (10,4%) et 24 réponses hors sujet. Le tableau ci-après synthétise la distribution des réponses.

		LACS					
		<i>Paysages</i>	Comm. +	Comm. partagé	Comm. -	hors sujet	Abs. réponse
SELUNE	Comm. +		99	16	52	13	34
	Comm. partagé		5	10	21	1	8
	Comm. -		7	2	8	2	1
	hors sujet		2	2	0	8	1
	Abs. réponse		22	0	2	0	202

Figure 12 - Tableau : Les paysages des lacs et de la Sélune. Analyse quantitative.

Pour ces deux questions, on peut retenir que 35,1% des pêcheurs ont proposé une description positive de la rivière et des lacs. Ils sont 17,9% à donner un commentaire positif des paysages de la Sélune et négatif des lacs. Enfin, seul 2,5% d'entre eux ont formulé une description négative de la Sélune et positive des lacs.

1.1.1. Les paysages et les types de pêches

Si toutes les pêches sont représentées, ce sont les pêcheurs de salmonidés et de carpes qui ont le plus participé à la question sur les paysages de la Sélune (Saumon : 69,5% ; Truite de mer : 59,2 % ; Truite : 55,8 % ; Carpe : 55%). Les pêcheurs de carnassiers, de carpes et de poissons blancs ont tendance à formuler des commentaires positifs au sujet de la rivière. Cela est vrai aussi pour les pêcheurs de salmonidés mais leurs réponses sont pondérées par des commentaires partagés du type « *Beaux paysages mais présence des barrages...* ». Concernant les paysages des lacs, ce sont les pêcheurs de carpes, de salmonidés migrateurs et de carnassiers qui ont le plus participé (Carpe : 77,5% ; Saumon : 55,6% ; Truite de mer : 51,8 % ; Carnassiers : 51,1%). Les pêcheurs de carpes formulent presque tous des commentaires positifs au sujet des paysages des lacs. Les pêcheurs de carnassiers sont plus pondérés (63,9% de descriptions positives). Les pêcheurs de salmonidés sont 33,3% à décrire positivement les paysages des lacs et 44,9% à les décrire négativement.

Les pêcheurs qui prennent un timbre « migrateurs » font moins de commentaires positifs des paysages de la Sélune que la moyenne des pêcheurs (68,4% contre 73,8%) et plus de commentaires partagés (22,1% contre 15,5%). Ils font aussi plus de commentaires négatifs des paysages des lacs que la moyenne des pêcheurs (41,1% contre 30,7%) et moins de commentaires partagés (8,8% contre 10,4%).

1.1.2. Les paysages et la localisation résidentielle

Les pêcheurs de la Manche et des départements limitrophes émettent globalement plus de commentaires positifs au sujet de la Sélune (73,4%) qu'au sujet des lacs (56,7%). De plus, les commentaires négatifs concernant les paysages des lacs (26,4%) sont presque quatre fois plus nombreux que les commentaires négatifs concernant la Sélune (7%).

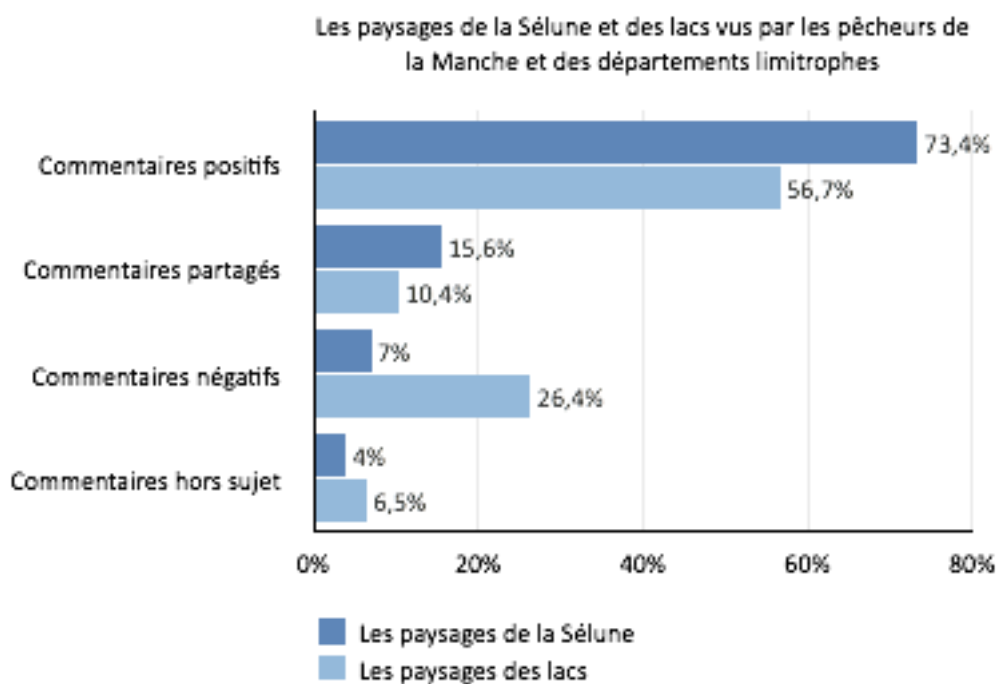


Figure 13 - Graphique : Commentaires des pêcheurs au sujet des paysages des lacs et de la Sélune

1.2. Analyse qualitative

Si l'on conserve la différenciation des réponses en fonction des types de commentaires (positifs/partagés/négatifs) et que l'on met en miroir les discours des enquêtés (Sélune/Lacs), il est possible de faire apparaître des similitudes, des oppositions et des singularités au sujet des paysages de la vallée selon que l'on soit en amont ou en aval des barrages. Par ailleurs, de nombreux pêcheurs proposent une description partagée des paysages dont la qualité est pondérée par l'identification d'une problématique.

Les paysages de la Sélune

Pas entretenu, manque de ripisylve, pas assez boisé	Valloné, verdoyant, sinueux, obstrué, barré Belle rivière mais que de béton ! Pourrait être très belle sans barrages Méandres, radiers, obstacles, gâchis Le paysage serait mieux sans les barrage. L'aspect sauvage doit dominer	Super, superbe, somptueux, magnifique Agréable, très clame, doux, reposant (Très) beau, charmant, joli
Défiguré par les barrages	A reconquérir	
Dégradé, dénaturé, artificiel, canalisé	Belle rivière surtout si elle retrouve son cours naturel Cette rivière serait plus sauvage sans les barrages	Verdoyant, vert, bucolique, normand, typique, boisé, bocage
Paysage quelconque en dehors du site des barrages, banal, quelconque	Mérite d'être aménagée pour attirer et faire se reproduire le saumon	Préservé, sauvage, naturel
Monotone, assez triste	Belle en dessous mais surtout très belle au dessus Varié, assez sauvage, relativement accessible, propre Très belle vallée hormis les retenues d'eau Site agréable (...) certains secteurs mériteraient d'être plus entretenus	Méandres, sinueux, courante, vive, vivante, libre Pentu, gorges, encaissé, vallonné, rocheux habitat salmonicoles, salmonidés
Banal, semblable à des centaines d'autres, comme tout lac de barrage, il y en a des milliers, quelconques, aucun intérêt...	Agréable mais à effacer pour retrouver une dynamique naturelle Arboré, vallonné, mais beaucoup de cabanons délabrés et inutilisés Artificiels et beaux	Magnifique, superbe, sublime, incroyable, majestueux, époustouffant, exceptionnels, unique, paradis
Artificiel	Beau, sauvage mais inaccessible du bord sur la majorité du linéaire	Enchanteur, magique, mystérieux
Dangereux	Beaux lacs sauf en été quand ils sont verts à cause des cyanobactéries. Joli paysage, mais une belle vallée encaissée où coule une rivière est tout aussi remarquable	Sauvage, naturel, préservé
Lugubre	J'y suis moins sensible. Je pêche les carnassiers dans d'autres lacs en France ou à l'étranger. Les paysages y sont grandioses et leurs eaux en état.	Apaisant, agréable, tranquillité, calme, sérénité, reposant (très) joli, beau
Béton, gâchis, anthropique, dégradation	Le paysage est agréable mais sans les barrages il serait surement plus beau !	Dépayasant, paysage de Dordogne, du Canada, de montagne
Eutrophisation, algue, mauvaise qualité de l'eau, pollution	Paisible, calme, encaissé, pollué	Typique Normand/Breton, campagnard
Mort, froid, triste, sans âme	Paysage sauvage, brut, peu urbanisé. Probablement encore plus impressionnant lorsque la rivière coulera en pied des falaises.	Grand, immense
Médiocre, bof	Piutôt naturel	Verdure, bosquet, boisé, forêt, ombragé
Dénaturé par le barrage, verrou, contre nature, non respectueux de l'environnement	Veziens: lac touristique l'été, desert l'hiver, un mur de béton.	Roche, rocheux, pentu, encaissé
Noyé, vase, envasé, colmaté		Ouvert
Inutiles		
Fermé, sombre, clos		

Les paysages des lacs de Veziens et Roche Qui Boit

O.Thomas, juillet 2015, Université Paris 10 Nanterre La Défense

Figure 14 - Les paysages des lacs et de la Sélune. Analyse qualitative

1.2.1. Les singularités des paysages des lacs et de la Sélune

Les descriptions des paysages de la Sélune mettent en avant le caractère « *bucolique* », « *verdoyant* », « *boisé* » ou « *bocagé* » de la vallée. Il est fait référence aux « *habitats salmonicoles* » ou aux « *salmonidés* » présents dans la rivière, laquelle participe à composer des paysages « *doux* » ou « *charmants* ».

Les superlatifs utilisés pour les lacs sont plus nombreux et plus forts que pour la Sélune : « *sublime* », « *incroyable* », « *majestueux* », « *époustouflant* », « *exceptionnel* »... Il est également fait référence au caractère « *enchanteur* », « *magique* » et « *mystérieux* » des lacs de Vezins et de la Roche Qui Boit ce qui n'est pas le cas pour la Sélune. Les enquêtés font aussi appel à la comparaison pour mettre en avant le côté « *dépaysant* » des lacs en évoquant la Dordogne, le Canada ou la montagne. Enfin, la taille des lacs est mise en avant pour renforcer leur caractère d'exception (« *grand* », « *immense* »).

1.2.2. Des similitudes dans la qualification des paysages

On trouve des similitudes dans les descriptions faites des paysages de la Sélune et des lacs qu'il est difficile d'interpréter : soit que ces différents faciès de la vallée ont les mêmes qualités paysagères, soit les enquêtés considèrent qu'ils font parties d'un tout. Quoi qu'il en soit, on rencontre les mêmes adjectifs « *beau* », « *joli* », « *magnifique* », « *superbe* », « *reposant* », « *calme* » et la même idée d'une vallée profonde avec l'emploi de termes tels que « *pentu* » ou « *encaissé* », ce qui témoigne de la perception des gorges qui font l'identité paysagère de la Sélune sur le cours moyen. Enfin, il est à noter dans les deux cas que les pêcheurs font référence au caractère « *préservé* », « *naturel* » et « *sauvage* » de la vallée, que ce soit à l'aval ou à l'amont des barrages.

Concernant les descriptions négatives, on trouve pour les lacs comme pour la Sélune l'idée de « *monotonie* ». Et dans les deux cas, des pêcheurs qualifient les paysages de « *quelconques* », « *banals* » ou « *sans intérêts* ».

1.2.3. Une mise en opposition de paysages libres et contraints

Dans de nombreux cas, les paysages de la Sélune sont opposés aux paysages des lacs. Il est notamment fait allusion au rythme de la rivière en référence à son profil et à son dessin dans le fond de vallée (« *méandres* », « *sinueux* », « *courante* », « *vive* », « *vivante* », « *libre* »). De l'autre côté des barrages, les paysages sont perçus comme des éléments « *figés* » (« *plat* », « *eau stagnante* », « *lent* », « *uniforme* », « *mort* », « *sans âme* », « *ensasé* »...) et surtout « *artificiels* », terme qui revient 15 fois dans les réponses.

Les descriptions négatives des paysages des lacs mettent aussi en avant les conséquences des barrages sur la rivière et la vallée (« *béton* », « *eutrophisation* », « *dangereux* », « *colmaté* », « *noyé* »).

Par ailleurs, on note que certaines descriptions posent les lacs en opposition à un état de nature (« *dénaturé par le barrage* », « *contre nature* », « *non respectueux de l'environnement* », « *anthropique* »).

Enfin, l'idée d'une opposition entre paysages libres et paysages contraints apparaît dans la question de la non accessibilité des lacs (« *inaccessibles, difficile d'accès, difficile à pêcher, réservé aux propriétaires riverains* »). Il est fait référence à un espace « *fermé* », « *sombre* » ou « *clos* », ce qui n'est pas le cas pour la Sélune qui aurait plutôt tendance à être « *surfréquentée* ».

1.2.4. Une qualité paysagère des lacs et de la Sélune remise en cause

Plusieurs pêcheurs enquêtés ont formulé des commentaires partagés des paysages des lacs ou de la Sélune. Le plus souvent la qualité paysagère est pondérée par la présence des barrages qui constitueraient un frein ou un obstacle pour que s'exprime toute la beauté de la vallée : « *belle rivière mais que de béton !* », « *Le paysage serait mieux sans les barrages* », « *très belle hormis les retenues d'eau* », « *Le paysage est agréable mais sans les barrages il serait sûrement plus beau !* », « *Paysage sauvage, brut, peu urbanisé. Probablement encore plus impressionnant lorsque la rivière coulera en pied de falaises* ».

Par ailleurs des questions d'aménagement ou d'entretien sont également mises en avant : « *A reconquérir* », « *Site agréable (...) certains secteurs mériteraient d'être plus entretenus* », « *Mérite d'être aménagée pour attirer et faire se reproduire le saumon* ».

Enfin, l'idée d'abandon partiel ou total sur le temps de l'année intervient en ce qui concerne les paysages des lacs : « *Arboré, vallonnée, mais beaucoup de cabanons délabrés et inutilisés* », « *Veziens : lac touristique l'été, désert l'hiver, un mur de béton* ». Le rythme des saisons apparaît comme un facteur important de la perception et de la qualification des paysages. L'absence de présence humaine semble en effet jouer sur la construction d'une représentation négative des paysages des lacs. Ce constat peut être opposé à l'idée de « *rivière sauvage* » - où l'homme serait absent ou en retrait - qui accompagne les principes actuels de restauration écologique.

2. Une géographie des lieux de pêche du saumon sur la Sélune

Chaque rivière à saumons possède sa propre géographie. Elle se compose d'une dimension objective et d'une dimension subjective. La géographie « objective » est celle des accès, des parcours et surtout des pools à saumons. Dans certains pays (Irlande, Ecosse, etc.), une cartographie est souvent éditée par les instances de la pêche à l'attention des pêcheurs étrangers³². Cela n'existe pas en France sauf à l'initiative de passionnés³³. La géographie « subjective » est celle des individus, produite par l'expérience. C'est une géographie presque intime du pêcheur à la rivière. Elle n'a pas fait l'objet ici d'une étude particulière faute de temps. On retiendra simplement que chaque pêcheur fréquente différemment la rivière en fonction de son expérience personnelle et développe en conséquence un rapport vécu à la Sélune qui est directement lié à sa pratique de la pêche du saumon.

En croisant les informations obtenues auprès des pêcheurs locaux rencontrés au bord de l'eau ou dans les commerces du Ducey avec un travail d'observation de leurs pratiques des différents parcours situés en aval du barrage de la Roche Qui Boit, nous avons pu dessiner une géographie de l'activité de pêche à la ligne du saumon. Il apparaît que celle-ci est étroitement liée à la localisation

³² Voir par exemple la cartographie des pools de l'Owenea dans le Donegal (Irlande) : <http://www.fishinginireland.info/salmon/north/owenea.htm>

³³ Menquet R., 2012, *Le missel des saumoniers*, éd. La Cheminante, 350 p. ou Bergues F., 2003, *Des saumons et des hommes. Gaves d'Oloron*, Atlantica, 91 p.

des lieux de repos du saumon lors de son séjour en rivière. Par ailleurs, si la présence de stationnements aménagés ne détermine pas la fréquentation des berges par les pêcheurs, l'absence totale de possibilité de stationnement peut apparaître comme une contrainte qui contribue à limiter la pêche sur certains parcours.

2.1. Les parcours de pêche à l'aval des barrages et les accès à la rivière

La pêche à la ligne du saumon à l'aval du barrage de la Roche Qui Boit s'accompagne d'une pratique de la rivière qui lui est propre. Ainsi, en fonction des secteurs, c'est la rive gauche ou la rive droite qui est fréquentée quand l'autre est abandonnée. Les secteurs les moins pêchés sont souvent ceux où la végétation des berges est la plus dense.

Du barrage jusqu'au pont du Bateau, la pêche se fait essentiellement depuis la rive gauche mais quelques pêcheurs fréquentent la rive droite pour accéder différemment aux meilleures caves³⁴. Du pont du bateau jusqu'au pont de Signy, les pêcheurs fréquentent la rive droite. C'est le secteur le moins pêché et aujourd'hui c'est aussi celui où l'accès à la rivière est le plus difficile. En conséquence, on y pêche des places (la cave du Fieu, la tente au loup) plus qu'un véritable parcours. Du pont de Signy jusqu'au vieux pont à Ducey, la pêche se fait rive droite. Le parcours de Montmorel est réputé pour voir s'arrêter les saumons de printemps et il est pour cette raison très fréquenté de mars à mai. En dessous, du courant St Blaize jusqu'à la Fosse, la pêche est moins intensive. C'est au niveau du Moulin de Quincampoix que la fréquentation des berges augmente à nouveau (Le bief de Quincampoix, le « profond »). Le parcours handicapés est peu pêché³⁵, de même que le champ qui va du pont neuf au pont de fer³⁶. Les meilleures places sont en aval du pont de fer. L'accès à la rivière se fait principalement rive gauche au niveau de la voie verte ou par le Ruellon à Poilley. Plus en aval, les pêcheurs vont jusqu'au lieu dit « les Hautes Cours » pour pêcher le Gué du Holm ou le Gué de la femme.

³⁴ Terme utilisé par les pêcheurs de la Sélune (tiers aval) pour qualifier les lieux de repos du saumon. On parle de « *pool* » dans le monde anglo-saxon.

³⁵ Le parcours handicapé est situé sur le bief formé par le seuil de l'ancien moulin de Ducey. Il s'agit d'un « calme » où il est très difficile de faire mordre un saumon. Il est possible d'y pêcher des poissons blancs et parfois des carnassiers (brochets, sandres).

³⁶ Il s'agit d'une zone de radiers dans laquelle les saumons ne s'arrêtent pas.

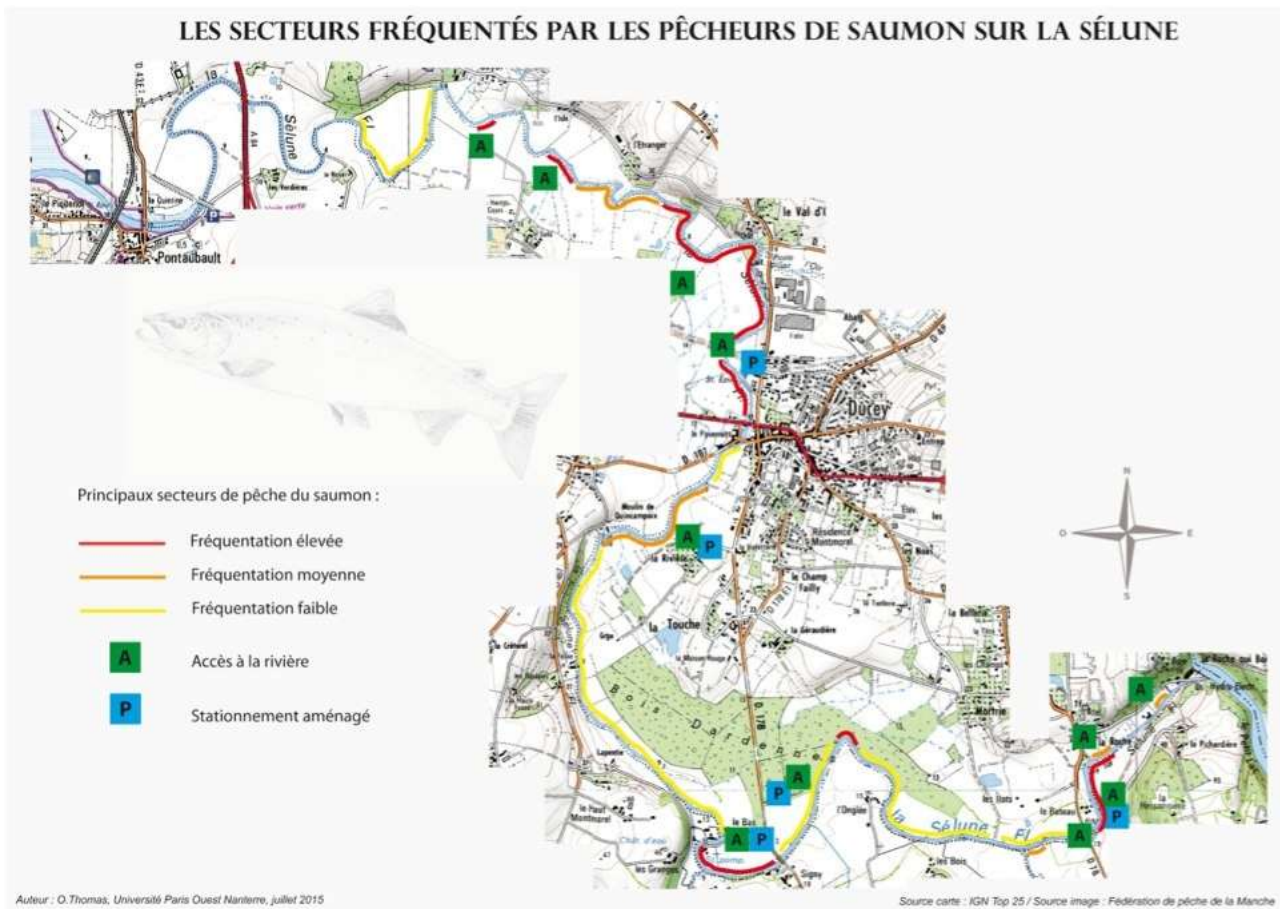


Figure 15 - Carte : Les secteurs fréquentés par les pêcheurs de saumon sur la Sélune

2.2. Cartographie des lieux nommés

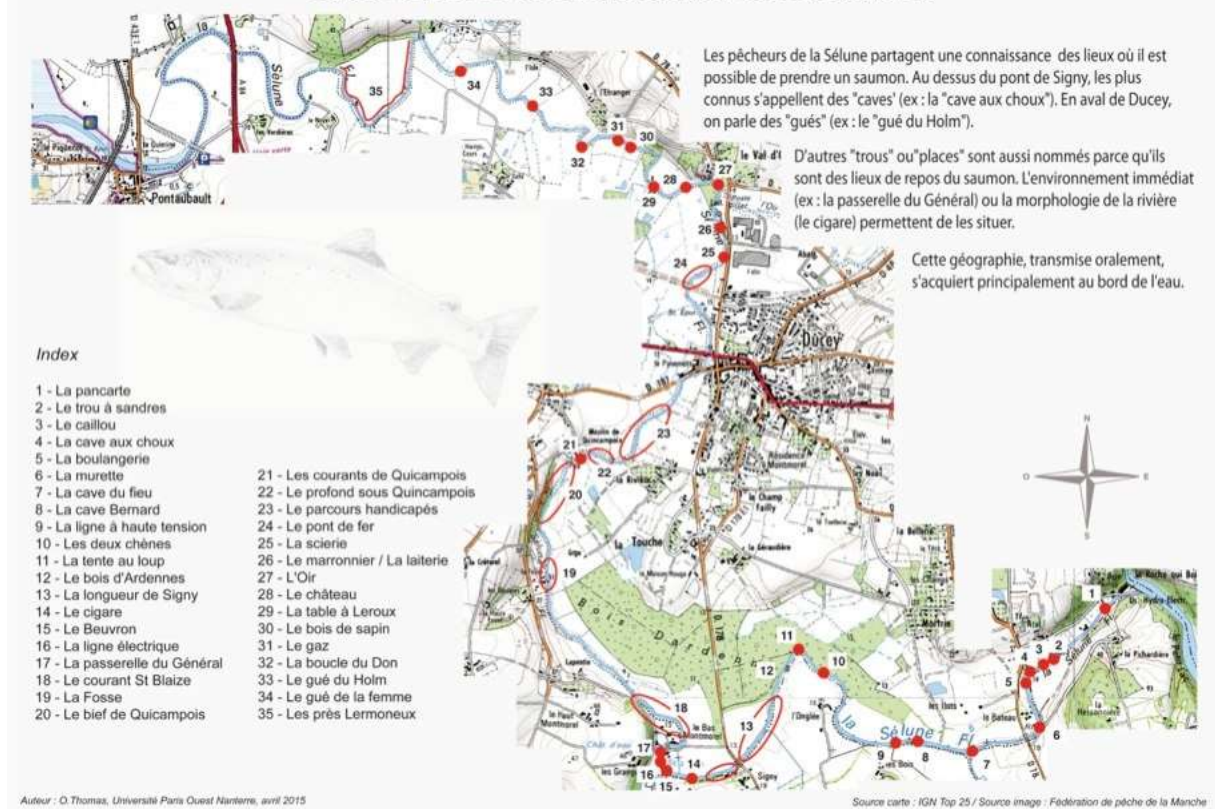
La pratique de la rivière par les pêcheurs est déterminée par la localisation des lieux de repos du saumon. Celle-ci dessine une géographie des meilleures places que les pêcheurs acquièrent par ce qu'ils ont vu (ex : la prise d'un poisson par un autre pêcheur), entendu (ex : les histoires de pêche) ou vécu (ex : les poissons qu'ils ont pris ou touché). Chaque lieu est nommé et cette toponymie, créée par les pêcheurs eux-mêmes, participe à définir la Sélune en tant que rivière à saumons.

Au-dessus du pont de Signy, les lieux les plus connus s'appellent des "caves" (ex : la "cave aux choux"). En aval de Ducey, on parle des "gués" (ex : le "gué du Holm"). D'autres "trous" ou "places" sont aussi nommés parce qu'ils sont des lieux de repos du saumon. L'environnement immédiat (ex : la passerelle du Général) ou la morphologie de la rivière (le cigare³⁷) permettent de les situer. Cette géographie, transmise oralement, s'acquiert principalement au bord de l'eau. Elle explique la fréquentation des berges par les pêcheurs et d'une certaine manière « l'usure » de la ripisylve. En effet, le piétinement contraint le développement de la végétation. Les places les plus pêchées sont mêmes « marquées » car l'herbe n'y pousse plus. Les branches gênantes (et accessibles) ainsi que les pousses d'arbres sont généralement supprimées.

Figure 16 - Carte : Les lieux de pêche du saumon sur la Sélune

³⁷ Le « cigare » qualifie un resserrement des rives de la rivière et donc un lieu possible d'arrêt pour les ses saumons.

LES LIEUX DE PÊCHE DU SAUMON SUR LA SÉLUNE



2.3. Que révèle l'abandon des paysages par les pêcheurs de saumons ?

La question de l'entretien des berges est une question récurrente parmi les pêcheurs qui fréquentent le tiers aval de la Sélune. En l'absence de chantiers d'entretien, la végétation se développe sur les bords de la rivière rendant difficile - voire impossible - l'accès à la rivière. Les arbres qui tombent à l'eau sont emportés lors des crues hivernales et forment des embâcles qui freinent considérablement l'écoulement de la rivière, accentuent le dépôt des matières en suspension et participent au réchauffement de l'eau pendant l'été. Chaque année, à l'ouverture, les pêcheurs constatent que « que rien n'est fait », oubliant que disposant du droit de pêche, c'est à eux que revient le plus souvent l'obligation d'entretien des parcours.



Figure 17 - Photo : La Sélune en aval de Ducey. Un arbre est tombé en travers de la rivière. On en recense une dizaine sur le seul secteur compris entre Ducey et le pont de Pontaubault. Olivier Thomas, université Paris Ouest Nanterre, Juillet 2015.

Sur les parcours appartenant aux collectivités, le même constat d'abandon peut-être réalisé :

« En ce début d'année, il a des points positifs et d'autres moins réjouissants. Pour ceux qui fréquentent la Sélune, ils constateront une quasi impossibilité de pêcher sur le parcours amont, du pont de Signy jusqu'au pont du bateau, résultat de l'absence totale d'entretien des rives par le nouveau propriétaire : le département »³⁸.

Cet abandon des paysages de la Sélune par les pêcheurs locaux révèle leur incapacité à se mobiliser pour l'entretien de la rivière, mais surtout, il met en lumière les limites du bénévolat associatif. L'organisation et la mise en oeuvre de chantiers d'entretien demande un investissement humain, matériel et financier³⁹ que toutes les Aappma ne sont pas capables de prendre en charge, en particulier lorsqu'elles ne disposent d'aucun salarié.

Par ailleurs, le constat de l'enfrichement des bords de la Sélune et la problématique de leur entretien pose la question du rôle des pêcheurs dans la production des paysages de fond de vallée. A l'heure du projet de restauration écologique, alors que le projet de territoire prévoit d'accueillir plusieurs activités dans la vallée de la Sélune, doivent-ils être les seuls (avec les propriétaires riverains) à pouvoir (devoir ?) intervenir sur la ripisylve et à dessiner les paysages ?

³⁸ Association Bretonne pour la Pêche à la Mouche, *Bulletin de liaison de l'A.B.P.M.*, n°36, juin 2014, p.7

³⁹ L'exemple de l'Elorn est particulièrement révélateur à ce sujet. Lien : <http://www.elorn-aappma.com/?static3/actions-objectifs>

II. UNE HISTOIRE DE LA PÊCHE DU SAUMON SUR LE BASSIN DE LA SELUNE : XIX^{EME} - XX^{EME} SIECLES⁴⁰

L'histoire de la pêche du saumon en France est indissociable de l'histoire des populations attachées aux cours d'eau et aux fleuves. S'intéresser à l'histoire de la pêche du saumon c'est donc aussi s'intéresser à des singularités locales et à des pratiques de pêche qui ont évolué au cours des siècles. Et si les techniques renseignent l'ethnologie de l'activité « pêche », la transformation des comportements des pêcheurs vis-à-vis de la ressource et du milieu mettent en lumière une part des changements qui s'amorcent dans la relation de la société à son environnement. Ainsi, pendant longtemps, le saumon a été une ressource pour les habitants de la vallée de la Sélune et des villages de la Baie du Mont Saint Michel. Mais au cours du XX^{ème} siècle, la pêche de loisir s'est développée en rivière, et dans l'estuaire la pêche traditionnelle du saumon est devenue un objet de patrimoine après le départ du dernier pêcheur professionnel. Désormais, le saumon n'a plus la valeur marchande qu'il avait autrefois. A l'heure du projet de restauration écologique de la Sélune, c'est moins le poisson que sa pêche qui pourrait avoir une valeur pour les populations et le territoire.

A - D'UNE PÊCHE DE SUBSISTANCE A UNE PÊCHE DE LOISIR

Sur la côte ouest du Cotentin, l'activité de pêche aurait débuté au néolithique. Des vestiges de poissons et de coquillages ont en effet été découverts à proximité de tous les sites préhistoriques. Dans la baie du Mont Saint Michel, sur la plage de Saint-Jean-le-Thomas, des archéologues ont dégagé les vestiges d'une pêcherie en bois datant de l'âge du bronze⁴¹. Ce type d'installation, propre aux côtes à marée, s'est développé au cours des siècles sur la côte ouest du Cotentin et dans la baie de Cancale. Les pêcheries étaient en pierre sur les côtes normandes exposées aux vents et en bois sur les côtes bretonnes (de Cherrueix à Saint-Benoit-des-Ondes). Dans la baie du Mont Saint Michel, il n'y aurait jamais eu de pêcherie fixe mais des pêcheries mobiles, plus adaptées aux fonds sableux instables et aux courants.

Les pêcheries littorales exploitaient quantités de poissons de toutes tailles et de toutes espèces⁴². Au Moyen Age, le privilège de pêche sur l'estran appartenait aux seigneurs riverains à qui étaient réservés les poissons nobles tels que le saumon, l'esturgeon ou le turbot. Les pêcheries étaient louées aux agriculteurs et aux pêcheurs moyennant de fortes redevances⁴³. En l'absence des seigneurs locaux, le produit de la pêche revenait généralement aux abbayes⁴⁴.

Dans la baie, l'Abbé du Mont Saint Michel, l'Evêque d'Avranches et le Prieur de Saint-Léonard se sont longtemps partagés les droits de pêche sur des étendues dont les limites étaient assez floues ce qui fut à l'origine de nombreux procès. Quand le droit de pêche n'était pas exercé directement, il était donné en location à des pêcheurs professionnels en échange d'un loyer annuel en argent et en poissons⁴⁵. Après la Révolution, l'activité de pêche revint aux propriétaires des pêcheries. Dès lors,

⁴⁰ Ecrire une histoire de la pêche du saumon depuis le Moyen-Age demanderait un travail long de recherche dans les archives disponibles (beaucoup ont disparu pendant la Deuxième Guerre Mondiale) qu'il n'a pas été possible de faire ici faute de temps. La période XIX^{ème} - XX^{ème} siècle retenue ici correspond au développement de la pêche récréative en France.

⁴¹ _ 2010, *Les pêcheries du Cotentin et de la baie du Mont Saint Michel*, Office de Tourisme du canton de Montmartin-sur-Mer, Ed. Jean-Paul Gisserot.

⁴² Ces installations de pêche pouvaient piéger de gros poissons comme des esturgeons, des requins, des congres, des anguilles, des saumons, des lamproies, des aloses, des maquereaux (etc.) ou des plus petits comme des sprats, des sardines, des gobies... Il arrivait aussi qu'ils retiennent des marsouins ou des baleines. Enfin, les pêcheries permettaient de ramasser des crustacés. (CRÉCET, 2012, *Terre de pêcheries - 4 000 ans d'archéologie et d'histoire sur le littoral de la Manche*, CRÉCET / éd. OREP, 128 p.)

⁴³ _ 2010, *op.cit.*

⁴⁴ Halard X., 1983, La pêche du saumon en Normandie du XI^{ème} au XV^{ème} siècle, *Journal of Medieval History*, vol. 9, n°173-174.

⁴⁵ Archives de la Seigneurie de Vains, Association « Sauvegarde et Animation du patrimoine Vainquais ».

la pêche du saumon a constitué une ressource importante pour les populations qui habitaient les villages de la baie.

1. La pêche du saumon en baie du Mont Saint Michel

1.1. Des villages de pêcheurs

Au XIX^{ème} siècle et jusqu'à la première guerre mondiale, les pêcheurs des villages de la baie du Mont Saint Michel partaient chaque année à St Pierre et Miquelon pêcher la morue. Lorsqu'ils revenaient ils pêchaient la crevette, la plie, le bar, le mullet, l'anguille et le saumon dans la baie. Après 1918, les départs transatlantiques ont progressivement cessé et la plupart des pêcheurs sont restés en baie⁴⁶.

Les familles de pêcheurs de la baie étaient attachées aux lieux dans lesquels elles vivaient. Au nord, il y avait Genêts, Vains (St Léonard et Gisors notamment) et Marcey-les-Grèves, à l'est le Val St Père et au sud Céaux, Courtils ou encore Beauvoir. On parlait de « village de pêcheurs » parce que cette profession dominait toutes les autres. Il est difficile cependant de connaître précisément leur nombre. Au début du XX^{ème} siècle, il y avait semble t-il une quinzaine de pêcheurs à St Léonard, douze à Gisors, une douzaine à Genêts et une vingtaine au Mont Saint Michel⁴⁷.

1.2. La pêche comme patrimoine : initiation et transmission

Dans son étymologie, le patrimoine qualifie un ensemble de biens, de droits hérités du père⁴⁸. De ce point de vue, la pêche du saumon en baie est un élément de patrimoine pour les familles de villages riverains. Le matériel et les connaissances étaient transmis de père en fils. La pratique relevait quant à elle d'une initiation et d'un apprentissage. Les jeunes pêcheurs devaient montrer devant les anciens qu'ils étaient capables de prendre un saumon selon les méthodes traditionnelles. Alors, ils avaient droit à une demi-part des lots de pêche la première année et une part entière l'année suivante à condition de continuer à travailler⁴⁹. On devenait donc pêcheur par la naissance ; une tradition qui a eu force de loi pendant tout le XIX^{ème} et le XX^{ème} siècle. Il semble qu'il était impossible de devenir pêcheur de saumon en baie d'une autre façon :

« J'ai appris mon métier dès l'âge de 13 ans, en 1927. La première année, j'étais en demi-lot. C'était en quelque sorte l'apprentissage. En résumé, si mon père posait dix filets, moi je n'en mettais que cinq. Au bout d'un an, un pêcheur lâchait un saumon dans une mare d'eau claire, en plein baie, et il fallait l'attraper avec une raquette. On barbotait tout autour du saumon sans faire de bruit jusqu'à ce que l'eau devienne trouble. Il ne nous voyait plus, mais nous, nous le devinions à son sillage. J'ai débuté à Saint Léonard, mais j'ai effectué l'essentiel de ma carrière à Genêts. Je travaillais tout seul autour de Tombelaine, où je faisais ce que je voulais »⁵⁰.

⁴⁶ Gross V., 1990, *La dynamique d'un espace littoral. Quelques secteurs de la baie du Mont Saint-Michel*, mémoire de maîtrise en géographie, dit. Houzard G, Université de Caen.

⁴⁷ __, 1988, Le saumon dans la baie du Mont Saint Michel, *Le Viquet*, n°80, p.175

⁴⁸ Source : <http://www.cnrtl.fr/etymologie/patrimoine>

⁴⁹ __, 1988, *op.cit.*, p.171

⁵⁰ Jean-Marie Jugan, pêcheur de Granville, cité dans Lecoq J. et Coupard M., 2000, *La pêche à pied en baie du Mont Saint Michel. Témoignages et récits*, éd. Alan Sutton.

1.3. Partage de l'espace et partage de la ressource

1.3.1. Un partage de la baie en zones

Pour éviter les conflits liés à la pêche du saumon, les pêcheurs avaient délimité la baie en zones : le secteur ouest était réservé aux pêcheurs de Genêts et du Mont Saint Michel, la zone centrale revenait aux pêcheurs de St Léonard et Gisors et le fond de l'estuaire de la Sélune était réservé aux pêcheurs de Céaux⁵¹. Les familles de Vains pêchaient quant à elles l'estuaire de la Sée.

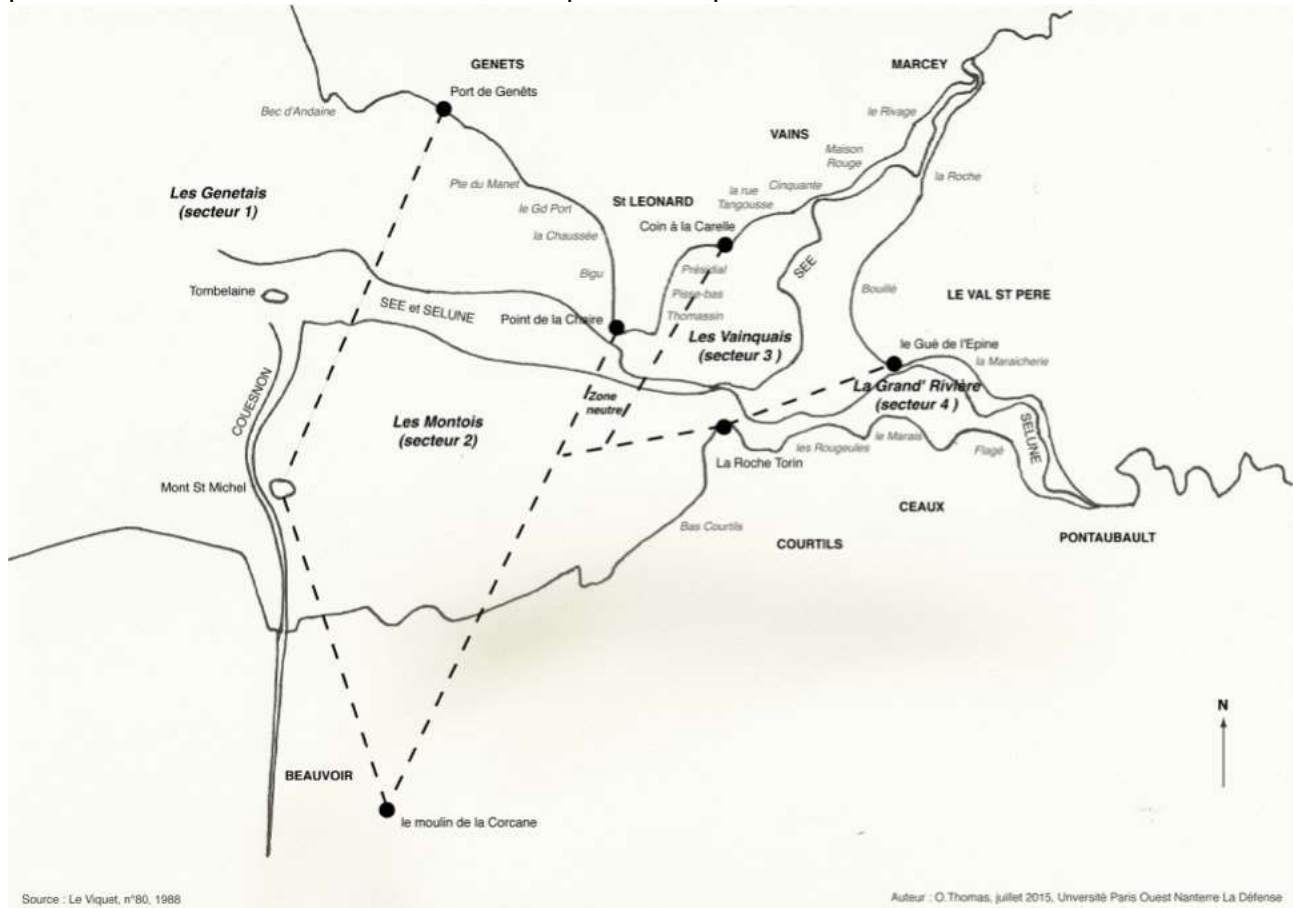


Figure 18 - Carte : Les zones de pêche professionnelle du saumon dans la baie du Mont St Michel

Les délimitations des zones de pêche étaient très fluctuantes en fonction des périodes, du nombre de pêcheurs et surtout en fonction de l'interprétation et de l'expérience personnelle des pêcheurs eux-mêmes. Il semble que ce soit uniquement le code d'honneur qui présidait aux relations entre les différentes familles qui faisait loi ; ce qui n'empêchait pas que surgissent des incidents. De plus, la pêche était aussi largement dépendante de la hauteur d'eau et donc des marées. Les pêcheurs devaient donc s'organiser pour que personne ne soit lésé :

« Dans le partage des zones de pêche, on constate un échelonnement dû à l'étiage. Les Génétais sont les premiers à tendre dans le pognant⁵² pendant trois ou quatre jours. Les Montois prennent le relais et ensuite les Vainquais, puisque la mer avance progressivement chaque jour dans les estuaires. »⁵³

⁵¹ Exposition temporaire « Pêcherie de la Baie du Mont St Michel », Ecomusée de la Baie du Mont St Michel, 2015

⁵² Le pognant désigne les marées allant des mortes eaux (petits coefficients) aux vives eaux (grands coefficients)

⁵³ Le Viquet, 1988, op.cit., p.163

1.3.2. Un partage des zones en sociétés de pêche⁵⁴

Les pêcheurs de la baie ne travaillaient pas seuls quand il était question de pêcher le saumon mais en famille ou même en équipes, lesquels se composaient de plusieurs familles :

« *Les dynasties des Jugan, Letellier, Froyer, Bataille ont régné longtemps à St Léonard et au Grand Port (les Grand-Porais !). Des équipes plus réduites se réservaient l'anse de Gisors : Gassot, Binot, Turgot.* »⁵⁵

Au sud, d'autres familles se partageaient la Sélune :

« *Nous étions inscrits pêcheurs à pieds de saumons et formions une société regroupant mes frères Jean et Maurice, Francis Touquet et son père Pierre, de Courtils. Notre secteur géographique de pêche était la quatrième zone sur la Sélune. Deux lignes le délimitaient : une allant du frêne, planté au Grand Port (Céaux), jusqu'au clocher de Vains, et l'autre du Gué-de-l'Épine (Val Saint-Père) au moulin de Flagé (Céaux).* »⁵⁶

L'association des pêcheurs pouvait aller jusqu'à l'échelle du village puisqu'à St Léonard et à Gisors, les familles se réunissaient en fin du mois, pour faire les comptes et partager les bénéfices de la pêche⁵⁷.

1.3.3. La vente des poissons

La pêche du saumon en baie du Mont St Michel était la plus lucrative⁵⁸ des pêches dans la première moitié du XX^{ème} siècle⁵⁹.

« *Dès avant la Révolution, les saumons pêchés faisaient l'objet de ventes à des grossistes ou directement à des hostelleries. A partir du XIX^{ème} siècle, l'expédition vers les halles de Paris devient monnaie courante.* »⁶⁰

Les poissons étaient conditionnés dans des bourriches en châtaignier et acheminés généralement à pied par les femmes jusqu'à la gare d'Avranches où elles remplissaient un bordereau mentionnant la date, le poids et le nom du pêcheur. Entre janvier et avril, il pouvait y avoir deux départs par jour :

« *Le saumon que je prenais partait par le train aux Halles centrales de Paris. Le mandataire parisien nous envoyait des bourriches en long, dans lesquelles on couchait le saumon sur un lit de gluis. Puis nous apposions une étiquette sur les bourriches. Nous les transportions à vélo jusqu'à la gare d'Avranches et le négociant les recevait dès le lendemain. Et le surlendemain j'avais mon mandat. A l'époque, c'était, si je m'en souviens, dans les 800 ou 1000 francs anciens du kilo (avant 1960). C'était honnête.* »⁶¹

« *Nous ne vendions pas de saumons sur place, sauf quelquefois pour les communions, mais aux Halles de Paris. Quand, en 1969, Rungis a remplacé les Halles, les mandataires ont cassé*

⁵⁴ L'expression de « société de pêche » renvoie ici au regroupement de plusieurs familles de pêcheurs professionnels autour de l'activité de pêche du saumon en baie du Mont St Michel dans la première moitié du XX^{ème} siècle. Il ne doit pas être confondu avec les associations de pêcheurs à la ligne qui se sont constituées sur le domaine fluvial en France dès la fin du XIX^{ème} siècle et qui se sont généralisées après la loi du 12 juillet 1941 qui instaura la taxe piscicole auprès des pêcheurs amateurs.

⁵⁵ Coupard, 1988, *op.cit.*, p.162

⁵⁶ Un pêcheur de la baie, cité dans Coupard et al., 2002, *Le sud Manche. Il y a bientôt 100 ans*, éd. Alan Sutton

⁵⁷ Exposition temporaire « *Pêcherie de la Baie du Mont St Michel* », Ecomusée de la Baie du Mont St Michel, 2015

⁵⁸ Un saumon de printemps été appelé un « *païtout* » parce qu'il permettait de payer les dettes et de subvenir aux besoins de la famille.

⁵⁹ Coupard et al., 2002, *op.cit.*

⁶⁰ Lefeuvre J.-C., et Mouton J.-P., 2009, *Op.Cit.*

⁶¹ Marcel Turgot, pêcheur de Vains, cité dans Lecoq J. et Coupard M., 2000, *op.cit.*

les prix ! Même pour le saumon de notre baie qui était le plus côté. Nous avons donc décidé de plus en vendre à la capitale. »⁶²

« Dans les années 1980, un beau saumon se négociait dans les 100 francs le kilo. Je capturais environ 200 saumons par an. Je ne les envoyais pas à Paris, mais je les vendais aux mareyeurs locaux : Guy Goux ou la famille Mahler. »⁶³

1.4. La fin de la pêche professionnelle

Tout au long du XIX^{ème} siècle et jusque dans la première moitié du XX^{ème} siècle, le droit de pêche du saumon en baie du Mont Saint Michel s'est transmis de père en fils. Ce n'est qu'après la Deuxième Guerre Mondiale, et notamment à partir des années 1970, que s'amorça le déclin de la pêche professionnelle du saumon à mesure que les pêcheurs ont cessé leurs activités. Les autorités maritimes n'ont alors plus renouvelé les autorisations de pêche lors des départs en retraite si bien que seul un pêcheur professionnel était encore en activité au début des années 1990. Son secteur de pêche au saumon était limité à la pointe de la Roche Torin et la période de pêche, initialement de février à juin, fut décalée de mars au 15 août. En 1992, il négocia l'arrêt de son activité contre une aide financière et l'extension de ses moulières à Bricquebec-sur-Mer. Dès lors, la pêche du saumon en baie du Mont Saint Michel est devenue exclusivement une pêche amateur encadrée chaque année par arrêté préfectoral.

1.5. Tentatives des autorités pour que cesse définitivement la pêche du saumon en baie

Après que le dernier pêcheur professionnel de saumon en baie ait arrêté son activité, des mesures réglementaires ont accompagné le processus de patrimonialisation de la pêche professionnelle qui se mettait en place. L'objectif des autorités maritimes, soutenues par le CoGePoMi Seine-Normandie⁶⁴, était semble-t-il de faire cesser toute activité de pêche du saumon dans la baie du Mont Saint Michel.

1.5.1. Patrimonialisation de la pêche du saumon en baie

Depuis les années 1980, le déclin de la pêche professionnelle en baie du Mont Saint Michel s'est accompagné d'un processus de patrimonialisation de l'activité. La revue régionale « *Le Viquet*⁶⁵ » a par exemple publié dès la fin des années 1980 des articles consacrés aux pêches à pieds dans la baie⁶⁶. En 1988, un numéro spécial sur la pêche du saumon présentait les techniques, les outils ainsi que des témoignages et l'histoire de cette pêche depuis le Moyen-Age. En 2001, l'écomusée de la baie du Mont Saint Michel ouvrait à Vains dans le hameau de St Léonard, où plusieurs générations

⁶² Bernard Jugan, pêcheur de Saint-Léonard, cité dans Lecoq J. et Coupard M., 2000, *op.cit.*

⁶³ Guy Jugan, pêcheur de Saint-Léonard, cité dans Lecoq J. et Coupard M., 2000, *op.cit.*

⁶⁴ La pêche des poissons migrateurs vivant alternativement dans les eaux douces et dans les eaux salées est encadrée par le décret n°94-157 du 16 février 1994 (CE R436-47 à R436-68). Ces dispositions prévoient la mise en place d'un Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (CoGePoMi). Il s'agit d'une instance de concertation qui réunit les acteurs en charge de la gestion des poissons migrateurs à l'échelle du grand bassin hydrographique. Présidé par le Préfet de Région, le CoGePoMi valide le plan de gestion des poissons migrateurs ([PLAGEPOMI](#)).

⁶⁵ Le Viquet est une revue de la Manche créée en 1968 par l'association « Parlers et traditions populaires de Normandie » (PTPN). Les auteurs s'intéressent à la langue et à la culture normandes, mais également à l'ethnographie régionale et à l'histoire de la Normandie.

⁶⁶ On retiendra par exemple le numéro 69 sur la pêche à la crevette, le numéro 84 sur l'utilisation du grand filet ou encore le numéro 90 sur la pêche de l'anguille, tous trois en baie du Mont St Michel.

de pêcheurs ont vécu. Une salle présente aujourd'hui aux visiteurs l'activité de pêche professionnelle.



Figure 19 - Photo : Salle de l'Ecomusée de la baie du Mont St Michel. A gauche une raquette à saumon. 21/10/14, O.Thomas, Université de Paris 10 Nanterre.

En 2005, l'auteur Michel Coupard et le guide Jack Lecoq faisaient éditer un ouvrage rassemblant des témoignages et des récits sur la pêche à pied dans la baie. Plusieurs pages sont consacrées à la pêche du saumon et à l'importance de l'activité de pêche pour les familles des villages de la baie. En 2015, l'Ecomusée a accueilli une exposition temporaire sur les pêcheries de la baie du Mont Saint Michel qui s'appuyait notamment sur les travaux du CRÉCET publiés en 2012⁶⁷.

Ainsi, en moins de 30 ans, l'histoire de la pêche en baie du Mont Saint Michel est devenue un élément de patrimoine et les techniques de pêche sont maintenant considérées comme des pratiques appartenant au passé. L'histoire des familles de pêcheurs est quant à elle devenue un objet de mémoire.

1.5.2. Des zones pour interdire et réglementer la pêche du saumon dans la baie

L'ordonnance de Colbert de 1681 puis le décret de 1853 réglementant la pêche sur les côtes françaises ont longtemps servi de textes de références aux pêcheurs de saumons de la Baie du Mont Saint Michel. En 1984, un arrêté ministériel instaurait une zone d'interdiction de la pêche des salmonidés « *en tout temps à l'est de l'alignement Bec d'Andaine, extrémité ouest du rocher de Tombelaine, jusqu'à la limite de salure des eaux* ».

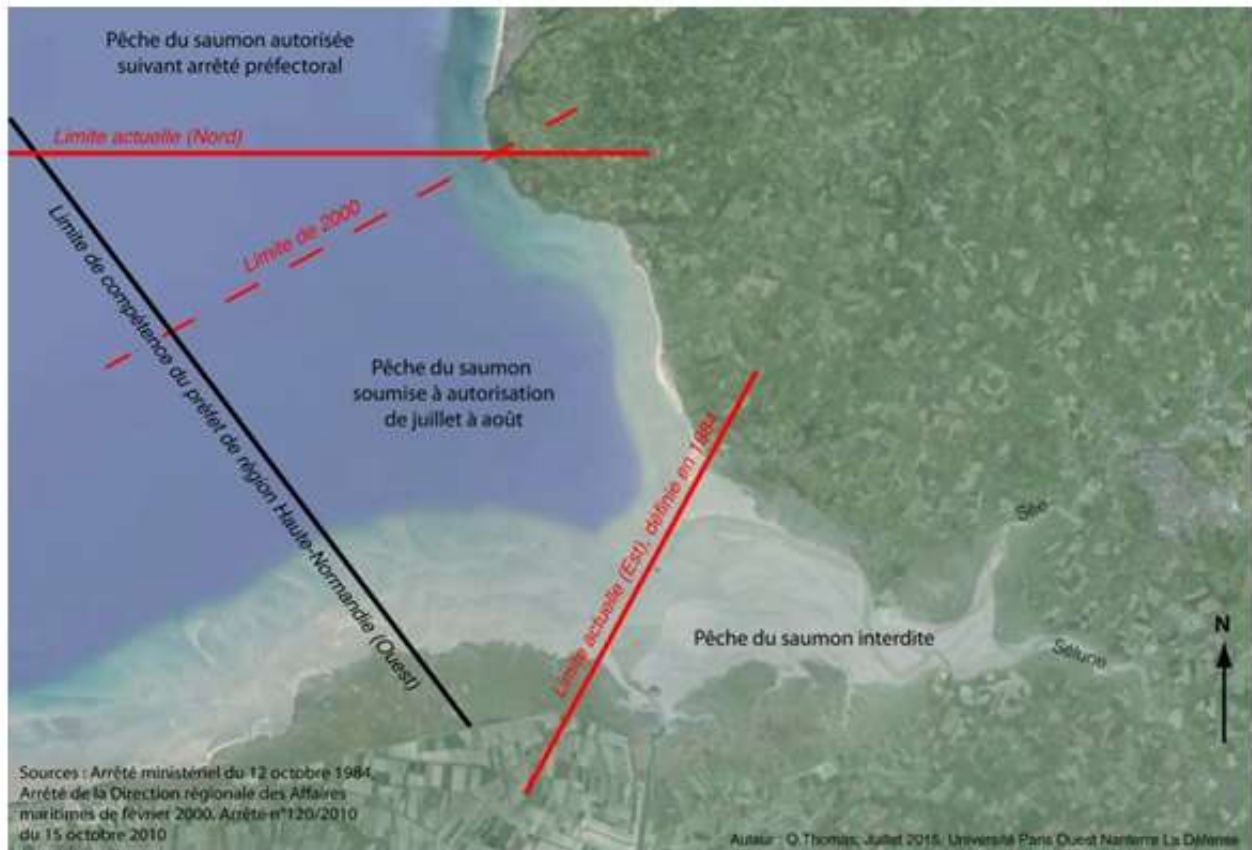
En 2000, la Direction régionale des Affaires Maritimes publiait un arrêté précisant les limites du secteur dans lequel la pêche du saumon devenait soumise à une réglementation particulière. A l'est de la ligne passant par le Bec d'Andaine et l'extrémité ouest du rocher de Tombelaine, la pêche du saumon était désormais illégale.

En 2006, un nouvel arrêté préfectoral est publié. Il interdit totalement la pêche des salmonidés dans la baie du Mont Saint Michel jusqu'au 31 janvier 2010. En réaction, la *Sautrapec*⁶⁸ déposa une

⁶⁷ CRÉCET, 2012, *Terre de pêcheries - 4 000 ans d'archéologie et d'histoire sur le littoral de la Manche*, CRÉCET / éd. OREP, 128 p.

⁶⁸ Association pour la sauvegarde des pêches traditionnelles en Baie du Mont Saint Michel créée en 2001. Elle vise « la sauvegarde de toutes les pêches traditionnelles et des intérêts collectifs, dans la baie du Mont-Saint-Michel, côté normand, dans le respect de la réglementation ; favoriser et mettre en valeur la découverte de la pêche traditionnelle, ainsi que la gestion équilibrée de la

requête en annulation auprès du tribunal administratif de Rouen et obtint l'abrogation de cet arrêté en 2008. Une nouvelle réglementation concernant la pêche à pied et la pêche embarquée des salmonidés migrateurs en baie du Mont St Michel a alors été mise en place la même année avant d'être abrogée par un autre arrêté préfectoral en 2010. Aujourd'hui, la pêche du saumon dans l'estuaire de la Sée et de la Sélune est totalement interdite et elle fait l'objet d'une réglementation spécifique - différente du reste de la mer de la Manche - dans la zone définie par les autorités maritimes à l'ouest de Tombelaine.



1.5.3. Des techniques autorisées inadaptées

Après avoir échoué en 2006 à interdire totalement le pêche du saumon en baie du Mont Saint Michel, les autorités ont tenté de rendre impossible la capture des salmonidés migrateurs en limitant les techniques de pêche autorisées. La pêche traditionnelle au rets ou l'utilisation d'une raquette pour la pêche au calme sont désormais interdites. L'arrêté préfectoral de 2010 en vigueur aujourd'hui n'autorise que la pêche à la ligne et à la palangre, ainsi que l'utilisation d'une senne, d'un filet droit ou d'un carrelet, soumise à autorisation préalable⁶⁹. La Sautrapec souhaite que cet arrêté soit modifié car quand ces techniques de pêche ne sont pas inefficaces, elles sont inadaptées :

« L'administration nous a donné un mode de pêche absolument ridicule qu'est la senne. Alors vous voyez un saumon, vous l'entourez, vous l'attrapez, le saumon il ne fait pas la taille, bah il a des

ressource, par des actions d'information, de découverte et d'éducation, auprès des enfants et des visiteurs » (Source : <http://sautrapec.e-monsite.com>)

⁶⁹ La Sautrapec a obtenu en 2014 des autorités maritimes que les sennes à mulets soient réduites à 25 mètres (au lieu de 50 mètres précédemment) et que le nombre d'autorisations délivrées aux pêcheurs à pieds passe de 25 à 50.

écailles qui ont sauté...il est quand même pris dans un filet, il n'y a pas de mystères le saumon est abîmé. Il suffit qu'il ait une ouïe prise... il est mort...

(...)

On vous donne l'autorisation de pêcher le saumon avec un filet droit. On vous donne un saumon par pêcheur et par jour. Moi je peux vous affirmer, je vous fais la démonstration, je mets le filet droit, parce qu'on sait où le mettre, vous allez avoir le lendemain matin quatre saumons dedans. Morts. Donc je vais en jeter trois...Puisque j'ai le droit d'en ramener un...Nous on propose un mode de pêche responsable et ils ne veulent pas... » (G, Sautrapec, 27 octobre 2014).

1.6. La défense d'une tradition de pêche du saumon en baie

Malgré la disparition de la pêche professionnelle en baie du Mont Saint Michel, les pratiques de pêche du saumon n'ont pas cessé depuis les années 1990. Des pêcheurs amateurs ont continué à faire vivre et exister ce qu'ils considèrent comme une activité traditionnelle constitutive de leur identité.

« La pêche professionnelle c'est fini. Nous on a cherché à garder... pas pour prélever des saumons, c'est bien au delà de ça. C'est pour une identité qui est unique. » (G, Sautrapec, 27 octobre 2014).

Pour encadrer leur activité, l'association *Sautrapec* est créée en 1999 à l'initiative de pêcheurs amateurs dans le but de défendre la pêche traditionnelle en baie et conserver le droit de pêcher les saumons qui reviennent chaque année en baie pour remonter les rivières du Couesnon, de la Sélune et de la Sée. Accusés régulièrement par les pêcheurs à la ligne de piller la ressource en saumons, les membres de la *Sautrapec* essaient notamment de faire modifier la réglementation pour promouvoir une pêche responsable en baie du Mont St Michel :

« Le problème aujourd'hui, c'est qu'on veut évincer la pêche traditionnelle au profit de la pêche fluviale, c'est-à-dire la pêche à la ligne. Alors que la pêche traditionnelle existe depuis que le monde est monde. Et si des exactions avaient eu lieu ici alors que c'était un moyen de survie, il y a longtemps qu'il n'y aurait plus de saumons.

(...) Dans nos revendications, nous proposons que l'accès aux zones de pêche dans la baie du Mont Saint Michel ne puisse se faire qu'à pieds sans l'aide d'une embarcation parce qu'il y en a, et ça je l'ai déjà vu, qui braconnent et qui partent complètement dans le pied de mer et qui mettent un filet en travers. Nous on le refuse. Le départ et l'arrivée sur le lieu de pêche au départ de Genêt ou éventuellement du Mont mais qu'il y ait des points d'accès où on puisse vous contrôler. Nous proposons d'ouvrir la pêche du saumon dans la baie du Mont Saint Michel du 15 juin, date à laquelle le castillon est déjà présent en baie, jusqu'au 31 août. Nous proposons que la pêche du saumon ne puisse être pratiquée qu'avec une raquette⁷⁰. Et sous entendu le fait que le saumon ne pourra pas être pêché avec un carrelet, une senne à mulet, un filet droit, un ligne, une palangre ou tout autre engin...C'est-à-dire qu'on demande de ne le pêcher qu'avec ça. Et ils ne veulent pas... expliquez-moi pourquoi... » (G, Sautrapec, 27 octobre 2014).

⁷⁰ La *Sautrapec* propose également d'identifier les raquettes à l'aide d'une plaque sur laquelle seraient gravés le nom du propriétaire et un numéro d'immatriculation.

L'association *Sautrapec* travaille depuis plusieurs années auprès de la DDTM, de la DREAL et de la Préfecture Maritime pour qu'une nouvelle réglementation soit mise en place en concertation avec les pêcheurs amateurs. Deux difficultés de taille empêchent cependant leurs revendications d'aboutir. D'une part, le jeu des mutations dans l'administration les contraint à recommencer sans cesse un nouveau dialogue auprès de fonctionnaires qui ne connaissent bien souvent pas la pêche à pied en baie du Mont Saint Michel. D'autre part, leur demande pour participer aux débats du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) Seine-Normandie n'a pas été acceptée (« *On a demandé à participer. ça a été rejeté* ») si bien que le futur Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) 2016-2019 a été récemment rédigé et validé sans que ne soient consultés les pêcheurs à pieds de la baie⁷¹, alors qu'un nouveau chapitre - le Plan de Gestion Terre-Mer⁷² (PGTM) - visant notamment à répondre à l'exploitation du saumon en baie du Mont Saint Michel y a été spécialement ajouté.

Le PGTM avance le chiffre de 350 saumons capturés en mer (dont 250 illicites) chaque année ce qui représente 40% du prélèvement global de saumons pour les rivières de la baie du Mont St Michel. Sur la base de ces estimations, il n'est pas étonnant que le PGTM avance que : « *la faisabilité de la gestion durable du stock de saumons relève prioritairement de la garantie de résorption des captures illicites en mer* ». Or, on ne sait pas dans quelles conditions les statistiques de captures illicites ont été obtenues. Pour répondre aux accusations, la *Sautrapec* demande l'obtention d'un quota de pêche en baie :

« On demande même un quota. Mais la peur du fluvial c'est que si on nous donne un quota, ça va être soustrait du quota du fluvial ... ! »

(...) Moi ce que je veux c'est qu'on nous donne une autorisation, un quota, un nombre de poissons par pêcheur. Et même on peut faire du no kill. D'attraper des saumons et de les remettre à l'eau, moi mon plaisir c'est de les prendre, le restant je m'en fiche. » (G, Sautrapec, 27 octobre 2014).

Le PGTM préconise la mise en place d'un TAC « Terre-Mer » global pour la Baie du Mont Saint Michel ce qui pourrait répondre en partie aux revendications des pêcheurs à pied. Mais il faudrait aussi que le projet « pêche » rédigé dans le cadre du projet de territoire lié à l'effacement des barrages de la Sélune accorde une place aux pêcheurs de la *Sautrapec* pour ne pas nier tout un pan de l'histoire de la pêche du saumon dans la baie du Mont Saint Michel⁷³.

1.7. La transmission de techniques et d'un savoir-faire

Au delà de la gestion stricte de la ressource en saumons, l'enjeu est aussi culturel pour les pêcheurs de la baie. Les réglementations restrictives mises en place depuis les années 2000 ont amené nombre d'entre eux à ne plus pêcher le saumon. Les connaissances acquises depuis plusieurs générations tendent dès lors à disparaître. La *Sautrapec* est encore le lieu de transmission d'un savoir autour de la pêche :

« Finalement dans le pays on est un dizaine à pratiquer parce que faut connaître. On ne s'improvise pas comme ça pêcheur en baie du jour au lendemain. Et puis il y a tout, il y a le danger, il y a les heures à respecter... C'est un savoir. » (D, Sautrapec, 14 octobre 2014).

⁷¹ Le CoGePoMi doit normalement réunir des élus, des administrations et...des pêcheurs afin de poser des orientations cadres sur cinq ans pour une meilleure gestion des poissons migrateurs.

⁷² Le PGTM a été rédigé par l'ONEMA et les Affaires Maritimes.

⁷³ La *Sautrapec* a récemment été conviée aux discussions relatives au devenir de la pêche après l'effacement des barrages de la Sélune (Atelier pêche du 5 octobre 2015).

Ce savoir se trouve incarné dans la revendication des membres de la *Sautrapeç* pour l'autorisation d'une technique unique (la pêche au calme) et d'un outil unique (la raquette à saumon).

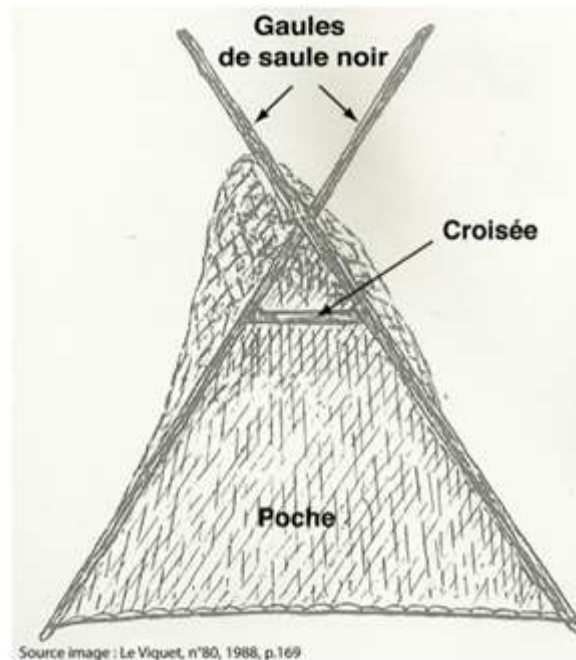


Figure 21 - Dessin d'une raquette à saumon

La pêche au calme se pratique depuis longtemps sur les levées de grèves (« *aculs* ») là où la rivière s'élargit. La hauteur d'eau y est faible et le pêcheur voit le sillon laissé par le dos des poissons qui remontent le courant⁷⁴. La pêche se déroule tôt le matin ou tard le soir, de préférence en morte eau. Le pêcheur est muni d'une raquette, ou *bichette*, sorte d'engin ressemblant à un haveneau fait de deux gaules croisées et d'une grande poche. Lorsqu'un saumon est repéré, le pêcheur « *abat* » sa raquette qui joue ici le rôle d'une grande épuisette, puis il la relève, et fait sauter la « *croisée* » pour refermer le piège.

Si elle était autorisée, et dans la mesure où elle permet de relâcher les poissons, cette technique de pêche traditionnelle pourrait faire l'objet d'une mise en valeur touristique. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

**DU DROIT DE PECHERIE AU DROIT DE PECHE DU SAUMON
EN FRANCE ET DANS LA BAIE DU MONT SAINT MICHEL⁷⁵**

- XI^{ème} siècle : Le droit de pêche appartient aux seigneurs riverains qui louent les rivages aux agriculteurs moyennant une redevance en argent et en poissons.
- Edit de 1539 (François 1^{er}) : Les rivages dépendent de la couronne.
- Edit des Moulins (Charles IX) : Les rivages de mer sont déclarés inaliénables et imprescriptibles.

⁷⁴ Pierre Lefevre., Sée-Sélune en 1877 (II), *La Gazette*, 10 octobre 2005

⁷⁵ Sources : (1) _ , 2010, *Les pêcheries du Cotentin et de la Baie du Mont Saint Michel*, Office de Tourisme du canton de Montmartin-sur-Mer ; (2) Pélipot P. et Martin P., 2014, *Le saumon en Bretagne. Des siècles d'histoire et de passion*, Skol Vreizh, pp. 106-107.

- Ordonnance de 1584 (Henri III) : Les propriétaires doivent posséder un titre de concession du Roi antérieur à 1544.
- 4 février 1593 : Un nouvel édit interdit la mise en place de barrages sur la côte et à l'embouchure des estuaires.
- 1669 : Une nouvelle réglementation interdit la construction de nouveaux établissements de pêche sur les fleuves et les rivières navigables sans autorisation du pouvoir royal. Les anciennes pêcheries ne sont pas menacées.
- 1681 : Ordonnance de Colbert sur l'organisation de la Marine. C'est le texte de référence jusqu'au XVIII^{ème} siècle. « Article 4 - Les parcs dans la construction desquels il entrera bois ou pierres seront démolis, à la réserve de ceux bâtis avant l'année 1544... ».
- 1721 : A la demande du Roi Louis XV, les titres de propriétaires des parcs sont vérifiés pour que les installations non réglementaires soient détruites. L'objectif est de limiter la destruction des petits poissons et favoriser la navigation sur les fleuves. L'inspection de la côte ouest du Cotentin est réalisée en 1724.
- 1789 : Abolition des privilèges de pêche. Les rivages deviennent la propriété de l'Etat. Aucune mesure n'est prise. Les installations et les droits de pêcheries sont transmis de génération en génération ou vendus devant notaire.
- 9 janvier 1852 (Louis-Napoléon) : Un texte de loi interdit la construction de nouvelles pêcheries.
- 4 juillet 1853 : Parution d'un décret réglementant la pêche sur l'ensemble des côtes françaises (interdiction de certains engins, dates d'ouverture et de fermeture, dimension des mailles de filets, etc.)
- Décret du 15 décembre 1952 :
« La pêche du saumon est interdite pendant une période de 100 jours consécutifs comprise entre le 1er septembre et le 10 janvier, fixée par arrêté des Directions de l'inscription maritime, étant entendu qu'en ce qui concerne le saumon bécard⁷⁶, ou saumon de « descente », la période d'interdiction est obligatoirement prolongée chaque année jusqu'au 31 mai. »
- Arrêté ministériel du 1^{er} octobre 1984 :
« Pour le cas particulier des trois rivières (Couesnon, Sée, Sélune), la pêche des salmonidés est interdite, en tout temps à l'est de l'alignement Bec d'Andaine, extrémité ouest du rocher de Tombelaine, jusqu'à la limite de salure des eaux. Toutefois, les pêcheurs, marins de la marine marchande détenteurs en 1984 d'une autorisation d'utilisation d'un filet à saumons sont autorisés à continuer la pratique de cette pêche. »
- Arrêté de la Direction régionale des Affaires maritimes de février 2000 :
« Article 1. La pêche des salmonidés est interdite pour la durée du plan de gestion 2000-2005 des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie approuvé par l'arrêté n°99-2659 du 8 décembre 1999 susvisé du préfet de région Ile de France, soit jusqu'au 31 décembre 2004, dans la partie de la baie du Mont Saint Michel située à l'est de la ligne joignant les points suivants :

Point A : 48°37'40"N - 01°34'00"W
Point B : 48°42'12"N - 01°40'00"W
Point C : 48°44'40"N - 01°34'16"W

Article 2. L'interdiction de pêche s'applique en mer et dans la partie située en aval de la limite de salure des eaux des fleuves et canaux se jetant à l'est de la ligne A, B, C. »

⁷⁶ Saumon après la fraie. Sa robe est cuivrée, voire presque rouge et sa mâchoire inférieure est recourbée en une sorte de crochet, d'où le surnom de « bécard »

- 2006 : Un arrêté préfectoral interdit totalement la pêche du saumon en baie du Mont Saint Michel. La Sautrapec dépose une requête en annulation auprès du Tribunal Administratif de Rouen et obtient l'abrogation de cet arrêté en 2008.

- Arrêté n°115/2008 du 30 juin 2008 : Il régleme la pêche à pieds en baie du Mont Saint Michel.

- Arrêté n°120/2010 du 15 octobre 2010 (L'arrêté de 2008 est abrogé)
« Art. 1 : Zone d'application - (...) A l'Est de la ligne passant par le Bec d'Andine et l'extrémité Ouest du Rocher de Tombelaine, la pêche des salmonidés est interdite, conformément à l'arrêté ministériel du 1er octobre 1984.

Art. 2 : Période de pêche - La pêche des salmonidés est autorisée du premier samedi du mois de juillet au dernier dimanche du mois d'août inclus entre le lever et le coucher du soleil.
(...)

Art. 5 : engins de pêche autorisés - Les seuls engins de pêche autorisés pour la pêche à pied ou à partir d'une embarcation sont la ligne et la palangre.
(...) »

2. La pêche du saumon dans la rivière Sélune

2.1. Un poisson convoité

Au Moyen-Age, le saumon n'était pas une nourriture populaire comme l'anguille ou le hareng⁷⁷. Il était recherché par les seigneurs locaux qui avaient droits de pêcheries. En leur absence, les saumons allaient souvent aux abbayes. Il existait également un commerce de poissons frais destiné à la Cour de France (Halard, 1983, p.176).

En Normandie, le saumon était particulièrement abondant dans les rivières des Diocèses de Bayeux, de Coutances et surtout d'Avranches au cours des XI^{ème} et XII^{ème} siècles. Au XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles, le développement de l'économie médiévale et la multiplication des moulins sur les cours d'eau (et donc des pêcheries) contribuent à sa raréfaction. Mécaniquement, son prix a augmenté ce qui a suscité les convoitises et a favorisé le développement des pratiques de braconnage. A la surpêche, la Guerre de Cent ans aurait constitué un facteur aggravant : l'extension des friches aurait en effet favorisé la formation de dépôts de vase et le réchauffement des eaux ; autant de modifications du milieu néfaste pour le saumon (Halard, 1983, p.177).

Devenu plus rare au XV^{ème} siècle, le saumon n'a pas pour autant disparu des rivières bas-normandes. En témoigne par exemple la volonté des seigneurs de défendre⁷⁸ l'importante pêcherie de Ducey tout au long de l'Ancien Régime :

« (...) sous l'ancien régime, la pêche était soigneusement gardée avec interdiction de monter des barrages et d'utiliser les grands filets »⁷⁹

⁷⁷ La légende des contrats de louage qui précisait que le saumon ne serait pas servi aux domestiques plus de deux ou trois fois par semaine (contrat dont il n'existe qu'un exemplaire en France pour la rivière Dordogne) a contribué à répandre l'idée que ce poisson était une base de l'alimentation populaire, ce qui n'était pas le cas. Le saumon était un poisson réservé aux nobles et au clergé. Cependant, il était aussi « braconné » et donc consommé par les populations riveraines des rivières du massif armoricain.

⁷⁸ En Bretagne, le pouvoir royal a tenté de limiter la pression de pêche exercée par les seigneurs dans les estuaires et sur les grèves en multipliant les ordonnances et les réglementations tout au long des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles. Toutes les mesures prises n'ont eu pour seul effet que de démontrer l'impuissance du pouvoir central : les seigneurs ont défendu leurs privilèges jusqu'à la Révolution (Phélipot P. et Martin P., 2014, *Le saumon en Bretagne*, Skol Vreizh, pp106-113).

⁷⁹ Houlbert V., 2007, *Ducey à la recherche de son passé*, Office de Tourisme de Ducey, p.120

A cette époque, la pêche n'est pas seulement question de subsistance et si l'on pêche pour se nourrir, on pêche aussi pour vendre le poisson car même quand il y a peu de saumons, chaque pêcherie est lucrative. En effet, « *au XVII^{ème} siècle, un saumon de dix livres valait vingt fois le salaire d'un journalier*⁸⁰ ». Dès lors, on comprend qu'il soit tentant pour les habitants de contourner les interdictions de pêche sur la Sélune.

Avec la Révolution et l'abolition des privilèges, la pêche est devenue libre et le braconnage s'est multiplié dans la baie du Mont Saint Michel. Les habitants de Vains et de Genêts plaçaient des filets pour barrer les rivières de la Sée et de la Sélune et en quelques années le saumon a commencé à disparaître :

« En l'an IX, le citoyen Pinot, notaire à Ducey, mandataire (des Cambiaso propriétaires du château de Ducey) s'en plaignait au citoyen Lehurey, sous-préfet de l'arrondissement d'Avranches.

Il lui exposa dans un mémoire que, conformément à la loi, les citoyens Cambiaso avaient le droit de pêche à l'emport de leurs propriétés de Ducey et Poilley.

Qu'ils avaient fait construire des petits bateaux pour exercer ce droit, espérant prendre des saumons comme autrefois, qu'ils n'en prenaient presque plus.

Qu'ayant appris que, comme les années précédentes depuis la Révolution, les habitants des communes de Vains et de Genest avaient barré les rivières avec des filets de fond qui retenaient le poisson et l'empêchaient de remonter en rivière, il avait envoyé ses domestiques pour assurer si les rivières étaient encore barrées et qu'ils l'avaient constaté.

*Me Pinot, au nom du citoyen Cambiaso, rappela au sous-préfet que cette pêche était défendue et que les rivières devaient être libres, ajoutant que s'il connaissait les individus, il les poursuivrait. »*⁸¹

Le sous-préfet ordonna au maire de Genêts de faire respecter les lois. Les barrages et les filets furent levés et la pêche du guimoisson⁸² interdite. Rapidement, le nombre des saumons qui remontaient la Sélune augmenta. Cependant, après cet épisode de variation négative de la ressource, il semble que le stock de saumons de la baie du Mont Saint Michel n'a jamais véritablement été constant et leur nombre a varié d'une année à l'autre en fonction de l'intensité de la pression de pêche.

Sur la Sélune, le nombre important de pêcheries et de moulins installés sur son cours principal et sur ses affluents au cours du Moyen Age et de l'Ancien Régime a favorisé, jusqu'à la construction du barrage de la Roche Qui Boit, une exploitation intensive du saumon et surtout des *smolts*. Lors d'une séance de l'Association normande pour les progrès de l'agriculture, de l'industrie, des sciences et des arts, consacrée à la question « *Les rivières de la Manche sont-elles toujours poissonneuses ?* », l'un des membres, M.Juin, témoigne des pêches extraordinaires de guimoissons réalisées sur la Sélune :

« (...) c'est lorsque le saumon d'un an descend en avril, qu'on le pêche sous le nom de guimoisson, à Ducey, près le moulin, et que quelquefois il est si abondant, qu'on le prend par

⁸⁰ CRÉCET, 2012, *Terre de pêcheries - 4 000 ans d'archéologie et d'histoire sur le littoral de la Manche*, CRÉCET / éd. OREP, 128 p.

⁸¹ Jourdan F., 1909, *Avranches, ses rues et places, ses monuments, ses maisons principales, ses habitants, leurs professions*. Ed. de la Tour Gile, cité par Houlbert V., 2007, p.120, *op.cit.*

⁸² Nom donné aux *smolts* de saumons en Basse-Normandie au XIX^{ème} siècle.

hectolitres; alors on ne trouve pas toujours à le vendre aux habitants, et l'on se trouve forcé de le donner aux porcs »⁸³.

Ces pratiques vont engendrer une forte variabilité de la ressource comme en témoignent ces statistiques des prises de saumons réalisées en baie du Mont Saint Michel issues d'une enquête de 1832⁸⁴ :

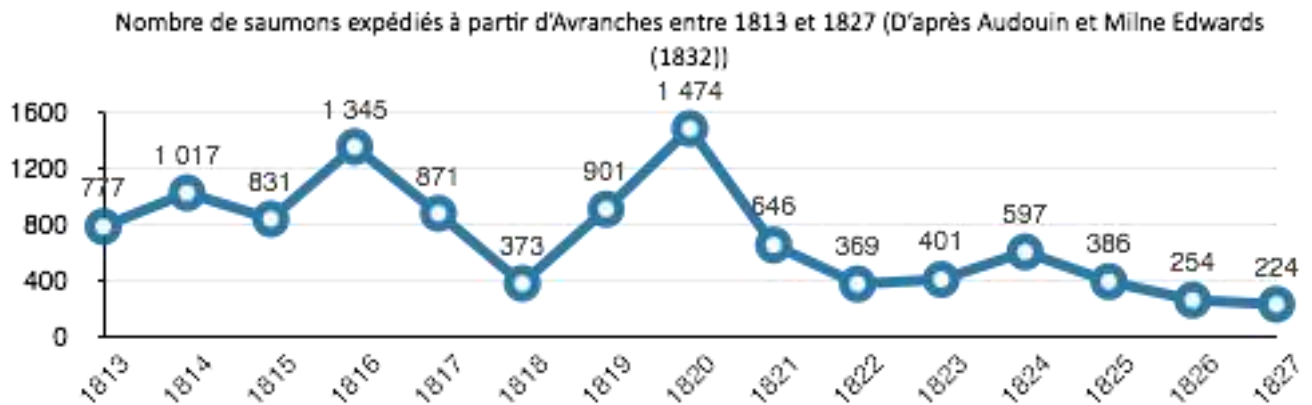


Figure 22 - Graphique : Nombre de saumons expédiés à partir d'Avranches entre 1813 et 1827

Par ailleurs, les pêcheries en pierre abandonnées après la Révolution étaient-elles utilisées ponctuellement par les propriétaires riverains de la Sélune pour pêcher les saumons et le guimoisson comme c'était le cas dans les rivières du massif armoricain à cette époque⁸⁵. Il est question de cette pratique dans un ordre de service des Ponts et Chaussées de la Manche en 1882 :

« En aval de ce pont [le Pont Neuf au niveau du Pont de la République actuel], il existe également un grand nombre de vieilles pêcheries qui devraient, dans un but d'intérêt général et pour empêcher la destruction du poisson dans cette partie de la Sélune, être dessolés et les matériaux enlevés de la rivière, par ce moyen, les eaux rencontrant moins d'obstacles, s'écouleraient d'une manière plus régulière et causeraient certainement moins de dégâts en amont. »⁸⁶

La pêche des *smolts* de saumons a progressivement cessé au XX^{ème} siècle, parallèlement au développement de la pêche à la ligne mais le saumon est resté un poisson convoité. Les filets ont été remplacés par des cannes en bambou et la pêche en rivière est devenue une activité de loisir.

LA PECHÉ COMME LOISIR

L'histoire de la pêche à la ligne accompagne celle des hommes. Les premiers hameçons droits, faits en os ou en bois de cervidés ont été découverts en France et datent de - 30 000 ans avant J.C. Longtemps pratiquée à des fins de subsistance, la pêche a peut-être très tôt été un loisir pour les plus riches. En effet, certaines découvertes

⁸³ *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1855

⁸⁴ Audouin V., et Edwards N.M., 1832, *Recherches pour servir à l'histoire naturelle du littoral de la France. Voyages à Granville, aux îles chaussées et à St Malo*. Paris, Crochard libre., T.1 : 181

⁸⁵ Phélipot P., Martin P., 2014, *op.cit.*

⁸⁶ Rapport du conducteur des Ponts et Chaussées, 22/12/1882.

semblent indiquer que les Egyptiens - parmi ceux qui n'avaient pas à travailler pour vivre, allaient à la pêche pour le plaisir :

« A Oph (Thèbes), un bas relief daté de 1400 ans avant JC représente un pêcheur avec une canne à la main qui capture un gros poisson. Il s'agit, d'après son habillement, d'un riche bourgeois. Il devait donc pêcher ni par profession ni pour se nourrir, mais tout simplement par plaisir. A côté de lui est dessinée une mouche-papillon (une éphémère ?) »⁸⁷ (Touron, 2014, p.19).

En Europe, des hameçons ont été découverts dans des sépultures datant du VII^{ème} siècle avant JC, ce qui invite les préhistoriens à trouver là aussi une origine à la pêche de loisir :

« Il est douteux que les puissants princes inhumés au milieu d'un fastueux mobilier aient été contraints de se procurer leur pitance quotidienne en pêchant dans les eaux du Danube ou de la Moselle. Ces témoignages fragiles, et apparemment anodins, constitueraient le premier indice d'une activité halieutique non plus vivrière, mais plutôt ludique. La pêche sportive est sûrement née à l'âge de fer, pratiquée par les grands de ce monde... »⁸⁸ (J.-J. Cleyet Merle, cité dans Touron, 2014, pp.13-14)

La pêche à la ligne était aussi pratiquée chez les Grecs et chez les Romains mais c'est au Moyen-Age qu'elle apparaît de plus en plus comme un loisir, et ce bien que son rôle utilitaire reste important. Ainsi de nombreux pêcheurs occasionnels pratiquent la pêche à la ligne dans les rivières ainsi que dans les étangs et les mares qui sont régulièrement vidés et empoissonnés :

« Sur de nombreuses enluminures, des hommes, une gaule à la main, sont en train de pêcher dans les fossés entourant les villes : ce sont là vraisemblablement des citoyens, sans doute « amateurs », que surveillent parfois leurs concitoyens ; mais les paysans profitent également du ruisseau ou de l'étang voisin pour améliorer leur nourriture quotidienne. Rare est l'image du moine qui pêche à la ligne (...). »⁸⁹

C'est aussi au Moyen-Age que les oeuvres profanes consacrées à la pêche se multiplient. Le premier traité de pêche, « *Treatyse of Fisshynge with an Angle* », est écrit par Dame Juliana Berners en 1496. Pour la première fois, la pêche est placée au même rang que la chasse et surtout l'auteur parle de la pêche comme d'un loisir. Plus tard, au XVI^{ème} et au XVII^{ème} siècles, plusieurs traités de pêches vont être publiés en Angleterre (« *The Arte of angling* », 1577, William Samuel ; « *Secrets of angling* », 1613, John Dennys), en Espagne (« *El Tratadico de la pesca* », 1539, Fernando Basurto) et en encore en Suisse (« *Historia animalia* », 1558, Conrad Gessner). Il faut citer également l'oeuvre d'Isaac Walton, « *The complete angler or the contemplative man's recreation* » paru en 1653 et réédité plus de cinq cents fois à ce jour. L'intérêt pour la pêche à la ligne, et en particulier la pêche à la mouche, ne va plus cesser de se développer notamment en Grande-Bretagne. A côté des pêches professionnelles qui utilisent des engins, la pêche à la ligne va alors de plus en plus symboliser la pêche récréative.

B. APPARITION ET DEVELOPPEMENT DE LA PECHE A LA LIGNE DU SAUMON

1. Les premières pêches à la ligne du saumon en France et dans la Manche

Dans les années 1900, un pêcheur venu prendre des truites sur l'Allier se trouva aux prises avec un saumon. Après plusieurs heures et avec l'aide d'un autre pêcheur, le Lieutenant Dubois mit sur la berge un poisson de 21 livres. A l'époque, la presse locale a relaté cet exploit si bien que d'autres pêcheurs ont voulu l'imiter. Bientôt, les revues spécialisées comme *La pêche illustrée* ou *La pêche moderne et les sports* relayèrent l'information, et de nombreux pêcheurs sont venus pour essayer de capturer un saumon en pêchant à la ligne. Ils utilisaient des cannes en bambou, des lignes de soie et pêchaient aux devons, aux poissons morts, à la crevette ou à la mouche.

⁸⁷ Touron J.-M., 2014, Le belle histoire de la pêche à la mouche, éditions CPE,

⁸⁸ Touron J.-M., 2014, *op.cit.*

⁸⁹ Mane P., 1991, Images médiévales de la pêche en eau douce, *Journal des savants*, 227-261

L'histoire de pêche du Lieutenant Dubois reste comme la première prise d'un saumon à la ligne en France. Il serait plus juste de dire que c'est la première fois que la prise d'un saumon à la ligne était médiatisée, ce qui eu pour effet de donner à ce fait de pêche un écho jusque dans la capitale parisienne. En effet, avant que ce grand saumon de l'Allier ne soit capturé, des centaines d'autres avaient été pris par des pêcheurs britanniques dans le sud-ouest de la France et dans les rivières du massif armoricain.

Les *gentlemen* britanniques, fortunés, quittaient régulièrement leurs rivières pour pêcher au Canada, en Suède, en Finlande, en Espagne et en France (Béarn, Bretagne et Normandie). Des coupures de la presse anglaise attestent de la présence de pêcheurs anglais dans la région de Pau dans les années 1900 (Malange, 2011, p.384). Présentés comme les disciples d'Izaak Walton, les photographies montrent des femmes posant à côté de saumons (« *successful lady angler* ») ou pêchant en robe dans les rivières du bassin de l'Adour. En Bretagne, l'Ellé et l'Odet étaient aussi très fréquentées par les pêcheurs anglais.

Au cours du XIX^{ème} siècle, ils avaient mis au point tout un équipement pour pêcher le saumon. Le bois des cannes (en *greenheart*, *hickory*, *lemonwood* ou *lancewood*) ainsi que les plumes brillantes et colorées étaient importés des colonies. Beaucoup de modèles de mouches encore utilisées aujourd'hui apparurent à cette époque : *John Scott*, *Lemon Grey*, *Dusty Miller*, *Lady Caroline*, *Hairy Mary*...⁹⁰. Assez raides, elles avaient une efficacité relative dans les rivières du massif armoricain. Elles firent pourtant des jaloux chez les paysans du sud Manche qui ne voyaient pas d'un bon œil la présence de pêcheurs anglais sur les rives de la Sée et de la Sélune. Stendhal évoque cette rivalité alors qu'il s'est arrêté quelques jours à Avranches :

« En déjeunant à l'auberge, j'ai appris que le pays est hanté par une foule d'Anglais ; mais ils vont s'en aller, ils ont le malheur de trop bien pêcher à la ligne. Ils emploient des mouches artificielles qui trompent trop bien des nigauds de poissons, je ne sais si c'est les saumons ou les truites. Le bonheur anglais a excité au plus haut point la jalousie des Normands. Ils ont interrompus toutes relations de société avec ces fins pêcheurs, et songent même, autant que j'ai pu le comprendre, à leur faire un procès.

Si j'étais maître de mon temps, je m'arrêteraï pour jouir de ce procès, et j'assigneraï quelqu'un⁹¹. »

Ainsi les pêcheurs anglais ont probablement été les premiers à pêcher le saumon à la mouche sur la Sélune, et ce dès la première moitié du XIX^{ème} siècle. Ils fréquentaient aussi d'autres rivières de la Manche comme la Sienne :

« La grande époque de la pêche à la mouche ça a été autour de la guerre. Je ne sais pas si vous voyez à Hienville, juste après le pont quand on passe sous la voie ferrée (...) à droite il y avait un café restaurant. Dans ce café restaurant c'était le rendez-vous des pêcheurs. Et j'ai des copains qu'ont pêché là, la Sienne, dans les dernières bonnes années 1979-1980... par là... (...) Et puis un beau jour ils discutaient et puis la patronne leur dit : « si vous voulez du matériel il y a un anglais qu'est venu il y a 20, 25 ans... je l'ai jamais revu. Il a laissé une caisse ». Et

⁹⁰ Phélipot et Martin, 2014, *op.cit.*, p.140

⁹¹ Stendhal, 1838, *Mémoires d'un touriste*, Tome I, édition de Paris.

dans la caisse il y avait des moulinets Hardy⁹², il y avait des cannes Hardy, il y avait des mouches, il y avait des soies et le gars ne pêchait qu'à la mouche (...). Et c'était des moulinets... des 'Perfect', donc des moulinets des années 1920⁹³... par là. Donc c'est un gars qui avait du pêcher avant guerre »⁹⁴.

Si les pêcheurs anglais ont sans doute été les premiers à pêcher le saumon à la mouche dans les rivières du sud Manche, ils ont assez vite été imités par les pêcheurs locaux qui ont commencé à pêcher le saumon à la ligne dès le début du XX^{ème} siècle.



Figure 23 - Image : Un pêcheur sur la Sienne, *La Pêche Indépendante*, (années 1930)

2. Le développement de la pêche à la ligne dans le sud Manche (1900-1960)

La pêche à la ligne du saumon dans le sud Manche a semble t-il d'abord été pratiquée par les classes populaires. Jusque dans les années 1900, les classes dominantes en France considéraient la pêche à la ligne comme une perte de temps (Malange, 2011). Ce sont les pêcheurs anglais qui fréquentaient les berges de la Sélune et de la Sée au XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle qui ont donné des idées à quelques paysans et ouvriers. Ces derniers ont vu dans la pêche à la ligne du saumon l'occasion d'améliorer leur quotidien tout en faisant l'expérience d'un « temps pour soi »⁹⁵.

La pêche à la ligne a eu ses précurseurs⁹⁶. Sur la Sée, Maurice Dauvin (1893-1976) et Jean Chemin (1893-1959) ont probablement été les premiers dans le sud Manche à prendre des saumons avec une canne à lancer ou une canne à mouche. Jean Chemin vendait une grande partie de ses poissons. Il expédiait chaque année près de 100 saumons aux Halles de Paris. Sur la Sienne, c'est un pêcheur breton du nom de Jaffrenou, installé dans la Manche, qui a favorisé le développement de la pêche à la ligne du saumon. Il initia Doutrelon, lequel bricola en s'inspirant des premières cuillers *Voblex* commercialisées en France, une cuiller qui porte aujourd'hui son nom et que presque tous les saumoniers de la Manche possèdent dans leur boîte. Sur la Sélune, M.Fardin était lui aussi

⁹² La maison Hardy est une société anglaise, aujourd'hui prestigieuse, fabriquant du matériel de pêche à la mouche depuis 1872. Elle fabrique notamment des cannes à mouche pour la famille royale d'Angleterre.

⁹³ Le premier moulinet Hardy modèle *Perfect* a été commercialisé en 1891.

⁹⁴ L., pêcheur de la Sienne, entretien du 29 avril 2015

⁹⁵ Corbin A., 2009, *L'avènement des loisirs 1850-1960*, édition Flammarion, 626 p. (Chapitre : Les balbutiements d'un temps pour soi, La pêche à la ligne et la polarisation des heures, pp. 427-448)

⁹⁶ Coupard M. et Lecoq J., 2005, *La vallée de la Sée de Saint Pois à l'estuaire*, éd. Alan Sutton.

connu pour son sens de l'eau et sa capacité à prendre des saumons quand personne d'autre n'en prenait.

Ces quelques pêcheurs ont été imités localement, notamment après la Deuxième Guerre Mondiale. Par ailleurs, des pêcheurs extérieurs au sud Manche ont aussi fréquenté les berges Sélune. Dans les années 1930, et jusque dans les années 1950, il s'agissait probablement de pêcheurs aisés qui avaient le temps de faire le voyage et les moyens de passer plusieurs jours dans les hôtels de Ducey. Par la suite, à partir des années 1960, la sociologie et le nombre des pêcheurs du saumon dans le sud Manche a changé. Profitant de la démocratisation de l'automobile, des pêcheurs originaires de la région parisienne plutôt issus des classes moyennes, sont venus tenter leur chance sur la Sélune.

3. Emergence et disparition d'un tourisme de pêche à Ducey autour du saumon (1930-1990)

Au regard de l'histoire du tourisme pêche en France, la pêche du saumon Ducey (et même dans la vallée de la Sélune⁹⁷) a été très tôt mise en valeur comme en témoigne cette carte postale de l'Hôtel du Lion d'Or à Ducey datant des années 1930.



Figure 24 - Carte postale : L'Hôtel du Lion d'Or tenu par M.Fernand dans les années 1930 : « Le confort en plein centre de pêche à proximité du Mont St Michel (vacances agréables) »

Après la Deuxième Guerre Mondiale, d'autres cartes postales, plus explicites, ont été éditées pour mettre en valeur la commune de Ducey au travers de l'activité pêche. Cette carte postale affranchie en 1962 en est un exemple.

⁹⁷ L'association des riverains et pêcheurs avec les commerçants de St Hilaire du Harcouët avait édité un dépliant intitulé « St Hilaire du Harcouët. Paradis des Pêcheurs » à destination des touristes. Le document pourrait dater des années 1960. On y trouve une présentation de l'association de pêche et de la pisciculture, des indications sur les lieux de pêche (lacs et rivières), et des informations sur les commerces de St Hilaire (Hébergement, restauration...). Au dos, une carte allant de Vézins à St Cyr du Baillleuil permet au pêcheur de se déplacer facilement.



Figure 25 - Carte postale : Ducey. Paradis de la pêche. (En circulation dans les années 1960)

La pêche du saumon, ici au cœur du message, est associée aux paysages de la rivière Sélune et au patrimoine historique (Le Moulin et le Pont Romain, la chute d'eau de Quincampoix...).

L'auteur relie déjà l'image emblématique du saumon au territoire. L'homme au centre fait l'objet d'une mise en scène probablement pour permettre à des pêcheurs aisés de s'identifier. Les pêcheurs locaux sont quant à eux absents du dispositif.

La réalité était différente. L'ouverture du saumon à Ducey en mars ou avril attirait un nombre important de pêcheurs issus de toutes les classes sociales. Dès les années 1970, au pont du Bateau, les voitures étaient garées sur plusieurs centaines de mètres. Il s'agissait de pêcheurs de la Manche mais aussi de pêcheurs bretons et parisiens qui logeaient dans les hôtels de Ducey et des environs comme par exemple l'Hôtel du Lion d'Or dans les années 1950/1960⁹⁸ ou plus tard l'Auberge de la Sélune :

« Aux pêcheurs de saumons - bien avant l'été donc - nous ne saurions que conseiller l'excellente Auberge de la Sélune (Hôtel-Restaurant) de notre ami J.P. Girres. Attention : en saison, il est prudent de réserver bien à l'avance. »⁹⁹

Il arrivait que les pêcheurs locaux se lient d'amitié avec ces nouveaux pêcheurs venus de Paris ou d'ailleurs. Certains fournissaient vers de terre, cuillers et bons conseils en échange d'un apéritif ou d'un déjeuner. Tous se retrouvaient dans les cafés et les restaurants de Ducey le midi et le soir. Encore aujourd'hui, le saumon est attaché à l'image de l'Auberge de la Sélune comme en témoigne son enseigne.

⁹⁸ Centre d'animation du canton de Ducey, *Le canton de Ducey*, éd. A. Sutton, coll. Mémoire en Images, Tome I, 128 p.

⁹⁹ Revue *Coin de pêche*, n°212, décembre 1982



Figure 26 - Photo : L'enseigne de l'Auberge de la Sélune, O.Thomas, 6 mars 2015, Université Paris 10 Nanterre La Défense

A partir des années 1990, le nombre des pêcheurs de saumons extérieurs au département a diminué. Rares sont ceux aujourd'hui qui logent dans les hôtels ou les gîtes de Ducey. L'Auberge de la Sélune par exemple ne reçoit plus de pêcheurs depuis le début des années 2000 et le gîte de pêche « L'Angevinière » n'accueille que quelques saumoniers chaque année.

Les causes de cette désaffection des saumoniers pour la Sélune sont multiples. La diminution du nombre et du poids des saumons est souvent avancée par les pêcheurs locaux. Il faut aussi ajouter le développement depuis une vingtaine d'année des vols *low cost* en direction de l'Irlande, de la Grande-Bretagne et de l'Europe du Nord qui contribue à diminuer considérablement le coût d'un séjour de pêche à l'étranger. D'autres facteurs tels que l'effet de mode de certaines pêches (pêche du bar aux leurres, pêche des carnassiers aux leurres...) ou la relative bonne santé de rivière telles que l'Elorn, le Léguer ou la Touques participent aussi à comprendre cette évolution.

De cette période au cours de laquelle la pêche du saumon était un moteur de l'économie locale, il reste aujourd'hui des milliers de photographies conservées par les propriétaires des cafés, des hôtels et des restaurants de Ducey. Elles sont autant de traces d'une histoire commune et d'une identité attachée au territoire.

4. La pêche à la ligne du saumon aujourd'hui : une pêche de locaux ?

Aujourd'hui, le tourisme pêche lié au saumon sur la Sélune, et plus encore sur la Sée et la Sienne, est très peu développé, voire quasi inexistant. On rencontre quelques pêcheurs venus de Paris ou du nord de la France qui s'arrêtent à Avranches avant d'aller en Bretagne ou bien des pêcheurs qui venaient « autrefois » - c'est-à-dire dans les années 1980 - et qui reviennent maintenant qu'ils sont à la retraite. Le saumon ne bénéficie plus au commerce local à Ducey. Comme sur la plupart des rivières du massif armoricain, la pêche à la ligne du saumon est essentiellement une « pêche de locaux ». Il est fait peu de place à celui qui vient d'une autre région, en particulier sur la Sienne et la Sée qui n'ont pas de « tradition » d'accueil des pêcheurs extérieurs au département.

C. LE MONDE DE LA PECHE DU SAUMON A LA LIGNE DANS LE SUD MANCHE

En France, la pêche du saumon diffère d'une région à l'autre. On ne pêchait pas sur l'Allier comme on pêche dans les Gaves, de même qu'on ne pêche pas de la même façon en Normandie et en

Bretagne. Ainsi, la pêche du saumon dans le sud Manche a ses particularités : les techniques, les sociabilités, l'imaginaire... confèrent à cette pêche une identité propre.

1. Géographie : du rôle de la mobilité

« Dans le temps, t'avais une génération qui pêchait c'est vrai. Et dans ce moment là, il y a plus de 50 ans, il y avait au saumon... 15 cartes. Dans les années 1950, 1955... il y avait 15 cartes de pêche au saumon à Ducey, des gens de Ducey. Ils n'étaient pas nombreux, ça s'est développé bien après. Disons que chaque rivière... la Sienne, ils restaient sur la Sienne... Moi j'ai connu des gars d'ici, ils m'ont raconté qu'ils allaient sur la Sée à vélo ! » (M., ancien patron du Café de la Gare à Ducey, 13 mars 2015)

Les pêcheurs de saumons de la Manche ont longtemps pêché « leur rivière ». Les pêcheurs célèbres, précurseurs de la pêche à la ligne du saumon, sont d'ailleurs souvent associés à une rivière. C'est le cas de Jaffrenou et Doutrelon sur la Sienne, ou de Jean Chemin sur la Sée par exemple. Il faut attendre les années 1960 et la démocratisation de l'automobile¹⁰⁰ pour que des pêcheurs commencent à se déplacer. Auparavant, du XIX^{ème} siècle à la première moitié du XX^{ème} siècle, la possibilité de pêcher plusieurs rivières de la Manche était réservée à l'aristocratie anglaise et à la grande bourgeoisie française qui disposaient du temps et de l'argent nécessaire.

A partir des années 1960, des pêcheurs parisiens sont venus à Ducey pour pêcher les saumons de la Sélune. Mais c'est surtout des années 1970 au début des années 1990 que les voitures immatriculées en région parisienne, chargées de matériel et de pêcheurs, ont été le plus nombreuses. La Sélune, facile d'accès depuis Paris et facile à pêcher a été préférée aux autres rivières. C'est aussi au cours des Trente Glorieuses que des saumoniers de la Manche ont commencé à se déplacer d'une rivière à l'autre à la recherche des saumons. Cette pratique est aujourd'hui répandue même si le coût de l'essence tend à freiner quelques pêcheurs. Nombreux sont ceux qui pêchent au moins deux rivières, notamment parmi les saumoniers de la Sée, de la Sélune et du Couesnon.

2. Sociabilités

Bien que la pêche du saumon se pratique le plus souvent seul, les sociabilités entre pêcheurs sont importantes. Les saumoniers de la Manche font très souvent partie d'un réseau de pêcheurs composé d'amis ou de connaissances à l'intérieur duquel ils trouvent et échangent les informations nécessaires à l'exercice de leur pratique. C'est aussi un lieu hors du temps domestique et du temps de travail dans lequel s'opèrent des sociabilités masculines.

2.1. Au bord de l'eau

C'est véritablement le lieu où il est possible de faire connaissance avec d'autres pêcheurs. Les rencontres peuvent se faire à l'occasion d'une prise (les pêcheurs présents viennent voir le poisson qui a été pris) ou par l'intermédiaire d'un tiers. Le temps passé au « cul de la voiture » ou sur un pont favorise aussi l'échange entre pêcheurs. Ceux qui arrivent questionnent ceux qui partent sur

¹⁰⁰ Mathieu Flonneau, Rouler dans la ville. Automobilisme et démocratisation de la cité : surprenants équilibres parisiens pendant les « Trente Glorieuses », *Articulo - Journal of Urban Research* [Online], Special issue 1 | 2009. URL : <http://articulo.revues.org/1076> ; DOI : 10.4000/articulo.1076

l'activité des poissons ou d'éventuelles prises. Dans tous les cas, tous les moments d'interaction au bord de l'eau sont l'occasion d'entretenir ou d'élargir le cercle des connaissances ou des amis pêcheurs. De plus, le temps passé à discuter (prises de saumons ? météo dans les prochains jours ? etc.), s'il n'est pas véritablement du temps de pêche, peut être considéré comme du temps consacré à la « sortie pêche » car le fait d'être au bord de la rivière signifie que l'on est ni à la maison ni sur son lieu de travail.

2.2. Dans les cafés

Les sociabilités produites au bord de l'eau se prolongent parfois dans les cafés. Sur la Sienne, le café situé au pont de Hyenville a longtemps été un rendez-vous pour les pêcheurs, avant et après la Seconde Guerre Mondiale. Sur la Sée, certains cafés de Tirepieds, Brecey ou Cuves ont la préférence des pêcheurs. On y trouve parfois un tableau avec le poids et la taille des prises de l'année. Souvent, un espace est réservé à l'affichage des photos de pêcheurs avec leur poisson. Sur la Sélune, à partir de 1982 et pendant quelques années, le patron du *Café de la Gare* venait au pont du Bateau, avec un camion - sorte d'ancêtre du « *food truck* » moderne - proposer sandwiches et boissons chaudes aux pêcheurs. Il restait un à deux mois en fonction de la pêche mais c'est dans les premiers jours de l'ouverture qu'il avait le plus de clients car près de deux cents pêcheurs étaient au bord de l'eau. Certains donnaient même rendez-vous à leur famille pour déjeuner au camion. Dès lors, le Café de la Gare à Ducey a été le lieu de rendez-vous des saumoniers jusqu'à sa fermeture en 2004. Les pêcheurs venaient au café pour montrer leur(s) prise(s) mais aussi, et surtout, pour savoir ce qu'il se passait sur la rivière. Le café était un lieu d'échange et de sociabilités.



Figure 27 - Le journal d'Avranches, 5 septembre 2004

En 1989, un pêcheur a offert au patron du café un grand tableau intitulé « *Salmon Cup* » sur lequel était noté chaque année le poids des saumons pris dans la Sélune. A la fin de la saison, le pêcheur qui avait pris le plus gros saumon se voyait remettre une coupe à l'occasion d'une fête qui rassemblait les pêcheurs et leur famille.

Bien que le café soit fermé depuis 2004, les murs sont encore couverts de milliers de photographies des prises de saumons. Les pêcheurs parlent aujourd'hui du « musée » de chez Mariette et ils évoquent encore régulièrement des anecdotes qui s'y sont déroulées.

Aujourd'hui, c'est le PMU de Ducey qui est devenu le seul lieu de rencontre des pêcheurs de saumons de la Sélune. A l'image de ce qu'il se faisait au café de la Gare, un tableau a été installé pour comptabiliser les prises et les pêcheurs qui se présentent avec un saumon sont parfois photographiés. Un album est réalisé en automne et un repas auquel sont conviés les femmes et les enfants est organisé pour fêter le plus gros et le plus petit saumon.

3. Economie (informelle)

Concernant les rivières à saumon de la baie du Mont Saint Michel, « pêche à la ligne » n'est pas seulement synonyme de « pêche amateur » ou de « pêche récréative ». Sur la Sée et la Sélune il arrive en effet que des pêcheurs prélèvent des saumons pour les vendre à l'occasion de communions ou de fêtes de famille.

« Moi quand je suis arrivé là faut reconnaître il s'en vendait mais peu (...) Ben moi ...il y avait des gens d'ici, mettons qu'avaient des communions, ils savaient que j'étais placé avec les pêcheurs. Donc je peux pas dire que j'ai pas fait vendre des saumons. Je l'ai fait mais un petit nombre ! un petit nombre ! J'en ai fait vendre moins de dix en 25 ans ou 30 ans. Un jour un gars d'ici il avait une communion, il voulait deux saumons : « Ah mais c'est pas sûr que je te trouve ça ! ». Mais il y avait des gars qui pêchaient mais qui ne mangeaient pas de saumons. ça existe. Bon je me suis dit si ces gars là des fois en prennent...ça pourra le faire. Et en effet, ça l'a fait juste trois ou quatre jours avant la communion. Coup de chance. Mais sinon, même à moi ils voulaient pas vendre. Dans l'ensemble, ils voulaient pas vendre. Ou le gars qui le vendait c'était par intermédiaire de quelqu'un qui voulait payer très cher. Il y avait dans le temps un poissonnier ou deux qui faisaient ça, mais ils sont plus là maintenant, qu'avaient des clients très riches qui s'en fichaient du prix et qui voulaient un saumon frais. On a eu des personnalités de Ducey aussi qui faisaient ça. »¹⁰¹

Contrairement à la Sélune, le commerce informel de la pêche sur la Sienne semble encore assez développé. Les pêcheurs qui ont accepté d'en parler évoquent plusieurs dizaines de saumons (sans compter les castillons) qui seraient pris pour être vendus entre l'ouverture et le mois de septembre. Il ne s'agit pas là d'un phénomène nouveau mais bel et bien d'un héritage. En effet, même s'il n'y a jamais eu officiellement de pêcheurs à la ligne professionnels, le commerce des saumons pêchés dans les rivières de la baie au moyen d'une canne à pêche existe depuis le début du XX^{ème} siècle. A partir de l'entre deux guerres, quelques pêcheurs ont trouvé là le moyen de compléter leur revenu ou pour certains d'en vivre. Les meilleurs prenaient de 80 à 100 saumons dans l'année. La loi Guillou de 1961 qui voulait interdire la vente des salmonidés sauvages n'a semble-t-il eu aucun effet dans le département de la Manche puisque le commerce des saumons pêchés à la ligne a perduré sur la Sée et la Sélune jusqu'au début des années 1980.

4. Culture

Cette économie informelle est étroitement liée à une culture de la pêche à la ligne du saumon dans la Manche. On peut en effet repérer un ensemble de traits distinctifs communs aux saumoniers d'une même rivière ou plus rarement aux saumoniers du département.

¹⁰¹ M., ancien patron du Café de la Gare à Ducey, entretien du 13 mars 2015

4.1. Une pêche populaire

La pêche du saumon a souvent l'image d'une pêche élitiste, réservée aux pêcheurs fortunés. Cependant, la réalité contredit cette idée largement répandue dans l'imaginaire collectif. Historiquement, et contrairement à ce qu'il s'est passé en Angleterre, la pêche en France a favorisé la rencontre des classes aisées et des classes populaires :

« En Angleterre, la pêche populaire apparaît subalterne par rapport à la pêche sportive. Celle-ci subit directement l'influence de la gentry anglaise qui la pratique depuis le XVIII^{ème} siècle au moins. Dans les îles britanniques, on trouve une séparation nette et durable entre ces deux types de pêche. En effet, le pêche anglais (qui a servi de modèle à la France) est divisée en deux : d'un côté les « puristes » pêchant à la mouche et de l'autre les pêcheurs occasionnels. Il existe une ségrégation manifeste (voire un snobisme) des premiers envers les seconds. Cette séparation se retrouve dans quelques cas en France mais de façon beaucoup moins marquée. Au fur et à mesure de la démocratisation de la pêche française en tant que loisir et du développement des sociétés de pêche, c'est même une unité qui semble se former. (...) Les sociétés de pêche à la ligne françaises semblent être le creuset et le réceptacle de pratiques et de sociabilités populaires. C'est ici l'une des grandes originalités de la France¹⁰² ».

Sur les rivières à saumon de la Manche, les distinctions sociales parmi les pêcheurs n'ont véritablement existé qu'avec la présence des pêcheurs anglais au XIX^{ème} et dans la première moitié du XX^{ème} siècle. Comme ils le faisaient en Bretagne, ces derniers sollicitaient les paysans locaux pour les guider le long des berges sur les meilleures fosses à saumons. Cette pratique n'existait pas ou très peu parmi les pêcheurs français issus des classes le plus aisées. L'intérêt pour la pêche sportive du saumon dans l'aristocratie et la haute bourgeoisie française n'est apparu qu'au début du XX^{ème} siècle, tardivement par rapport à l'Angleterre :

« En Angleterre - pays des sports par excellence - la pêche au saumon est fort en honneur. Les sportsmen anglais, et les meilleurs, sont de fervents pêcheurs et portent cette pratique au niveau d'un art. En notre pays, la pêche au saumon n'est guère connue : d'abord parce qu'elle est en elle-même difficile et que le Français n'est pas trop amateur de la recherche de la difficulté, ensuite et surtout pour la bonne raison que les saumons sont rares dans les rivières de notre pays¹⁰³ ».

Quand ils ne pêchaient pas à l'étranger, les pêcheurs français les plus aisés privilégiaient l'Allier ou les Gaves aux rivières de Normandie. La présence de Charles Ritz (fils du fondateur de l'Hôtel Ritz à Paris) aux côtés de Jean Chemin (pêcheur reconnu de la vallée de la Sée) sur les bords de la Sée fait figure d'exception.

Aujourd'hui, la pêche du saumon sur les rivières de la Sienne, de la Sée ou de la Sélune est une pêche populaire essentiellement pratiquée par des pêcheurs locaux :

« Il y a des gens du coin qui sont ouvriers qui pêchent. Bah le gars qui va loin partout ça coûte plus cher, c'est certain... le carburant et tout. Mais il a des gens d'ici bah c'est des salariés

¹⁰² Malange J.-F., 2011, *Histoire sociale des pratiques de pêche à la ligne en France de 1829 à 1941 : aux origines d'une conscience environnementale*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse.

¹⁰³ M. d'H., 1903, *La pêche au saumon, Le sport universel illustré*, pp. 653-655.

normaux. Dans le temps, maintenant il y en a moins, il y avait des commerçants. Et de Ducey, il y a des jeunes qui s'y sont mis. » (M., ancien patron du café de la Gare à Ducey)

La position sociale des individus est souvent peu lisible au bord de l'eau et elle n'opère pas comme facteur de différenciation dans les sociabilités. Qu'ils soient chefs d'entreprises, médecins, haut fonctionnaire, employés ou ouvriers agricoles, les pêcheurs se côtoient et se parlent sans distinctions.

4.2. Un processus de reconnaissance parfois long

Bien qu'accessible à tous, la pêche du saumon sur les parcours de la Sélune, de la Sée, de la Sienne et du Couesnon n'est réellement conviviale que pour les initiés. L'interconnaissance est forte parmi les pêcheurs, et s'ils ne connaissent pas tous les noms, ils reconnaissent les visages et les voitures (les véhicules immatriculés hors du département de la Manche sont immédiatement repérés). On fait remarquer à celui qui a quitté « sa » rivière qu'il n'est qu'un invité (par exemple un pêcheur habitué de la Sienne qui vient sur la Sée) : « Tiens tu viens nous voir ! », « Il n'y a plus de saumons sur la Sienne », « Qu'est-ce que tu fais là toi ? ». Pour celui qui n'est pas reconnu comme étant un saumonier de la Manche, l'accueil est beaucoup plus froid. Les conversations cessent et dans le pire des cas les salutations ne reçoivent pas de réponse. Se faire accepter peut être long si on n'est pas introduit par un tiers. Il faut alors une présence répétée au bord de l'eau et dans les cafés. Ce fut le cas par exemple de M.Turnwald : alsacien d'origine et entrepreneur en région parisienne, il a porté le surnom de « l'allemand » jusqu'à sa mort il y a quelques années en raison de son accent. Bien que ne vivant pas dans la Manche, il avait été reconnu comme un saumonier de la Sélune.

Etre reconnu permet d'accéder aux sociabilités de pêche et aux informations utiles (Où sont pris les poissons ? Comment ? Par qui ?). Sur le temps long, cela permet aussi d'acquérir plus rapidement une bonne connaissance de la rivière, de son fonctionnement (où se tiennent les saumons de printemps et les castillons en fonction du moment de la saison ?) et de sa géographie (les fosses, les trous, les arrêts en fonction des niveaux d'eau). L'initiation ne concerne donc pas l'acquisition d'une technique. Il s'agit plutôt d'un « préalable à... », une condition pour accéder au groupe et à cette culture de la pêche du saumon dans la Manche qui participe au moins autant que la présence des saumons à faire l'identité halieutique des rivières de la baie du Mont Saint Michel.

4.3. Des techniques propres aux différentes rivières

Contrairement à la Bretagne où la pêche à la mouche du saumon est répandue, les pêcheurs de la Manche utilisent peu cette technique. C'est pourtant ainsi qu'ont été pris les premiers saumons à la ligne au XIX^{ème} siècle et dans la première moitié du XX^{ème} siècle par les pêcheurs anglais et par les pêcheurs normands qui les ont imités. Sur la Sélune, avant la construction des barrages, la pêche à la mouche se pratiquait par exemple au niveau du pont des Biards :

« Pour attester de la présence du saumon sur le parcours amont de la Sélune voici une petite anecdote glanée parmi tant d'autres sur ces berges il n'y a pas si longtemps, à la fin des années 70. Lorsque j'ai commencé à traquer le saumon sur la Sélune j'ai eu la chance de pouvoir parler avec de très vieux pêcheurs qui avaient connu la rivière d'avant les barrages. Passionné par la pêche à la mouche je m'étonnais de ne jamais rencontrer de pratiquants de cette technique sur la rivière et m'en ouvrais à mon interlocuteur. Celui-ci me fit remarquer

que ce fut une pratique courante, voir la seule utilisée, lorsque les saumons arrivés au moulin situé dans le secteur de l'actuel pont des Biards aux environs des mois de mai/juin se regroupaient dans le bief en attendant les crues automnales pour aller frayer plus haut. »
(Post publié par Prof le 14.04.2015 / Forum du Club des Saumoniers)

Plus en amont, au lieu-dit La Léverie (rive droite) sur la commune de Virey, la Sélune devait aussi être fréquentée par les pêcheurs de saumons qui avaient baptisé « Bois des caves¹⁰⁴ » le bois faisant l'extérieur du méandre¹⁰⁵.

Sur la Sée, Jean Chemin pêchait le saumon à la mouche. N'ayant pas à disposition les plumes des oiseaux exotiques que les pêcheurs anglais faisaient venir des colonies, il utilisait des plumes de poule et de pintade. Ces mouches sont aujourd'hui précieusement conservées par quelques pêcheurs.



Figure 28 - Deux mouches à saumons montées par Jean Chemin au début du XX^{ème} siècle.

Aujourd'hui, si les pêcheurs locaux prennent la plupart des saumons, ils pêchent peu à la mouche. Ce sont surtout les saumoniers qui n'habitent pas le sud Manche qui utilisent cette technique, principalement sur les parcours « mouche » de la Sélune et de la Sée¹⁰⁶.

L'introduction en France du moulinet à tambour fixe à partir des années 1930 et le remplacement dans les années 1940 des cannes en bambou ou en métal par des cannes en acier ou en aluminium (puis en fibre de verre dans les années 1970) a considérablement transformé la pêche. En période de crue, les pêcheurs pouvaient utiliser des devons¹⁰⁷ qu'ils lançaient et ramenaient en les faisant dériver. Ces leurres étaient efficaces mais ils vrillaient beaucoup la ligne. Avec la commercialisation du fil de nylon après la Deuxième Guerre Mondiale, et l'invention des cuillers tournantes, le devon fut abandonné. Aujourd'hui, la pêche du saumon à la cuiller est très pratiquée sur la Sienne et la Sélune.

¹⁰⁴ « Cave » est le terme employé dans le sud Manche sur la Sélune pour qualifier les lieux de repos du saumon en rivière. On parle de *pool* en Grande-Bretagne.

¹⁰⁵ Photographie aérienne de 1979, p. 111 in Germaine M.-A., Rapport intermédiaire, Programme de suivi scientifique de l'arasement des barrages de la Sélune, mars 2015

¹⁰⁶ Comme sur d'autres rivières de Bretagne telles que l'Elorn ou le Léguer, ces parcours spécifiques attirent des pêcheurs venant de loin et constituent un moteur pour le tourisme pêche.

¹⁰⁷ Un devon est un leurre artificiel en forme de poisson ou de torpille, muni d'ailettes et de plusieurs hameçons. Il a été pendant longtemps un leurre très utilisé par les pêcheurs de saumons.

Concernant les appâts naturels, la pêche à la crevette n'est plus pratiquée que par quelques pêcheurs. En revanche, la pêche au ver de terre (appelée ironiquement « la mouche du jardinier ») est très certainement la technique la plus utilisée dans le sud Manche, en particulier sur la Sée qui, du fait de son profil, se prête bien à cette pêche. Cependant, depuis quelques années, l'utilisation du ver de terre oppose les pêcheurs. Technique efficace y compris en période d'étiage, elle est en effet jugée responsable de la fermeture anticipée du castillon chaque année.

4.4. La part d'irrationnel : des baguettes de sourciers pour trouver des saumons

Sur la Sélune et la Sée, certains pêcheurs recherchent les saumons à l'aide d'une baguette de coudrier (qu'on appelle noisetier aujourd'hui). Ils se placent à l'endroit où ils pensent que se trouve un saumon et pointent la baguette (ou « fourchine ») en direction de l'eau. Quand il y a effectivement un saumon, la baguette bouge. Si le pêcheur « reste sur le poisson », il parvient au bout de plusieurs minutes à « le faire bouger » (le poisson saute hors de l'eau) et s'assure ainsi qu'il y a un saumon à prendre à cet endroit. Pierre Phélipot en parle dans l'un de ses ouvrages, au chapitre consacré à la Sée :

« Il est à noter que plusieurs pêcheurs locaux recherchent la présence du saumon à l'aide d'une « fourchine » ou « furcelle », sorte de baguette de sourcier. L'un des plus célèbres est Georges Pigeon, sympathique menuisier retraité de Chérencé-le-Roussel. Malgré d'incontestables succès, l'efficacité de cette méthode de détection n'est toujours pas évidente ¹⁰⁸ »

Cette pratique est cachée et les pêcheurs n'en parlent pas. Il faut poser la question pour la faire exister (« Est-ce que vous l'avez vu ? »). Parmi ceux qui en ont fait l'expérience, la première réaction est souvent la même : un rire ou un signe de main vers le bas comme pour dire « ah oui, ça ! non pas à moi... ». Mais dès lors qu'on ne questionne pas la croyance mais les faits, il émerge très souvent un témoignage. Ainsi, J. un saumonier croisé sur la Sélune, dit avoir vu Jean Gondin à la cave aux choux « travailler » un saumon jusqu'à le faire sauter :

- « Tu aurais vu. Il est bien resté dix minutes sur le poisson. A la fin ses mains étaient blanches...! »
- « Et le saumon a bougé ? »
- « Non il a pas bougé, il a sauté. Il est sorti de l'eau ! ».

Les histoires racontées par les pêcheurs se passent toujours sur la Sée ou sur la Sélune comme dans ce récit obtenu par courriel :

« C'est un sacré sujet. Dans le sud Manche il n'y a pas un pêcheur que cela laisse indifférent : on y croit ou on y croit pas mais quand on n'y croit pas on a quand même quelques interrogations.

Personnellement j'étais assez dubitatif mais certains pêcheurs semblaient convaincus. Le père Pigeon qui habitait en amont de Chérencé-le-Roussel était connu pour détecter les poissons à la baguette : il aurait détecté un poisson un jour où les agents du CSP faisaient une pêche électrique sur la Sée. Les septiques diront qu'il connaissait le poisson ... mais il a signalé le poisson et la pêche électrique l'a confirmé.

¹⁰⁸ Phélipot P., 1982, *Rivières à saumons de Bretagne et de Basse-Normandie*, édité par l'auteur.

Je l'ai vu faire une fois sur la Sélune par un jeune pêcheur qui était convaincu de la démarche et a fait bouger un poisson devant moi au pont de Signy. Les septiques diront que le poisson aurait de toute façon bougé ... mais il a bougé ...

J'ai essayé une fois : la baguette m'a tourné dans la main sans que je puisse y faire quelque chose : aucun poisson n'a bougé . Mais je serais plutôt enclin à penser qu'il y a quelque chose ... la question ne se pose pas pour les détections de sources...

Ce qui est amusant c'est que ceux qui n'y croient pas sont malgré tout certains que ce n'est pas bon de chercher les poissons à la baguette car après, ils ne sont pas mordeurs ... étonnant non ? »¹⁰⁹

K., un autre pêcheur rencontré en Bretagne, se souvenait aussi avoir vu le « père Pigeon » faire bouger un saumon de printemps au Cresnays, sur la Sée. Et il y a ainsi de nombreux exemples, toujours localisés dans le sud Manche. En effet, cette pratique semble ne pas exister sur la Sienne ou sur les rivières Bretonnes. Son origine est inconnue. Il pourrait s'agir d'un héritage de la culture Celte car le saumon est un animal druidique associé au coudrier dans la mythologie irlandaise et notamment dans le texte « Saumon de la sagesse » (ou *bradán feasa*). Mais on pourrait y voir aussi, à l'instar des pratiques de sorcellerie étudiées par l'ethnographe Jeanne Favret-Saada dans le bocage mayennais¹¹⁰, la rémanence de façons de faire qui ont toujours échappé à l'Eglise et qui échappent encore à la science.

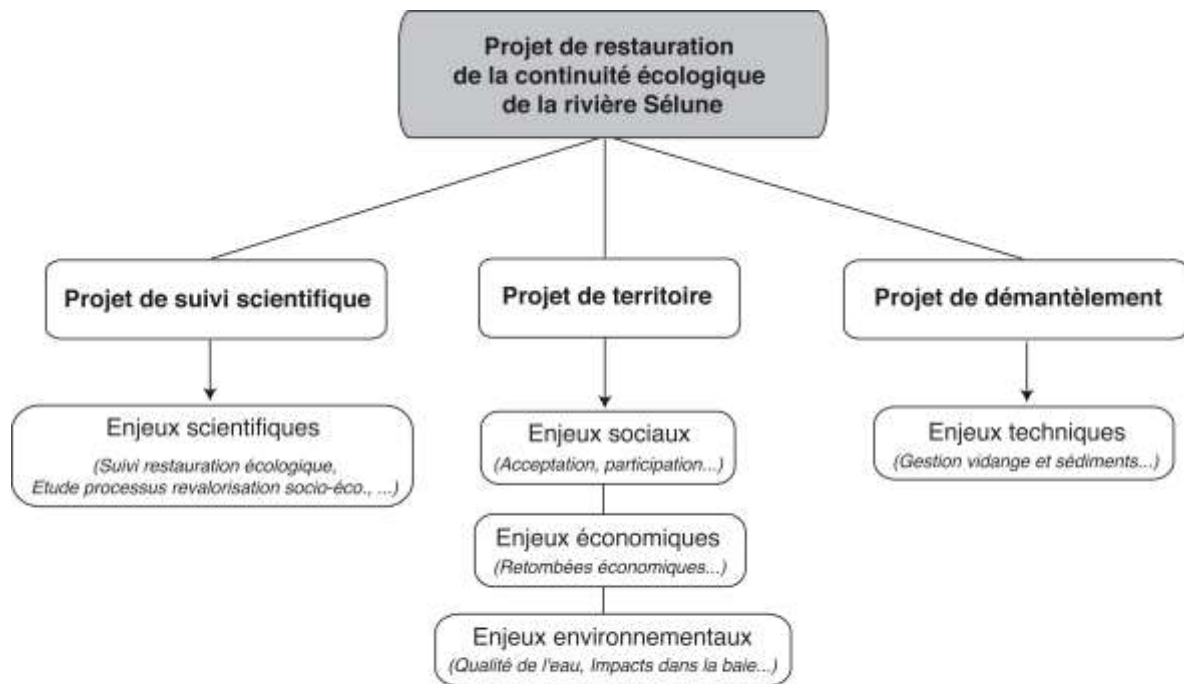
Enfin, il est intéressant de constater, que parmi les pêcheurs, ceux qui ne l'ont pas vu ne remettent généralement pas en cause la possibilité du phénomène et nombreux sont ceux qui ont dans le dos de leur veste une baguette de coudrier. Aujourd'hui encore, son utilisation par les pêcheurs participe à définir la culture de la pêche du saumon dans les vallées de la Sélune et de la Sée.

¹⁰⁹ M., pêcheur de saumons, courriel du 4 mai 2015

¹¹⁰ Favret-Saada J., 1977, *Les Mots, la mort, les sorts. La sorcellerie dans le Bocage*. Paris, Gallimard, NRF, 332 p.

III. RESTAURATION ECOLOGIQUE DE LA RIVIERE SELUNE : LA PECHE EN PROJET

Au-delà des enjeux techniques liés au démantèlement des barrages de Vezins et de la Roche Qui Boit, le projet de restauration écologique de la rivière Sélune est soumis à des enjeux sociaux, environnementaux et économiques. De plus, l'arasement des deux barrages (respectivement 36 m et 16 m) constitue une opportunité unique pour les chercheurs (géographes, sociologues, biologistes, géomorphologues...) d'étudier les dynamiques sociales et naturelles inhérentes au projet. De l'annonce du démantèlement en 2009 jusqu'au terme du programme de restauration et de mise en valeur socio-économique de la vallée, des enjeux scientifiques accompagnent en effet l'ensemble du processus d'aménagement de la vallée.



Auteur : O.Thomas, Sept. 2015, Université Paris Ouest Nanterre

Figure 29 - Restauration écologique de la Sélune : projets et enjeux

Ainsi, la restauration écologique de la Sélune est animée par trois grands projets : sociétal, scientifique et technique. Nous nous intéresserons ici essentiellement aux enjeux attachés au projet de territoire en lien avec la question du devenir des activités de pêche après démantèlement des barrages.

Sur quoi s'appuie le projet halieutique de la Sélune ?

Pour préparer le futur de la vallée de la Sélune, des programmes d'actions thématiques (gouvernance, accessibilité, sports et loisirs, itinérance, hébergements...) ont été imaginés dans le Schéma de Développement Durable¹¹¹ réalisé par un groupement de cabinets d'étude¹¹² en 2013

¹¹¹ Lien vers l'étude : <http://www.manche.gouv.fr/Dossiers/L-effacement-des-barrages-de-la-Selune/Les-etudes-engagees/Projet-de-developpement-durable-de-la-vallee>

¹¹² ETHEIS-SETUP Environnement-GEOPHEN-Aménagement et Tourisme

pour la DDTM¹¹³ de la Manche et redéfinis (agriculture, pêche, éco-tourisme, paysages...) par le groupement de cabinets d'étude « Les Maîtres du Rêve » en 2014-2015 dans le cadre de leur mission pour le Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont Saint Michel. Pour ce qui concerne la pêche, les différentes études ont permis de définir des axes de travail (ex : pêche de compensation, gestion des migrateurs en tête de bassin...), mais sur quels éléments de diagnostics s'appuient ces réflexions ? Jusqu'à présent, le devenir de la pêche sur la Sélune n'a pas fait l'objet de mise en perspective historique (la restauration écologique convoque pourtant l'idée d'un « avant barrages ») et l'exercice d'analyse de l'existant est resté très succinct. Le projet de restauration écologique devrait pourtant modifier en profondeur les pratiques de pêche actuelles (disparition de la pêche des lacs, extension de la pêche du saumon) et avec elles, l'ensemble du modèle de gestion piscicole et halieutique tel qu'il existe aujourd'hui. La première partie reviendra sur les différents épisodes de l'histoire halieutique de la Sélune pour en faire l'analyse.

De la gouvernance au projet halieutique

Dans un deuxième temps, les questions de gouvernance et de définition du projet seront mises en miroir. Il s'agira notamment de voir avec qui et dans quelles conditions le projet pêche de l'après barrage a été défini. A l'heure actuelle, seuls les différents cabinets d'étude qui ont travaillé sur le projet ont réellement réfléchi au devenir de la pêche dans la vallée. Les acteurs halieutiques mais aussi politiques et économiques sont restés spectateurs. Les pêcheurs, principaux concernés, ne se sont pas encore impliqués. Pourtant, un projet articulant « pêche de compensation » et « pêche sur la Sélune » a été validé lors du dernier Comité de Pilotage du 3 novembre 2015. Il sera discuté au regard des problématiques inhérentes à sa réalisation et identifiées par le cabinet d'étude A2H¹¹⁴.

Quels scénarios pour la pêche dans l'après barrages ?

Dans un troisième temps, le travail d'analyse de l'état actuel du projet sera mobilisé pour réfléchir à l'élaboration de scénarios d'évolution possible des activités pêche dans l'après barrages. Entre le *statu quo* et l'hypothèse d'une privatisation des rives de la Sélune, le projet « pêche » - porté aujourd'hui par le Syndicat Mixte du Pays de la Baie - prévoit une troisième option qui correspond à une « gestion innovante de la pêche ». Celle-ci pourra bousculer les pratiques et les représentations des acteurs halieutiques mais aussi favoriser l'ouverture du monde de la pêche et son intégration au projet de territoire de la vallée de la Sélune.

L'ensemble des réflexions s'appuie sur le travail de terrain réalisé auprès des pêcheurs et des acteurs en charge du projet de territoire dans la vallée de la Sélune entre septembre 2014 et août 2015, ainsi que sur l'analyse de documents produits par les cabinets d'étude et les acteurs halieutiques depuis 2011.

¹¹³ DDTM - Direction Départementale des Territoires et de la Mer

¹¹⁴ A2H (<http://www.a2h.fr>) est une société spécialisée dans le conseil en tourisme et loisir pêche, l'aménagement et la gestion de plans d'eau et de cours d'eau. Elle travaillait sur le volet « pêche » dans le cadre de l'étude menée par le groupement de bureaux d'étude Les Maîtres du Rêve (<http://www.maitresdureve.com>).

A. LES TROIS SELUNE : AVANT, PENDANT ET APRES LES BARRAGES

La construction puis la mise en service du barrage de la Roche Qui Boit en 1920 et du barrage de Vezius en 1932 ont profondément transformé la vallée de la Sélune. S'ils devaient être démantelés à la suite de la prochaine vidange (2016-2017), il n'y aurait plus deux (*La Sélune avant les barrages (1), la Sélune et les lacs (2)*) mais trois Sélune avec une nouvelle vallée, « restaurée » : *la Sélune sans les barrages (3)*.

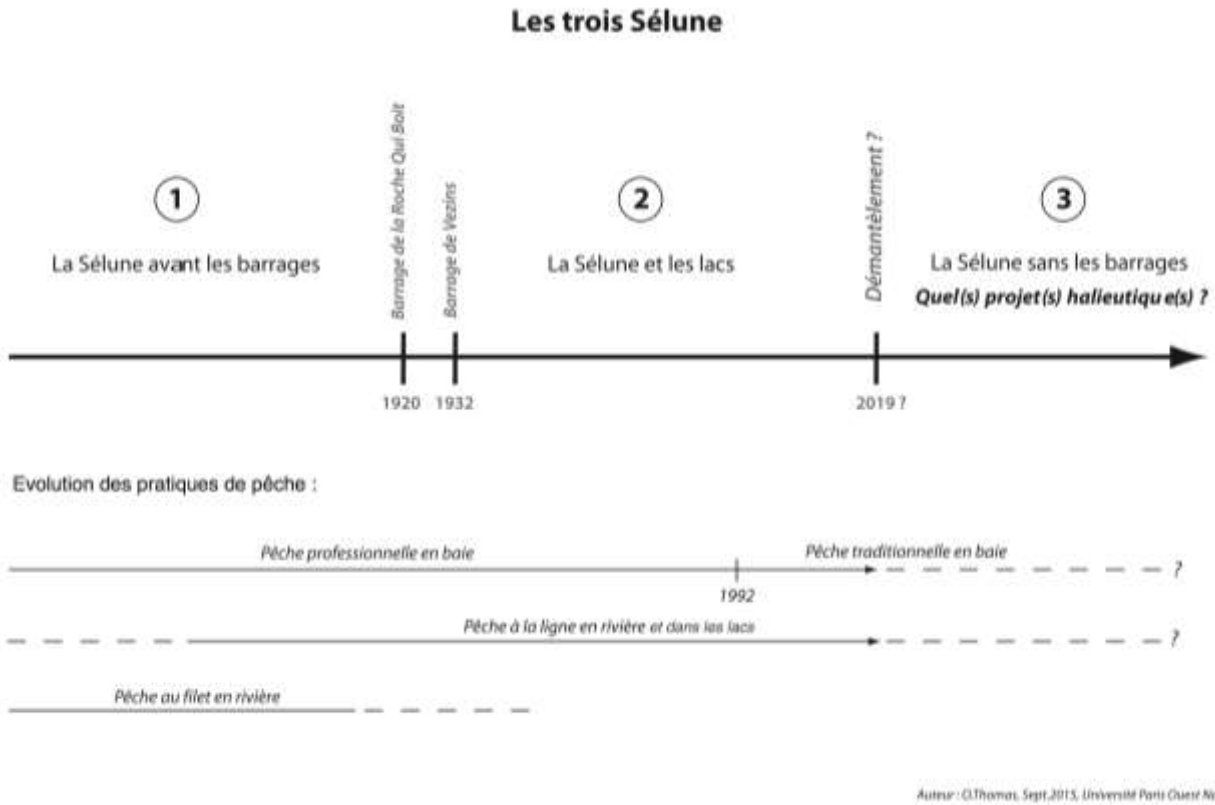


Figure 30 - Les trois Sélune

En parallèle de cette histoire, dont témoigne la transformation radicale des paysages, les pratiques halieutiques ont évolué. La pêche au filet en rivière a disparu au profit d'une pêche dite « de loisir » ou pêche à la ligne qui est apparue au XIX^{ème} siècle et s'est développée tout au long du XX^{ème} siècle. Dans la baie, la pêche professionnelle a laissé place aux pêcheurs à pieds. Il s'agit de pêcheurs amateurs mais qui continuent de faire vivre une pêche traditionnelle avec ses savoir-faire et ses outils.

Cette première partie vise à présenter les trois épisodes halieutiques qui sont attachés aux « trois Sélune » que nous avons identifié.

1. La pêche sur la Sélune avant les barrages : une histoire oubliée ?

L'activité de pêche, que ce soit sur la rivière Sélune et en baie du Mont Saint Michel, a profondément marqué les paysages, et ce depuis le Moyen Age¹¹⁵. Longtemps aménagée avec des pêcheries qui ponctuaient le cours de la rivière, la Sélune s'est semble t-il partiellement enfrichée

¹¹⁵ cf. «1. Les paysages et la pêche sur la rivière Sélune de la source à l'estuaire (XI^{ème}-XX^{ème} siècle) ».

au cours du XIX^{ème} siècle¹¹⁶. Pour autant, elle n'était pas moins fréquentée car c'est à cette époque que commença à se développer la pêche à la ligne. Dans l'estuaire et dans la baie du Mont Saint Michel, les familles de pêcheurs se partageaient la ressource en anguilles mais surtout en saumons. La pêche aux rets était alors la plus pratiquée. Cette histoire de la pêche dans la vallée et dans la baie du Moyen Age jusqu'à la construction du barrage de la Roche Qui Boit a contribué à fonder l'identité halieutique de la Sélune¹¹⁷.

Celle-ci est encore bien présente chez les habitants des villages de la baie et elle est même devenue un élément de patrimoine reconnu comme en témoigne par exemple la salle d'exposition qui lui est consacrée dans l'écomusée de la baie du Mont Saint Michel à Vains. Dans la vallée, la mémoire de la pêche avant les barrages a quant à elle presque entièrement disparue avec les derniers témoins d'une vallée sans les lacs. Les pêcheries en pierres sèches (« perrés ») qui auraient pu servir de supports de transmission d'un « avant barrages » ont toutes été noyées. Aujourd'hui, sans traces d'un passé relatif à la pêche, l'histoire est réinventée. Pour certains, le saumon était si abondant que des contrats de louages interdisaient aux propriétaires de servir ce poisson plus de deux fois par semaine aux ouvriers agricoles. On sait aujourd'hui qu'un seul contrat de ce type a jamais été rédigé, et il ne concernait pas la Sélune mais la rivière Dordogne¹¹⁸. Pour d'autres, « *le saumon n'est jamais remonté au delà du moulin de la Roche*¹¹⁹ », ou « *il y avait un seuil naturel infranchissable sur la Sélune*¹²⁰ ». Ces arguments ont notamment été remobilisés par les Amis du Barrage - opposés au projet de restauration écologique de la Sélune - qui ont diffusé via leur blog une note à dimension historique visant à prouver que le saumon n'a jamais fréquenté la haute vallée de la Sélune¹²¹. Or, les documents disponibles aux archives départementales de la Manche¹²² nous permettent d'assurer que des saumons étaient régulièrement piégés ou pris à la ligne sur la Sélune à Virey et même à St Hilaire. Quant au seuil infranchissable par les saumons, il semble qu'il s'agissait du grand moulin des Biards - qui n'avait donc rien de « naturel » - en aval duquel les saumons se regroupaient pendant l'été dans l'attente des crues automnales.

Ainsi, une part de l'histoire halieutique de la Sélune semble avoir été effacée par la présence, déjà relativement ancienne, des lacs. Le barrage de la Roche Qui Boit aura 100 ans en 2019 et plusieurs générations d'habitants se sont succédées dans la vallée. A défaut de témoins directs, il faut donc se tourner vers les traces matérielles pour retrouver le passé halieutique de la Sélune. Ainsi, sous les lacs, d'anciennes pêcheries devraient réapparaître lors de la prochaine vidange. Les écrits, les cartes anciennes et les premières photographies de la vallée sont aussi des documents intéressants qu'il faudrait rassembler au moment où s'amorce la restauration écologique de la vallée. Cependant, si le Syndicat Mixte du Pays de la Pays, maître d'ouvrage du projet de revalorisation socio-économique du territoire, a bien identifié l'intérêt de cet exercice, rien n'a pour l'instant été clairement défini pour permettre d'animer un projet de mémoire avec les habitants autour de la pêche.

¹¹⁶ Certaines des pêcheries en pierre, abandonnées, ont d'abord retenus les embâcles avant de devenir des îlots sur lesquels la végétation s'est développée. Dans ces secteurs, les bords de rives ont semble t-il été moins entretenus.

¹¹⁷ cf. « 2. Une histoire de la pêche du saumon sur le bassin de la Sélune XIX^{ème}-XX^{ème} siècle ».

¹¹⁸ Thibault M., Garçon A.-F. (coll.), 1998, "Un problème d'écohistoire : le saumon dans les contrats de louage, une origine médiévale ? », Actes des premières rencontres internationales de Liessies.

¹¹⁹ Parole d'un riverain du lac de Vezins

¹²⁰ Parole d'un pêcheur de la Sélune

¹²¹ La fable d'un cours d'eau dit « naturel » dans la Haute vallée de la Sélune, par Denis Albert, membre de l'association des Amis du barrage. Lien : <http://lesamisdubarrage.over-blog.fr/2015/12/document-de-pierre-lefeuvre-la-fable-d-un-cours-d-eau-dit-naturel-dans-la-haute-vallee-de-la-selune.html>

¹²² Le Glaneur de la Manche du 23 avril 1881 et le Glaneur de la Manche du _ juillet 1935

2. La pêche sur la Sélune et les lacs aujourd'hui

La construction des barrages de la Roche-Qui-Boit et de Vezins dans la première moitié du XX^{ème} siècle a produit trois domaines halieutiques distincts qui correspondent aux grands ensembles paysagers de la vallée (Etheis Conseils, 2013¹²³). Il y a ainsi trois secteurs de pêche très différents de la source à l'estuaire. La Sélune amont et ses affluents sont des rivières étroites qui s'inscrivent dans un relief vallonné dominé par l'activité agricole. Les prairies sont plus représentées que les terres cultivées. La Sélune des lacs est caractérisée par de grands méandres dans une vallée étroite et très encaissée. Les pentes de versants sont fortes, boisées avec des affleurements rocheux. Aujourd'hui, de nombreux pontons et cabanons peuvent être recensés au bord des lacs, en particulier Vezins¹²⁴. Enfin, la Sélune aval coule dans une vallée large et évasée. C'est un paysage de marais qui fait la transition avec l'estuaire et la baie du Mont St Michel. L'environnement et la pêche sont donc très différents selon que l'on se trouve dans l'une de ces trois vallées.

2.1. Les trois vallées et leurs pêches

En tête de bassin, la Sélune et ses affluents (la Cance, l'Airon, ...) ont le profil de rivières à truites. Elles sont peu pêchées en dehors des parcours appartenant aux Aappma locales¹²⁵ lors des périodes de lâchers de truites surdensitaires notamment. L'amont du bassin de la Sélune est un secteur stratégique dans le cadre du projet de restauration de la continuité écologique car ce sont ces rivières qui seront (re)colonisées par les poissons migrateurs, et en particulier par le saumon, qui trouvera là des frayères et une eau oxygénée de bonne qualité. Aujourd'hui, la Sélune et ses affluents en amont des communes de Milly et Lapenty ne sont pas classés rivières à migrateurs.

Les lacs sont intéressants pour la pêche des carnassiers (brochets, sandres, perches), de la carpe et depuis une vingtaine d'années du silure, mais ils sont peu accessibles sans embarcation ce qui décourage bon nombre de pêcheurs, en particulier ceux qui n'habitent pas à proximité. Au cours de la belle saison, quelques pêcheurs, souvent des propriétaires riverains, pêchent le gardon depuis leurs pontons.

A l'aval immédiat du barrage de la Roche Qui Boit, c'est la pêche à la ligne du saumon atlantique qui est la plus pratiquée. C'est cette pêche qui a façonné l'identité halieutique de la rivière. Depuis le XIX^{ème} siècle et tout au long du XX^{ème} siècle, la Sélune a attiré des pêcheurs extérieurs au sud Manche qui sont venus se mêler aux pêcheurs locaux. La ville de Ducey a ainsi une tradition d'accueil des saumoniers et la Sélune est aujourd'hui connue des pêcheurs de saumons dans toute la France. A cause du colmatage et de la dégradation des zones de frayères, le saumon ne se reproduit quasiment plus sur la Sélune¹²⁶. Sa population est aujourd'hui soutenue par son affluent l'Oir et surtout la Sée, sa rivière voisine. La truite fario, autrefois abondante aux dires des pêcheurs locaux, a quant à elle presque disparue de la Sélune aval.

¹²³ ETHEIS, 2013, *Schéma de Développement Durable de la Vallée de la Sélune / Diagnostic et Plan d'Actions*, pour la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Manche, <http://www.manche.gouv.fr>

¹²⁴ Germaine M.-A., et al., (2015), *Restauration écologique de la rivière Sélune. Paysage, usages, représentations : quels changements après l'arasement des barrages de Vézins et la Roche-Qui-Boit ?*, Rapport intermédiaire, Université Paris Ouest Nanterre, financement AESN, pp. 84-114.

Germaine M.-A., Viry M., Menozzi M.-J., (accepté), Construction des lieux et rapports à la nature. Cabanons et pêcheurs des lacs du Sud Manche, *Norôis*.

¹²⁵ La Truite St Hilaire : la Sélune, l'Airon et ses affluents

La Gaule Mortainaise : la Cance, la Sélune

¹²⁶ *Indice d'abondance en juvéniles du saumon atlantique*, Fédération de pêche de la Manche, 2013 (document interne)

Dans l'estuaire, la pêche professionnelle du saumon a cessé d'être pratiquée en 1992. La pêche traditionnelle aux rets et à la raquette est interdite et la prise des saumons est réglementée par un arrêté préfectoral¹²⁷. Ces dispositions, présentées comme l'instrument d'une gestion rigoureuse pour la préservation de l'espèce « saumon atlantique » dans la baie du Mont Saint Michel, posent en fait une question importante du projet de restauration écologique de la Sélune : celle du partage de la ressource entre pêcheurs de la baie et pêcheurs en rivière. Interdire une pêche (la pêche traditionnelle en baie) au profit d'une autre (la pêche à la ligne en rivière) pourrait être interprétée comme un aveu d'échec de la part des acteurs en charge de la gestion des poissons migrateurs. L'enjeu est donc important pour l'image du projet de restauration et la mise en valeur des populations de saumons pour le territoire.

2.2. L'organisation et la gestion de la pêche sur la Sélune¹²⁸

La Sélune est une rivière singulière du point de vue de l'organisation et de la gestion de la pêche pour plusieurs raisons : d'abord parce que son cours est interrompu par deux lacs de barrages, ensuite parce qu'elle est classée « rivière à migrateurs » depuis son confluent avec la Gueuche en amont de St Hilaire du Harcoët depuis 1924¹²⁹ (donc en amont des lacs) et enfin parce qu'elle se jette dans la baie du Mont Saint Michel où une tradition de pêche des poissons amphihalins existe depuis des siècles. On recense donc différents milieux halieutiques qui ne sont pas gérés par les mêmes acteurs et qui ne sont pas soumis aux mêmes réglementations.

2.2.1. De nombreux acteurs sur différentes zones et à différentes échelles de compétences

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sélune validé en 2007 a défini les orientations et le cadre des actions à mettre en oeuvre pour la réalisation des mesures de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant. Un acteur public unique, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sélune, travaille à l'animation du SAGE. L'organisation de la pêche dans la vallée de la Sélune est quant à elle beaucoup plus complexe puisqu'elle fait intervenir, sans coordination à l'échelle du bassin versant, de nombreux acteurs sur un domaine halieutique très différencié, qui de surcroît n'est pas soumis partout aux mêmes réglementations.

Il faut d'abord différencier la pêche maritime, exercée par les pêcheurs amateurs sous l'autorité administrative de la Préfecture maritime Manche/Mer du Nord, de la pêche fluviale exercée elle aussi par des pêcheurs amateurs mais sous l'autorité administrative de la Préfecture de la Manche. Dans le cas des poissons amphihalins, les pêcheurs n'ont donc pas à respecter les mêmes règles alors qu'ils prélèvent les mêmes poissons. Par exemple, un pêcheur à la ligne peut prélever 6 saumons sur une saison de pêche complète (de mars à septembre) alors qu'un pêcheur à pieds peut prélever un saumon par jour mais uniquement entre juillet et août.

Il n'existe pas une police de la pêche mais différents acteurs qui se partagent des missions de police de la pêche. Sur le domaine maritime, on recense des acteurs de l'environnement comme l'ONEMA¹³⁰ et l'ONCFS¹³¹ en charge de la police de l'eau et des milieux naturels ainsi que les

¹²⁷ Arrêté n°120/2010 du 15 octobre 2010, Préfecture de la Manche

¹²⁸ Pour une vision de la pêche à l'échelle de la France, cf. Annexe 1 « L'organisation de la pêche en France ».

¹²⁹ Décret de classement des cours d'eau normands, art.L232-6 du 23 février 1924

¹³⁰ ONEMA - Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

¹³¹ ONCFS - Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Affaires maritimes en charge de la police de la mer. La gendarmerie peut également intervenir sur le littoral. Sur le domaine fluvial, ce sont les gardes particuliers des différentes Aappma (3 pour l'ensemble du bassin¹³²) qui doivent faire respecter les arrêtés préfectoraux. La fédération de pêche de la Manche est également compétente pour intervenir mais elle ne compte pas dans son équipe de gardes fédéraux spécialement chargés de la police de la pêche. Comme sur le domaine maritime, l'ONEMA et l'ONCFS ont une mission de surveillance des milieux. La gendarmerie peut être appelée pour constater une infraction.

De la source de la Sélune et à la limite de salure des eaux, les bords de rivières (Sélune et affluents) sont tantôt publics, tantôt privés selon qu'ils appartiennent à l'Etat (ou aux collectivités) ou aux propriétaires riverains. Le lac de Vezins appartient à l'Etat. Celui de la Roche Qui Boit est privé dans la mesure où il appartient à l'entreprise EDF. Par ailleurs, il n'y a pas une mais quatre Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) qui se partagent les parcours de pêche de la Sélune et de ses affluents. Et ces Aappma ne possèdent pas des baux de pêche pour la totalité du linéaire. Il n'y a donc pas de maîtrise foncière de l'ensemble du domaine halieutique à l'heure actuelle.

Les eaux des rivières du bassin versant de la Sélune sont classées en 1^{ère} catégorie piscicole (salmonidés dominants) à l'exception du secteur situé entre la confluence de l'Airon avec la Sélune et le barrage de la Roche Qui Boit (c'est-à-dire le secteur actuel des lacs) qui est classé en 2^{ème} catégorie piscicole. La réglementation (périodes de pêche, techniques autorisées, etc.) n'est donc pas la même selon que l'on pêche les lacs ou les rivières. De plus, le tiers aval de la Sélune étant colonisé par des poissons migrateurs, un second arrêté préfectoral se surajoute à l'arrêté permanent pour contrôler les périodes de pêche à la ligne du saumon et le nombre des captures (cf. doc. ci-après).

¹³² La Ducéenne ne possède pas de garde particulier. La Truite du Beuvron, la Truite St Hilairienne et la Gaule Mortainaise ont chacune un garde particulier. (Source : http://www.peche-manche.com/les-gardes_peche-particuliers-du-departement.html)

Volet socio-économique du programme scientifique de suivi de l'arasement des ouvrages de la Sélune
Rapport intermédiaire / Mars 2016

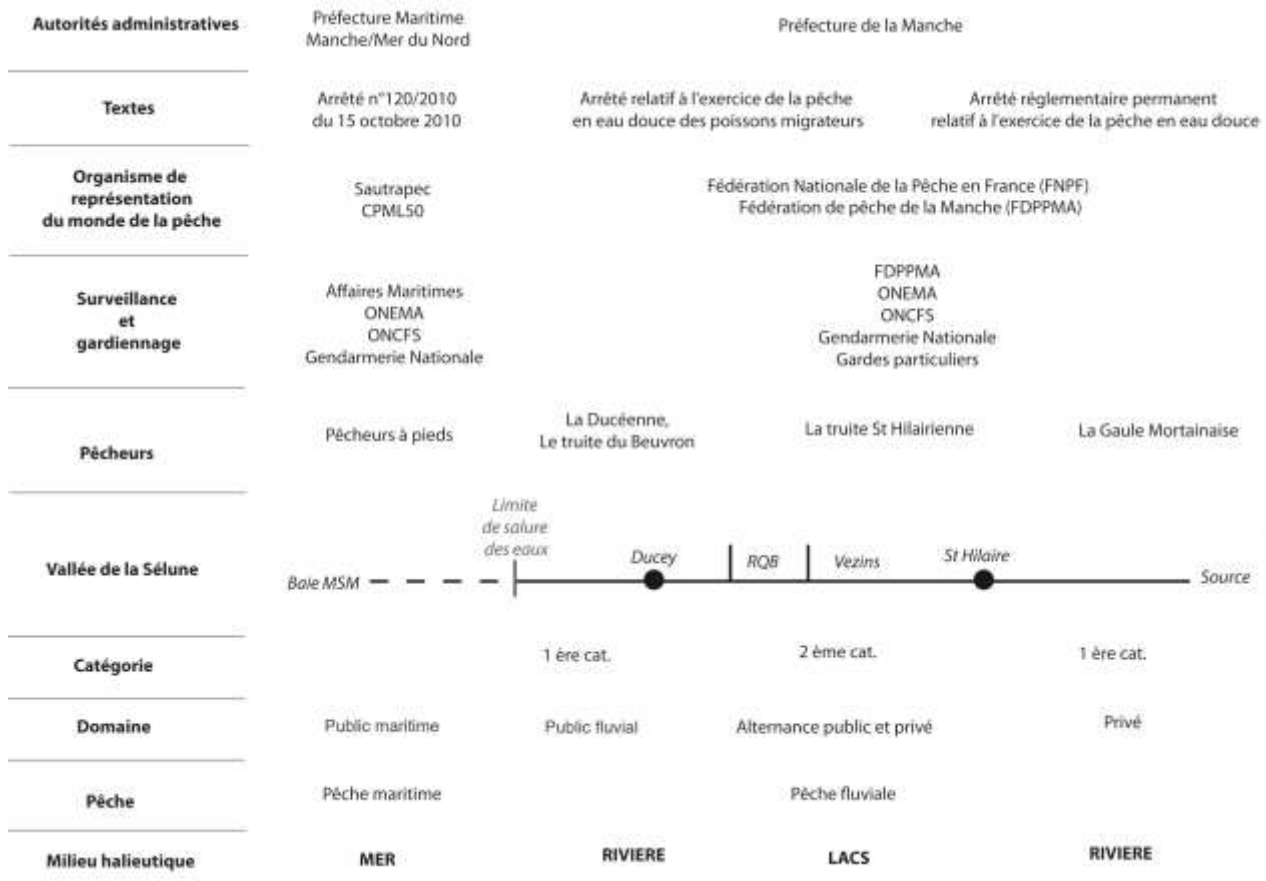


Figure 31 - Organisation de la pêche sur la Sélune

Enfin, du fait de la présence de plusieurs Aappma, il n'y a pas aujourd'hui de projet halieutique cohérent à l'échelle du bassin versant et les obligations légales en matière de protection des milieux et des ressources piscicoles ne sont pas non plus respectées. En effet, le Code de l'Environnement (Art.L.433.3) impose aux détenteurs du droit de pêche (Aappma ou propriétaires riverains) de rédiger un Plan de Gestion Piscicole (PGP) en cohérence avec le Plan Départemental pour la protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources Piscicoles (PDGP). Or, ni la fédération de pêche de la Manche, ni les Aappma du bassin versant de la Sélune ne se sont, pour l'instant, conformées à ces obligations.

3. La pêche sur la Sélune après l'effacement des barrages

Annoncé en 2009 et confirmé en 2012, le démantèlement des barrages de Vezins et de la Roche Qui Boit doit permettre la restauration de la continuité écologique de la rivière Sélune. Que ce soit en rivière pour la pêche dite « de loisir » ou en baie pour la pêche dite « traditionnelle », cela ne sera pas sans conséquences sur les pratiques halieutiques parce que la Sélune sera entièrement classée rivière de 1^{ère} catégorie d'une part et parce que le stock de saumons augmentant se posera la question du partage de la ressource entre pêcheurs en rivière et pêcheurs en baie. Pourtant, à l'échelle locale, l'enquête de terrain révèle que peu de pêcheurs de saumons se projettent dans l'après barrage. En cause principalement le déficit d'informations sur l'opération de démantèlement ainsi que les incertitudes liées à sa réalisation.

3.1. Les conséquences halieutiques d'un démantèlement

La disparition des lacs signifie la disparition des populations de poissons carnassiers et de cyprinidés introduits par les pêcheurs depuis la Deuxième Guerre Mondiale notamment¹³³. S'il restera très probablement quelques brochets, sandres et poissons blancs dans la rivière comme au niveau du bief de Quincampoix, la Sélune devrait (re)devenir essentiellement une rivière à salmonidés. Il n'y aura donc plus de pêche dite de 2^{ème} catégorie sauf éventuellement dans des plans d'eau qui ne communiquent pas avec la Sélune. La fréquentation de la vallée par les pêcheurs devrait donc évoluer. Actuellement, un tiers des adhérents aux Aappma locales (33,4%)¹³⁴ ne pêchent qu'en 2^{ème} catégorie. En admettant qu'ils ne changent pas leurs pratiques de pêche, ils devront aller sur d'autres plans d'eau ou d'autres rivières pour pratiquer leur loisir¹³⁵. Les pêcheurs de salmonidés qui voudront continuer à pêcher aussi des carnassiers ou des cyprinidés devront aussi compter sans les lacs. Enfin, de nouveaux pêcheurs venant peut-être de plus loin et attirés par les nouveaux parcours de la Sélune viendront probablement fréquenter la vallée.

Par ailleurs, l'effacement des barrages va permettre la restauration du transit sédimentaire et donc la restauration des frayères utiles aux populations naturelles de truites entre St Hilaire du Harcouët et la mer. L'ouverture de la Sélune devrait aussi rendre possible la colonisation du réseau hydrographique par les poissons migrateurs amphihalins tels que le saumon, la truite de mer, l'alose, la lamproie marine et l'anguille. L'accroissement prévu du stock de saumons reposera la question du prélèvement acceptable par les pêcheurs et du partage de la ressource entre la rivière et la baie. Le COmité de GEstion des POissons Migrateurs (COGEPOMI) pour le bassin hydrographique Seine Normandie a d'or et déjà émis un ensemble de préconisations à travers notamment la rédaction d'un Plan de Gestion Terre Mer. Les projections de l'ONEMA avancent une augmentation du stock de saumons de l'ordre de 70%. Plus de 3000 saumons pourraient ainsi revenir dans les rivières de la Sée, de la Sélune et du Couesnon ce qui autoriserait le doublement des prélèvements effectués par les pêcheurs (de 550 à 1100). Dès lors, la définition d'un nouveau Taux Autorisé de Captures (TAC) sur les rivières Sée-Sélune aura probablement pour conséquence une redistribution de la pression de pêche sur les différentes rivières de la baie.

3.2. Des pêcheurs locaux partagés et dubitatifs

L'annonce d'un démantèlement des barrages de la Sélune laisserait penser à une adhésion forte de la part des pêcheurs de saumons du sud Manche. L'enquête de terrain réalisée entre septembre 2014 et août 2015 fait apparaître une réalité plus complexe. En effet, beaucoup parmi les pêcheurs rencontrés sont partagés au sujet du projet d'effacement de la Roche Qui Boit et de Vezins et cela pour deux raisons principalement. Il y a d'une part la vidange de 1993 qui est encore dans les esprits. Les pêcheurs qui pratiquent leur loisir sur le tiers aval de la Sélune craignent l'arrivée massive de sédiments pendant la phase de travaux ce qui serait synonyme de mauvaises remontées de saumons. D'autre part, beaucoup de pêcheurs de saumons sont aussi parfois des pêcheurs de

¹³³ L'association des pêcheurs riverains et de St Hilaire puis l'aappma La Truite St Hilairienne ont introduits avec plus ou moins de succès différentes espèces de poissons comme la truite arc en ciel (échec), le black bass (échec), le sandre et plus récemment le silure. Ils ont également réempoisonné les lacs à de nombreuses reprises (brochets, sandres et cyprinidés). (Sources : Archives de la DDTM / Exemple : Rapports de la Direction Générale des Eaux et Forêts de 1952)

¹³⁴ En 2014, La Ducéenne comptait 266 adhérents, la Truite du Beuvron 347 et la Truite St Hilairienne 968 dont 440 ont pris leurs cartes de pêche dès le premier trimestre pour l'ouverture de la truite. Cela signifie que 528 pêcheurs sur 1581 ne pêchent qu'en 2^{ème} catégorie.

¹³⁵ Il y a les marais de Carentan dans la Manche mais surtout les plans d'eau et rivières de la Mayenne et d'Ille et Vilaine.

carnassiers qui se rendent régulièrement ou occasionnellement en amont des barrages¹³⁶. La disparition des lacs les obligerait à faire plus de kilomètres pour espérer prendre un sandre ou un brochet.

Par ailleurs, beaucoup de pêcheurs n'imaginent pas la vallée sans les lacs. Cela fait plus de vingt ans que la possibilité d'un effacement des barrages de la Sélune est avancée et la réalisation du démantèlement tient plus aujourd'hui de la rumeur que du projet pour les pêcheurs locaux, d'autant que l'échéancier des travaux d'effacement est sans cesse reculé depuis 2009. Ainsi, fréquemment lors de l'enquête de terrain, les pêcheurs rencontrés nous ont interrogé, parfois avec un sourire : « *Alors ils vont les casser ces barrages ou pas ?* ». Mise à part la diffusion de matières en suspensions¹³⁷ dans la Sélune au printemps 2015 qui a contribué à nourrir la crainte et la colère des pêcheurs vis-à-vis des autorités, il n'a jamais été constaté d'avancées concrètes et visibles. Et si l'absence d'une communication claire en direction des habitants et des usagers a rendu difficile l'appropriation du projet localement, la remise en cause de l'opération par la Ministre de l'Ecologie en décembre 2014 a clairement participé à semer le doute - encore un peu plus - quant à la possibilité d'une ouverture de la Sélune¹³⁸.

Par ailleurs, et dans l'hypothèse d'un démantèlement des barrages, beaucoup de questions que se posent les pêcheurs locaux restent d'après eux sans réponses : « *Combien de temps ça va durer ?* », « *Que va t-on faire des poissons des lacs ?* », « *Que vont devenir les sédiments ?* », « *Qui va gérer les nouveaux parcours ?* », « *A qui appartiendront les terrains ?* », etc. Ces interrogations, et plus généralement leurs discours concernant le dérasement des barrages, témoignent en fait d'une double crainte. Avec le démantèlement, les pêcheurs ont peur d'être déposséder de ce qu'il reste, c'est-à-dire la pêche du saumon telle qu'elle existe encore. Et par ailleurs, ils redoutent ce basculement vers « autre chose », un inconnu qui ne semble pas avoir été préparé et auquel, assurément, ils n'ont pas (encore) été associés.

B. LA DEFINITION DIFFICILE D'UN PROJET « PECHE » POUR LA SELUNE

La restauration écologique de la Sélune devrait permettre la recolonisation du réseau hydrographique par les poissons migrateurs (et en particulier le saumon). Dans cette perspective, la pêche a été identifiée très tôt dans le processus de gouvernance qui a conduit à la décision d'effacement comme une activité majeure du projet de revalorisation socio-économique de la vallée. Cette légitimité, liée pour une grande part à l'histoire halieutique de la Sélune, s'est trouvée renforcée par la diffusion depuis 1993¹³⁹ de plusieurs articles consacrés à l'économie de la pêche en eau douce dans l'ouest de la France (Bonnieux et Vermersch, 1993¹⁴⁰ ; Bonnieux, 2000¹⁴¹ ; Salanié

¹³⁶ Il en va de même des pêcheurs de la Truite St Hilairienne dont près de la moitié pêche à la fois les lacs et la rivière.

¹³⁷ En mars 2015, les pêcheurs ont constaté des variations des niveaux d'eau dans la Sélune à l'aval des barrages sans raisons apparentes. L'augmentation des débits s'accompagnait d'un transport important de sédiments.

¹³⁸ Le Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont Saint Michel aurait récemment, au cours de l'été 2015, délibéré en faveur de l'élaboration d'un plan de communication. Son contenu n'a semble-t-il pas encore été rédigé.

¹³⁹ La précédente étude datait de 1976 : Rainelli P., 1976, Approche socio-économique de la pêche sur le Scorff, Station d'Economie Rurale de Rennes, INRA, 220-230

¹⁴⁰ Bonnieux F. et Vermersch D., 1993, Bénéfices et coûts de la protection de l'eau : application de l'approche contingente à la pêche sportive, *Revue d'Economie Politique*, n°103, vol.1.

¹⁴¹ Bonnieux F., 2000, Evaluation de l'impact de l'économie régionale de la pêche amateur : l'exemple des salmonidés migrateurs, *Bulletin Français Pêche Pisciculture*, n°357/358, 421-437

et al., 2005¹⁴² ; Le Goffe et al. 2005¹⁴³) et dans une moindre mesure par le travail de lobbying de la North Atlantic Salmon Found (NASF)¹⁴⁴ qui voit dans l'ouverture de la Sélune l'une des dernières occasions de contribuer à faire remonter des saumons sauvages dans une rivière française. Les acteurs en charge du projet de territoire semblent aujourd'hui unanimes pour faire de la pêche un levier du développement socio-économique de la vallée dans l'après barrages. Pour autant, un projet pour la pêche peine à se mettre en place

1. Quel(s) projet(s) pour la pêche ?

L'effacement des barrages de Vezins et de la Roche Qui Boit ne permettra pas de retrouver une rivière sauvage comme le laissent croire les nouveaux principes de gestion écologique importés des Etats-Unis (Barraud, 2011¹⁴⁵). En fait, la Sélune ne sera ni comme elle était au début du XX^{ème} siècle, ni une « *pristine river* », mais bel et bien une rivière « restaurée », c'est-à-dire une production sociale liée à la construction et à la réalisation d'un projet de territoire.

1.1. Des propositions qui émanent de cabinets d'étude

Dès 2002, l'*Etude du devenir des barrages de la Sélune*¹⁴⁶ commandée par l'association Bassin de la Sélune de l'Amont à l'Aval (BS2A) identifiait la pêche comme une activité potentiellement importante pour le développement socio-économique de la vallée¹⁴⁷. Cependant, la richesse de l'offre de pêche (salmonidés, carnassiers, blancs) apparaissait fortement pondérée par l'absence de vision commune de la part des nombreux acteurs halieutiques (pêcheurs, Aappma, Fédération, CSP...), politiques (élus locaux) et économique (hébergeurs, commerçants...) concernant la mise en valeur du potentiel halieutique dans la vallée :

« La création sur le secteur d'une dynamique qui aboutisse à la réalisation d'un produit « tourisme pêche » nécessite une concertation entre acteurs concernés : sociétés de pêche locales, élus, riverains, hébergeurs... pas toujours aisée à engager selon les opérateurs du tourisme »¹⁴⁸.

Les auteurs de l'étude notaient aussi une « *faible mobilisation* » des acteurs concernés par un projet de développement du tourisme pêche porté par le Pays d'Accueil Touristique (PAT) de la Baie du Mont St Michel.

En 2009, la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie Chantal Jouanno annonçait, dans le cadre des engagements pris lors du Grenelle de l'Environnement, le démantèlement des barrages de la Sélune. Deux ans plus tard, un groupement de bureaux d'étude était missionné par la DDTM de la

¹⁴² Salanié J., Surry Y., Le Goffe P., 2005, La pêche au saumon dans le massif armoricain : état des lieux et mesure de l'effort de pêche, *Bulletin Français de la pêche et de la pisciculture*, n°375, p.35-70.

¹⁴³ Le Goffe P., Salanié J., 2005, La gestion associative de la pêche en France : une analyse économique à partir du cas des salmonidés, *Bulletin Français de la pêche et de la pisciculture*, n°375, p.15-34.

¹⁴⁴ *Les solutions du NASF ont donné de bons résultats alors que les autres sont toujours en cours d'élaboration*, NASF, Lien : http://www.selunelibre.org/wp-content/uploads/sites/35/2014/10/NASF_Sélune.pdf et *Adoptons la vallée de la Sélune*, Les Amis de la Sélune. Lien : http://www.selunelibre.org/wp-content/uploads/sites/35/2013/06/PL_SELUNE_V8_FIN_Decrypted.pdf

¹⁴⁵ Barraud R., 2011, Rivières du futur, wild rivers ?, *Vertigo*, <http://vertigo.revues.org/11411>

¹⁴⁶ Lien : http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/doc_SAGE03005-1251129414.pdf

¹⁴⁷ « *Il existe sur la Sélune un potentiel halieutique très important vis-à-vis du saumon et dans une moindre mesure de la carpe* ».

Source : Etude sur le devenir des barrages de la Sélune, Etat des lieux, SEPIA CONSEILS, p.84.

¹⁴⁸ Etude sur le devenir des barrages de la Sélune, Etat des lieux, SEPIA CONSEILS, p.83.

Manche pour réfléchir au futur de la vallée. Concernant la pêche, l'investissement des acteurs halieutiques dans cette étude est faible ou inexistant et pourtant, la question de la gestion des ressources piscicoles et du développement du tourisme pêche est présentée par le cabinet Etheis comme l'un des 7 volets inscrits au Plan d'action du Schéma de Développement Durable (SDD) de la vallée de la Sélune rendu public en 2013.

En 2014, un autre groupement de cabinets d'Etude, les Maîtres du Rêve, est chargé par le Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont Saint Michel de préciser les projets du SDD en travaillant à la rédaction de propositions concrètes. Là encore, les acteurs concernés par le projet halieutique restent silencieux malgré les sollicitations du cabinet A2H (Aménagement Hydrobiologie Halieutique) si bien que ce dernier travaille seul à l'élaboration de propositions pour le futur de la pêche dans la perspective d'un démantèlement des barrages de la Sélune. Les axes de travail identifiés ne sont que rapidement débattus lors des journées d'ateliers¹⁴⁹ rassemblant les acteurs locaux et organisées par les Maîtres du Rêve en septembre 2014, mars 2015 et octobre 2015.

Ainsi, les propositions concernant la pêche qui ont été validées lors de Comités de Pilotage de 2015 n'émanent que très peu des acteurs halieutiques (et encore moins des pêcheurs). Ce sont essentiellement des cabinets d'étude - Etheis, puis A2H - qui ont imaginé un futur pour la pêche sur la Sélune en s'appuyant sur leurs connaissances, sur un travail de documentation et sur leur réseau de relation au sein du monde de la pêche à l'échelle régionale et nationale.

1.2. D'un projet à l'autre (ou la traduction du SDD par les Maîtres du Rêve)

Le plan d'action du Schéma de Développement Durable de la vallée de la Sélune prévoyait trois axes de travail pour la mise en œuvre du volet 6 intitulé « Gestion des ressources piscicoles » et « Loisir et tourisme pêche » :

- 6.1/ l'élaboration d'un plan de gestion de la ressource piscicole,
- 6.2/ la rédaction d'un schéma de développement de la pêche loisirs et touristique,
- 6.3/ la promotion-commercialisation de l'offre de tourisme pêche ainsi que l'organisation d'un évènement.

On retrouve dans chacune de ces propositions les enjeux écologiques et environnementaux (6.1.) ainsi que les enjeux socio-économiques (6.2. et 6.3.) attachés au projet de restauration écologique de la vallée de la Sélune.

Volet pêche du SDD (Etheis - 2013)	Volet pêche du programme d'action (Les Maîtres du Rêve - 2015)
<i>néant</i>	1. Compenser partiellement la disparition des lacs
1. Elaboration d'un plan de gestion de la ressource piscicole	2(a). Gérer la future population de poissons migrateurs
	3. Gérer le bassin versant à l'amont des lacs
	4. Organiser et valoriser le comptage et la capture des poissons migrateurs à des fins scientifiques

¹⁴⁹ Les journées d'Ateliers ont rassemblé les acteurs locaux sur des enjeux thématiques (agriculture, tourisme, pêche...) liés au projet de territoire. Concernant la pêche, ces journées ont consisté surtout en la présentation formelle du travail réalisé par A2H.

2. Rédiger un schéma de développement de la pêche loisirs et touristique	2(b) Valoriser le linéaire public restitué après l'effacement des barrages à des fins de développement du loisir et tourisme pêche 5. Partager l'espace avec les autres activités
3. Promotion-commercialisation de l'offre de tourisme pêche et organisation d'un évènement.	néant

Figure 32 - Tableau : Comparaison des volets pêche Ethéis/Maîtres du Rêve

Le cabinet A2H semble s'être largement inspiré du plan d'actions proposé par Ethéis en déclinant les axes 6.1 et 6.2. dans son programme d'actions. Le projet de « promotion-commercialisation de l'offre de pêche » a disparu et un nouvel axe de travail est apparu visant à compenser partiellement l'offre de pêche liée à la disparition des lacs.

L'idée de compensation partielle de la disparition des lacs élargit la réflexion autour du futur de la pêche à tous les pêcheurs (1^{ère} et 2^{ème} catégorie). Dès lors, le devenir de la pêche ne concerne plus uniquement les pêcheurs de salmonidés migrateurs. La proposition formulée par le cabinet A2H consiste notamment à valoriser d'autres secteurs du département de la Manche. Les marais de Carentan (et potentiellement les tourbières de Baupte) sont évoqués¹⁵⁰. Cependant, ces sites de pêche se trouvent à 1h45 de route de Saint Hilaire du Harcouët... ce qui permet de douter de la réalisation de cette mesure de compensation sauf peut-être pour les pêcheurs de carpes plus mobiles que les pêcheurs de carnassiers¹⁵¹. Dès lors, on peut s'interroger sur le rôle du territoire de compétence dans l'élaboration de solutions de compensation. En effet, la Sélune se trouvant dans la Manche, c'est la Fédération Départementale de la Manche qui est concernée par le projet. Or, les pêcheurs du sud Manche se trouvent géographiquement plus près de l'Ille et Vilaine ou de la Mayenne que des Marais de Carentan. Dans leurs pratiques de pêche, ils sont donc plus à même de fréquenter les plans d'eau de Vitré (50 minutes de route) ou la rivière Mayenne (45 minutes de route). Il serait donc plus pertinent de penser la compensation de l'offre de pêche à l'échelle de l'Union Régionale Bretagne, Basse-Normandie, Pays de Loire plutôt qu'à l'échelle de la fédération départementale de la Manche.

On peut remarquer que le projet de « promotion-commercialisation de l'offre de tourisme pêche » a disparu du nouveau programme d'action. Il est vrai que l'idée de *commercialiser* la pêche s'accorde mal - *a priori*¹⁵² - avec l'exercice d'une pêche associative et populaire telle qu'elle s'est développée en France depuis plus d'un siècle. Parler de « développement du tourisme pêche » est davantage en adéquation avec le Schéma National de Développement du Loisir Pêche (SNDLP) rédigé par la Fédération Nationale de la Pêche en France en 2010. La FNPf pense donc le tourisme pêche comme une activité de vacances attachée au tourisme vert et voit là la possibilité de conquérir de nouveaux publics :

« L'organisation d'un séjour de vacances, quelle qu'en soit la durée, se prépare rarement autour d'une activité unique, sauf peut-être en ce qui concerne les pêcheurs « confirmés », mais il n'est pas inutile de rappeler que notre démarche se situe dans un objectif de conquête de nouveaux publics aux besoins

¹⁵⁰ Le Fédération de pêche de la Manche a rappelé à plusieurs reprises lors des différents Ateliers qu'elle travaillait à développer le potentiel halieutique des marais de Carentan.

¹⁵¹ L'enquête par questionnaire réalisée en 2015 a révélé que les pêcheurs de carpes pouvaient faire en moyenne 400 km pour aller à la pêche contre 275 km chez les pêcheurs de truite de mer et 250 km chez les pêcheurs de saumons.

¹⁵² Un exemple étranger comme l'Irlande montre pourtant que la commercialisation de produits pêche n'est pas contradictoire avec le développement d'une pêche populaire de qualité.

desquels nous devons nous adapter. Il conviendra donc d'intégrer dans la stratégie touristique l'ensemble des activités susceptibles de permettre aux familles d'organiser, sur un territoire donné, un séjour réussi pour l'ensemble des participants.

Au-delà de cette nécessité élémentaire, il est intéressant de réfléchir globalement et localement à l'émergence de ce que l'on a coutume d'appeler le tourisme vert ou activités de pleine nature, et plus généralement tourisme rural. Ce tourisme connaît incontestablement un engouement dont la pêche se doit de profiter »¹⁵³.

C'est là une vision très différente du monde anglo-saxon par exemple qui voit dans la pêche un levier économique pour les territoires ruraux. L'idée d'un potentiel de développement socio-économique pour le territoire subsiste néanmoins dans le nouveau projet rédigé par les Maitres du Rêve avec la proposition de « valoriser le liniaire public (...) à des fins de développement (...) du tourisme pêche ».

1.3. Le projet interne de la Fédération de pêche de la Manche pour la Sélune¹⁵⁴

En parallèle des projets rédigés par les cabinets d'étude depuis 2011, le Fédération de Pêche de la Manche a émis en interne un projet de valorisation halieutique dans la vallée de la Sélune en novembre 2014. Le document de 20 pages est articulé autour de trois axes et quatre propositions accompagnés de leurs plans de financement.

Axes	Propositions d'actions	Coût
Sensibilisation-Animation	Création et Aménagement d'une salle pédagogique « Maison de la Pêche et de la Nature »	148 000 €
	Développement des Ateliers Pêche Nature (APN)	14 940 € (pour 30 jours)
Aménagement halieutique	Création de parcours de pêche	70 000 €
Développement touristique	Développement de l'hébergement pêche	20 000 €

Figure 33 - Tableau : Le projet de la fédération de pêche de la Manche pour la Sélune

Le projet global répond à la politique nationale de la FNPF qui subventionne chacune des propositions à hauteur de 50% ou 60% et s'inscrit précisément dans le champ de compétence de la Fédération de pêche de la Manche. Il définit implicitement les limites de ce qu'elle serait en mesure de faire dans le cadre de la restauration écologique de la Sélune.

1.3.1. Sensibilisation-Animation = « Mener des actions d'information, de formation et d'éducation »¹⁵⁵

Le projet de création d'une Maison de la Pêche et de la Nature répond à la nécessité d'une mise en conformité avec le Schéma National de Développement du Loisir Pêche et vise à atteindre des

¹⁵³ Lien : http://sitewebseille.free.fr/documents/SNDLP_AG_13062010.pdf (p.102)

¹⁵⁴ « Propositions de projets de valorisation halieutique du Bassin Versant de la Sélune. Premier dossier après effacement des barrages », FDAAPPMA de la Manche, Novembre 2014, document interne.

¹⁵⁵ Idem / Op.Cit.

objectifs de la Fédération de pêche du 50 pour le compte de son Pôle Départemental d'Initiative Pêche et Nature (PDIPN) itinérant. Une telle structure pourrait voir le jour prochainement à St Hilaire du Harcouët à proximité de l'étang qui serait remis en état pour accueillir des Ateliers Pêche Nature (APN). Cela entrerait dans le cadre des mesures compensatoires liées à la disparition des lacs.

1.3.2. Aménagement halieutique = « Coordonner les activités des AAPPMA »¹⁵⁶

La liste des Aappma locales est rappelée au début du document mais celles-ci ne sont explicitement associées au projet que pour la gestion du plan d'eau de Margotin à St James et du Prieuré à St Hilaire du Harcouët. Concernant la Sélune, le projet de la Fédération de Pêche de la Manche prévoit l'aménagement de parcours (« parcours passion ») pour un budget de total de 5000 € (soit à peine 2% du budget total), mais il n'est pas fait mention de leur entretien et de leur gestion à long terme qui est légalement du ressort des Aappma locales. On mesure ici la position de la Fédération de pêche qui se place en coordinateur des actions des différentes Aappma du sud Manche. Dans la vallée de la Sélune, ces dernières ont pour l'instant été absentes des débats ce qui permet de s'interroger sur la possibilité dans un futur proche d'une quelconque traduction en mesures concrètes des axes de travail imaginés à l'échelle départementale (ou au sein du groupe de travail sur la pêche).

1.3.3. Développement touristique = « Tourisme et participation à l'activité économique du département »¹⁵⁷

Le projet précise que la Fédération de pêche de la Manche souhaite « *développer l'hébergement pêche en labellisant des hébergements selon la grille de labellisation FNPF* ». C'est là une autre compétence de la Fédération qui pourrait s'inscrire dans le projet global relatif à la pêche dans l'après barrages. Cependant, l'état d'avancement de ce dernier ne permet pas de mesurer comment pourrait s'articuler cette action avec le projet global de revalorisation de la vallée par le tourisme.

1.4. Une mise en miroir des projets A2H et Fédération de pêche de la Manche

Il est aussi intéressant de mettre en miroir les perspectives autour de la pêche présentées par le Cabinet d'étude A2H lors du Comité de Pilotage de mai 2015 et le projet de valorisation halieutique rédigé par la Fédération de Pêche de la Manche (FD50). Dans la mesure où tout ne relève pas des compétences de cette dernière, cela permet de mettre en lumière les axes de travail qui attendent une prise de position des autres acteurs du projet global de revalorisation socio-économique de la vallée par la pêche. (Le texte en italique dans le tableau correspond à nos commentaires)

¹⁵⁶ Missions de la Fédération de pêche de la Manche. Source : <http://www.peche-manche.com/la-federation.html>

¹⁵⁷ Idem / Op.Cit.

Perspectives autour de la pêche (Pistes proposées) / A2H Maîtres du Rêves, COPIL de mai 2015		Projet de valorisation halieutique du Bassin Versant de la Sélune / Fédération de pêche de la Manche / Nov.2014	
1	- Compenser partiellement la disparition des lacs pour certaines des pêches qui y étaient pratiquées	Valorisation d'autres secteurs du département	<i>(Commentaire : la fédération de pêche de la Manche s'est positionnée sur cette question après la rédaction du document datant de novembre 2014 et envisage une mise en valeur de secteurs de pêche dans les marais du Cotentin)</i>
		Création d'une offre locale nouvelle <i>(Commentaire : A2H suggère la création de réservoir pour la pêche à l'endroit des carrières le long de la Sélune)</i>	- Développement des Ateliers Pêche Nature - Création et aménagement d'une salle pédagogique / Maison de la pêche et de la Nature (Moulin de Cérisel) - Création de parcours « famille » (Plan d'eau de Margotin (St James) et Plan d'eau du Prieuré (St Hilaire du Harcouët)
2	- Gérer la future population de poissons migrateurs		<i>(Commentaire : Compétence des Aappma locales + action coordonnée à l'échelle départementale selon les axes définis par le COGEPOMI)</i>
	- Valoriser le linéaire public restitué après l'effacement des barrages, à des fins de développement du loisir et du tourisme pêche		- Création de parcours labellisés sur le nouveau linéaire de la Sélune - Développement de l'hébergement pêche (Qualification « hébergement pêche FNPF ») <i>Commentaire : + (Compétence des Aappma locales)</i>
3	- Gérer le bassin versant à l'amont des actuels lacs	Améliorer la qualité du milieu et la continuité écologique	<i>(Commentaire : Compétence qui revient au SMBVS, aux CDC en tête de bassin et à l'Agence de l'Eau via la fédération de pêche pour les plus grosses opérations. Cette question a été débattue lors du dernier Atelier Pêche d'octobre 2015)</i>
		Développer et valoriser la population de truites fario	<i>(Commentaire : Compétence des Aappma locales)</i>
		Anticiper l'arrivée des migrateurs	<i>(Commentaire : Compétence des Aappma locales)</i>
4	- Comptage et capture des poissons migrateurs à des fins scientifiques	Organisation	<i>(Commentaire : Compétence du pôle ONEMA-INRA avec la participation de la fédération de pêche de la Manche)</i>
		Valorisation	<i>(Commentaire : Compétence du pôle ONEMA-INRA avec la participation de la fédération de pêche de la Manche)</i>
5	- Partager l'espace avec les autres activités		<i>(Commentaire : Axe de travail relevant de l'ensemble des acteurs en charge du projet de revalorisation socio-économique de la vallée de la Sélune)</i>

Figure 34 - Tableau : Comparaison du projet « pêche » Maîtres du Rêve/Fédération du pêche de la Manche

Cette mise en miroir des deux projets permet de mettre en lumière l'absence et le silence des Aappma locales - directement concernées - qui auraient pu être forces de propositions depuis déjà plusieurs années. Faute de répondre aux invitations du Syndicat Mixte du Pays de la Baie pour participer aux réflexions des Ateliers pêche, on ne sait rien aujourd'hui des possibilités de mise en œuvre concrète d'une « gestion innovante de la pêche » par les Aappma dans l'après barrage telle qu'elle a été pensée par les différents acteurs du volet pêche.

Par ailleurs, les acteurs économiques locaux (restaurateurs, hôteliers, bars, détaillants d'articles de pêche, guide de pêche...), partenaires potentiels du projet dans la perspective d'un développement du tourisme local via la pêche, n'ont semble t-il pas été conviés aux diverses réunions et sont donc pour l'instant absents du projet.

2. Les problématiques identifiées par le cabinet d'étude A2H

Le cabinet A2H/Les Maîtres du Rêve n'a pas seulement défini des pistes pour réfléchir au futur des activités halieutiques sur la Sélune, il a également identifié des problématiques auxquelles les acteurs en charge du projet de territoire devront nécessairement répondre pour voir aboutir un projet autour de la pêche : Qui peut animer et porter un projet autour de la pêche ? A quelle échelle inscrire ce projet et comment maîtriser la gestion piscicole et halieutique ? Comment assurer sa pérennité d'un point de vue économique ? Ces questionnements ont été présentés lors de l'Atelier « pêche » de mars 2015 et dans les comités techniques qui ont suivi. Ils ont commencé à être débattus lors du dernier Ateliers Pêche qui s'est tenu en octobre 2015.

2.1. L'animation et le portage du projet

Lors du dernier Comité Technique organisé au printemps 2015, le Cabinet d'étude A2H rappelait la nécessité d'« *organiser et animer la concertation* » tout au long du démantèlement et après la restauration de la vallée :

« Un groupe de travail doit être créé rapidement pour préparer l'avenir (...). Il est difficile pour de nombreux acteurs de se projeter aujourd'hui à cette échéance [n+5 à 10]. Ce groupe devra être piloté, animé par une structure qui ait la légitimité pour le faire. De la qualité de l'animateur dépendra le résultat final (il doit bien connaître les problématiques pêche et migrateur) »

Cette question de l'animation dans un futur proche d'un groupe de travail chargé de préparer un plan d'actions pour une gestion halieutique et piscicole n'a été débattue que récemment lors de l'Atelier pêche d'octobre 2015. Face à un projet de démantèlement sans cesse repoussé, les acteurs halieutiques ont semble t-il eu du mal à s'inscrire dans une dynamique de projet. A l'échelle locale, et à l'exception du Président de l'Aappma de St Hilaire du Harcouët qui a assisté à tous les ateliers consacrés au devenir de la pêche dans la vallée de la Sélune, les associations de pêche ont été absentes des discussions. Les pêcheurs n'ont quant à eux été conviés d'aucune manière (réunion d'information, sondage...) par les différents acteurs en charge du projet de territoire. A l'échelle départementale, la Fédération de Pêche de la Manche occupe une position intermédiaire entre les pêcheurs et la FNPF et elle attendait d'être sollicitée par le Maître d'Ouvrage du projet comme en témoigne cet extrait d'entretien datant de 13 avril 2014 :

« (Technicien FD50) - *Il faut être honnête. On est entre guillemets entre le marteau et l'enclume. On a un public notamment à St Hilaire (...) On a d'un côté les pêcheurs des lacs et de l'autre côté on est une fédération des associations agréées pour la pêche mais c'est surtout 90% de notre travail « protection des milieux aquatiques ». Donc avec la nouvelle loi sur l'eau, notre mission a évolué et on a une certaine éthique. On travaille avant tout pour la protection du milieu aquatique. Donc qu'est-ce qui va favoriser la protection des milieux aquatiques : la suppression des barrages. Pour la qualité de l'eau pas seulement pour les poissons. (...) Donc voilà pourquoi on est positionné comme ça. Donc après c'est plus du discours du président de la fédération, nous c'est en tant que techniciens. On a une politique au niveau de la fédération, on a une ligne de conduite et on la tient. Alors nous si on nous sollicite pour quoi que ce soit, on est prêt à participer...hein. On est prêt à participer si on nous sollicite.*

(M.Viry) - *Et vous êtes sollicité ?*

(Technicien FD50) - *Pas énormément non. Pour l'instant non, non. Pour l'instant on suit le dossier de très loin parce que c'est les services de l'Etat. Ils ont les services de la DDTM derrière qui suivent donc voilà.*

(M.Viry) - *Vous êtes en lien avec qui sur ce sujet ?*

(Technicien FD50) - *On travaille avec le SAGE Sélune mais après voilà. On n'en sait pas plus que ça. »¹⁵⁸*

Le 7 octobre 2015, lors de l'Atelier Pêche qui s'est tenu à St Hilaire du Harcouët, le Syndicat Mixte du Pays de la Baie a annoncé qu'il solliciterait officiellement la Fédération de Pêche de la Manche concernant les droits de pêche sur le secteur des lacs de la Sélune. C'est aussi elle qui devrait prendre en charge la gestion piscicole. Même si ces décisions n'ont pas encore été validées, la Fédération de pêche de la Manche semble s'engager à intervenir et à participer au projet de pêche sur la Sélune dans la cadre de ses compétences, c'est-à-dire notamment la gestion piscicole et la coordination des activités halieutiques. C'est aussi lors de cet Atelier que la question de l'animation d'un projet pour la pêche a été débattue. Le Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont Saint Michel a annoncé qu'il devrait conserver la Maîtrise d'Ouvrage pour trois ans supplémentaires et qu'il demanderait d'être assisté par un cabinet d'étude sur le volet pêche. Le fonctionnement implicite instauré en septembre 2014 (Atelier suivi d'un Comité Technique puis d'un Comité de Pilotage) devrait donc être reconduit jusqu'en 2018, date à laquelle la vidange des lacs devrait être terminée. Les pistes de travail avancées par A2H devraient ainsi régulièrement être discutées lors des Ateliers par les différents acteurs concernés par la pêche et transformées en un programme d'actions.

Cependant, ce mode de fonctionnement ne répond que partiellement à la préconisation du cabinet A2H citée plus avant. Il semble qu'un travail de coordination, en dehors des journées d'Atelier, soit nécessaire pour permettre notamment aux pêcheurs de s'emparer du projet. Or cet exercice nécessite un temps de présence important sur le terrain qui s'accorde mal avec le mode de fonctionnement d'un bureau d'étude.

¹⁵⁸ Extrait de l'entretien du 3 avril 2014 réalisé par M.Viry (Université Paris Ouest Nanterre) à la Fédération de Pêche de la Manche.

2.2. La nécessité de réfléchir et travailler à l'échelle du bassin versant

L'échelle de gestion piscicole et halieutique est une autre problématique soulevée par le cabinet d'étude A2H. Deux des pistes proposées invitent en effet à repenser la pêche non plus en fonction du statut des parcours (publics ou privés) ou des classements par catégorie (1^{ère} ou 2^{ème}) mais en fonction du projet de recolonisation du bassin versant par les poissons amphihalins :

- « *Gérer la future population de poissons migrateurs et valoriser le linéaire public restitué après l'effacement des barrages, à des fins de développement du loisir et du tourisme pêche* » (Proposition n°2)
- « *Gérer le bassin versant à l'amont des actuels lacs : améliorer la qualité du milieu, la continuité écologique, développer et valoriser la population de truites fario et anticiper l'arrivée des migrateurs* » (Proposition n°3)

La reconquête du réseau hydrographique par les poissons amphihalins est l'une des ambitions du projet de restauration écologique de la Sélune. Pour y répondre, le cabinet d'étude A2H souligne la nécessité de rendre la gestion de la pêche indissociable de celle du milieu, en particulier à l'amont des lacs actuels. Or, si le travail d'amélioration de la qualité de l'eau et de protection des milieux aquatiques se fait aujourd'hui à l'échelle du bassin versant, ce n'est pas le cas de la gestion halieutique qui incombe aux différentes Aappma présentes sur la Sélune¹⁵⁹. La présence des barrages, de milieux halieutiques différents (petites rivières, lacs, grande rivière) et de populations piscicoles différentes (salmonidés /cyprinidés /carnassiers /salmonidés migrateurs) a participé à cet éclatement des pratiques de gestion piscicole. Avec le projet de restauration de la continuité écologique, la disparition des lacs constitue une opportunité pour mettre en œuvre des pratiques de gestion halieutiques et piscicoles cohérentes à l'échelle du bassin versant. L'enjeu est important puisque l'augmentation des stocks de poissons migrateurs, et notamment de saumons, favoriserait le développement de l'activité pêche et soutiendrait le projet de revalorisation touristique en modifiant positivement l'image de la vallée dans son ensemble.

Concernant la gestion piscicole, celle-ci devrait revenir, après effacement des barrages, à la Fédération de pêche de la Manche pour l'ensemble du Bassin Versant. Cette décision prise lors de l'Atelier pêche du 7 octobre a été validée lors du Comité de Pilotage de novembre 2015 mais doit encore être discutée lors du prochain Conseil d'Administration de la Fédération du 50.

Pour ce qui relève de la pêche, la mise en œuvre d'une politique de gestion à l'échelle du bassin versant est plus difficile. En effet, il faudrait rompre avec les pratiques actuelles de gestion halieutique en fusionnant les différentes Aappma, situées dans le département de la Manche mais aussi dans les départements de la Mayenne et de l'Ille et Vilaine, pour qu'il ne reste qu'une seule entité sur le bassin versant (ex : Aappma de la vallée de la Sélune), comme c'est déjà le cas sur d'autres rivières à migrateurs comme la Sienne et la Saire (Manche) ou l'Elorn (Finistère).

¹⁵⁹ Beaucoup de rivières en France sont encore partagées par plusieurs Aappma de l'amont à l'aval ce qui contrarie les efforts réalisés en matière de gestion piscicole et halieutique. Le cas de la Bresle (à la limite de la Seine Maritime et de la Somme) est symptomatique puisque pas moins de 13 Aappma se partagent la rivière, et malgré la création d'un Groupement d'Intérêt Piscicole en 1993, aucune réciprocité des parcours de pêche n'existe en 2015...



Figure 35 - Carte : Les Aappma du bassin versant de la Sélune

Cela contribuerait notamment à faciliter le travail de concertation avec les autres acteurs du territoire, les processus de prises de décisions et la traduction de projet en actions concrètes. La question a été posée lors du dernier Atelier Pêche mais en l'absence de deux Aappma (La Truite du Beuvron et la Ducéenne) aucune décision n'a été prise. Les Aappma de St Hilaire et de Mortain ne semblent pas y être opposées. La Fédération de Pêche de la Manche devrait quant à elle accéder au droit de pêche qui devrait être cédé par la ou les communautés de communes¹⁶⁰ qui se verront rétrocéder la maîtrise foncière du secteur des lacs.

Dans la baie du Mont Saint Michel, l'association Sautrapec¹⁶¹, récemment conviée aux discussions, devrait être sollicitée prochainement par la Pays de la Baie du Mont Saint Michel et pourrait se voir confier la gestion de la pêche amateur du saumon sur le domaine maritime.

Dès lors, une même politique de pêche, cohérente avec les orientations de gestion piscicoles définies par la Fédération de la Pêche de la Manche (via le PDPG) et l'ONEMA (via le PGTM), pourrait être mise en œuvre sur la Sélune, ses affluents ainsi que dans la baie.

¹⁶⁰ La maîtrise foncière devrait probablement revenir à la grande Communauté de Communes du sud Manche.

¹⁶¹ L'association Sautrapec défend la pêche traditionnelle en baie du Mont Saint Michel. Elle représente notamment les pêcheurs à pieds qui pêchent les poissons amphihalins.

	Aujourd'hui : « Une gestion morcelée »	Après le démantèlement : « Une gestion cohérente »
Gestion piscicole	- PGTM (ONEMA) intégré au futur PlaGePoMi - PDPG (FD50) non rédigé - PGP (Aappma) Aucun rédigé sur les quatre	- PGTM intégré au futur PlaGePoMi - PDPG pour le département de la Manche - PGP unique pour le bassin versant de la Sélune répondant au PGTM et au PDGP
Gestion halieutique	- 9 Aappma sur le bassin de la Sélune	- 1 seule Aappma (ex : Aappma de la vallée de la Sélune)

Figure 36 - Tableau : Gestions piscicole et halieutique avant et après démantèlement

2.3. La maîtrise du foncier

Les enjeux de gestion piscicoles et halieutiques sont étroitement liés à la question de la maîtrise du foncier riverain. En effet, pour les eaux non domaniales, la propriété des rives pour les cours d'eau, ou du fond pour les plans d'eau, définit un ensemble de droits et de devoirs relatifs à la pêche et à la protection des milieux aquatiques inscrits au Code de l'Environnement. Ainsi, si le droit de pêche revient au propriétaire riverain (ou au propriétaire du fond d'un plan d'eau), l'exercice de ce droit emporte une obligation de gestion des ressources piscicoles (Art. L433-3 du CE). Cette obligation peut être prise en charge par une Aappma ou par une Fédération Départementale de Pêche qui bénéficie en contrepartie d'un droit de pêche gratuit. Par ailleurs, les propriétaires riverains sont également tenus à un entretien régulier des cours d'eau (Art. L215-14 du CE). Cet entretien peut être réalisé par une collectivité avec des fonds publics mais celle-ci emporte alors l'exercice du droit de pêche (Art.L435-5).

La mise en oeuvre d'une gestion piscicole cohérente à l'échelle du bassin versant implique donc :

- Soit la maîtrise du foncier riverain
- Soit d'obtenir l'exercice du droit de pêche quand il est impossible d'acquérir la propriété des rives (ou du fond des plans d'eau).

Aujourd'hui, dans la vallée de la Sélune, l'Etat ne possède la maîtrise du foncier que sous le lac de Vezins et en partie dans le tiers aval de la Sélune¹⁶². Sous le lac de la Roche Qui Boit, aujourd'hui propriété de l'entreprise EDF, le droit de pêche devrait revenir à l'Etat¹⁶³, puis aux collectivités et par la suite à la Fédération de pêche de la Manche. Des collectivités (commune de Ducey, de St Hilaire du Harcouët, Département de la Manche¹⁶⁴) sont également propriétaires de rives sur la rivière. Enfin, les quatre Aappma de la vallée se partagent une partie des parcours de pêche privés sur la Sélune, la Cance, le Beuvron et l'Airon.

Les débats qui ont eu lieu lors du dernier Atelier pêche d'octobre 2015 laissent apparaître un manque de lisibilité à l'échelle du bassin versant. L'idée d'une cartographie exhaustive du foncier riverain a été avancée, mais, si l'enjeu a bien été identifié, aucune réponse concrète n'a été formalisée. Pourtant, pour mettre en oeuvre une politique de gestion piscicole et halieutique qui

¹⁶² L'Etat possède le droit de pêche sur la Sélune du Vieux Pont à Ducey jusqu'à la limite de salure des eaux.

¹⁶³ Source : DDTM de la Manche

¹⁶⁴ Le Conseil Départemental possède quant à lui le droit de pêche en rive droite à l'endroit du Bois d'Ardennes.

réponde aux ambitions du projet de restauration de la continuité écologique (recolonisation du bassin versant par les poissons amphihalins, valorisation socio-économique par l'activité pêche) les acteurs en charge du projet de territoire auront à étendre la maîtrise du droit de pêche à l'ensemble de la Sélune et de ses affluents.

2.4. La viabilité économique

La pêche amateur en France est une activité de loisir productrice de richesses pour les territoires. Une étude récente¹⁶⁵ commandée par la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF), évalue le poids économique de la pêche de loisir à 2,1 milliards d'euros et la création de valeur ajoutée à 920 millions d'euros¹⁶⁶. Sur le domaine maritime, l'impact économique de la pêche récréative serait compris entre 1,25 et 1,85 milliards d'euros¹⁶⁷. Cependant, ces données très générales nous renseignent peu sur l'économie de pêches spécifiques. Pour la pêche des poissons migrateurs par exemple - ou même plus largement des salmonidés - peu d'études ont été réalisées (Bonnieux, 2000¹⁶⁸ ; Salanié et al., 2005¹⁶⁹ ; Le Goffe et al. 2005¹⁷⁰). Elles sont parfois anciennes (Rainelli, 1976¹⁷¹) et souvent les cas étudiés ne sont pas directement transposables aux rivières françaises (Butler et al., 2009¹⁷²). L'enquête la plus récente relative à l'économie de la pêche sur la Sélune date de 2004 (Salanié et al., 2004¹⁷³). Faute d'avoir réalisé une étude adaptée au cas de la Sélune, les auteurs utilisent « *la technique des transferts de valeur* », laquelle « *consiste à extrapoler sur un site étudié les résultats des bénéfices récréatifs obtenus à partir d'autres sites préexistants* ». En France, seules les travaux de Bonnieux et Vermersch réalisés en 1993 sont mobilisés (Bonnieux et Vermersch, 1993¹⁷⁴). Les autres sites retenus sont localisés en Norvège et aux Etats-Unis, sur des rivières qui ressemblent peu à la Sélune (ex : stocks de saumons, gestion de la pêche, etc.). En outre, la dimension socio-géographique (localisation, paysages, services...) n'est pas prise en compte. Dès lors, les chiffres obtenus (2100 € de retombées pour un saumon de printemps et 500 € pour un castillon) peuvent être discutés. Plus récemment, la Fédération de pêche des Pyrénées Atlantiques a produit une étude économique sur la retombées de la pêche du saumon pour le territoire Béarn-Pays Basque¹⁷⁵. La synthèse donne des indications intéressantes concernant les postes de dépenses des pêcheurs selon qu'ils sont touristes ou résidents. On apprend également que le chiffre d'affaire lié à la pêche du saumon dans le département s'élèverait à 1,5M d'€ dont 850 000 € seraient directement liés au tourisme pêche. Cependant, ces informations ne sont pas directement transposables au cas de la Sélune puisque rien *a priori* ne permet de comparer cette rivière avec les Gaves de Pau ou d'Oloron dans le Béarn, ni même avec la

¹⁶⁵ , 2014, Economie, social, environnement : le poids de la pêche de loisir. Dossier spécial, *Pêche, Revue de la FNPF*, n°13.

¹⁶⁶ Cette enquête ne tient pas compte des pêcheurs non licenciés qui pratiquent la pêche sur le domaine privé.

¹⁶⁷ Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), Ifremer, Institut BVA, 2009, Enquête relative à la pêche de loisir (récréative et sportive) en mer en Métropole et dans les DOM - Synthèse des résultats finaux. Lien : <http://agriculture.gouv.fr/sections/magazine/dossiers/littoral-peche-loisir>

¹⁶⁸ Bonnieux F., 2000, *Op.Cit.*

¹⁶⁹ Salanié J., Surry Y., Le Goffe P., 2005, *Op.Cit.*

¹⁷⁰ Le Goffe P., Salanié J., 2005, *Op.Cit.*

¹⁷¹ Rainelli P., 1976, Approche socio-économique de la pêche sur le Scorff, Station d'Economie Rurale de Rennes, INRA, 220-230

¹⁷² Butler J.R.A., Radford A., Riddington G., Laughton R., 2009, Evaluating an ecosystem service provided by atlantic salmon, sea trout and other fish species in the river Spey, Scotland : the economic impact of recreational rod fisheries, *Fisheries Research*, n°96, 259-266

¹⁷³ Salanié J., Le Goffe P., Surry Y., 2004, Evaluation des bénéfices procurés par le démantèlement des barrages hydroélectriques : le cas de la pêche au saumon sur la Sélune, *Ingénieries*, n°39, p.65-78.

¹⁷⁴ Bonnieux F. et Vermersch D., 1993, Bénéfices et coûts de la protection de l'eau : application de l'approche contingente à la pêche sportive, *Revue d'Economie Politique*, vol. 103, n°1, p.131-152.

¹⁷⁵ Pêche de loisir du saumon atlantique dans les Pyrénées-Atlantiques. Synthèse enquête : Approche économique. Etude réalisée par la Fédération de pêche des Pyrénées Atlantiques et le Comité Départemental du Tourisme Béarn-Pays Basque.

Nive dans la Pays Basque. Ainsi les sources disponibles ne permettent pas en l'état actuel d'avoir une projection précise des retombées économiques de la pêche du saumon sur la Sélune après restauration de la continuité écologique.

Le projet proposés par A2H et validé lors des derniers Comité de Pilotage prévoit de développer les activités halieutiques sur l'ensemble de la vallée et pas seulement sur la rivière Sélune. Ainsi, la pêche du saumon, bien qu'au cœur du projet de restauration, ne devrait pas être le seul moteur de développement halieutique. A l'amont des lacs, l'étang de St Hilaire du Harcouët sera probablement le support du Pôle Départemental d'Initiative Pêche Nature (PDIPN) principalement destiné aux enfants et aux jeunes. A l'aval, les carrières de la Mortrie et de la Touche pourraient être aménagées en réservoir et générer une offre de pêche nouvelle dans le département entre octobre et juin. L'installation d'un piège au centre du Ducey devrait également participer à mettre en valeur les poissons migrateurs et la rivière.

Le projet pêche ne s'appuie pas uniquement sur le bénévolat associatif comme c'est le cas actuellement au sein des Aappma locales. Pour l'animation de ces différents sites, la création d'un poste est envisagée. Son financement pourrait être pris en charge dans un premier temps par la (les) collectivité(s) à qui reviendra(ont) la gestion du territoire exondé, puis il pourrait être assuré par le fonctionnement du réservoir de la Mortrie¹⁷⁶ conjugué au travail de valorisation de la pêche du saumon¹⁷⁷. L'objectif est d'aboutir à l'autofinancement des actions nécessaires à la gestion des activités halieutiques dans la vallée (accueil, garderie, chantier d'entretien des parcours, animation...). L'enjeu est important dans la mesure où la viabilité économique du projet - et la pérennité d'un ou plusieurs emplois - sont un préalable au développement d'un tourisme pêche pourvoyeur de retombées économiques pour le territoire.

C. LES LACUNES DU PROJET ACTUEL

1. Des pêcheurs oubliés ?

Difficile de savoir si les pêcheurs, premiers concernés par une évolution des activités halieutiques suite à l'effacement des barrages de la Sélune, ont été oubliés ou s'ils n'ont pas encore été associés au projet... La volonté de démanteler les barrages de Vezins et de la Roche Qui Boit émane de l'Etat et l'idée d'une vallée ouverte et réaménagée semble s'être diffusée (très) doucement aux échelons inférieurs. L'adhésion récente des élus locaux au projet¹⁷⁸ était peut-être l'étape préalable à une mobilisation des habitants et des usagers pour le projet de revalorisation socio-économique de la vallée ?

De leur côté, les cabinets d'étude qui ont été missionnés depuis 2011 ont dégagé des pistes de réflexion et soumis des propositions de projet thématique aux élus et aux services de l'Etat. Ils ont pour cela sollicité des acteurs politiques, économiques et associatifs mais aucune consultation ou

¹⁷⁶ Le projet présenté par A2H et les Maîtres du Rêve prévoit la création de réservoirs dédiés à la pêche à l'endroit des carrières de la Mortrie. Cette mesure entre dans l'axe « *Compenser partiellement la disparition des lacs* » du programme d'actions du projet « pêche ».

¹⁷⁷ La pêche en réservoir se pratique d'octobre à mai, tandis que celle du saumon se fait de mars à septembre. Avec ces deux activités, une offre de pêche est disponible sur l'ensemble de l'année.

¹⁷⁸ Présentation du projet de valorisation socio-économique de la Vallée de la Sélune, Préfecture de la Manche, Réunion du 16 juillet 2015. Lien : <http://avranchesinfos.canalblog.com/archives/2015/07/19/32377565.html>

démarche participative n'a été mise en œuvre. Concernant la pêche, une seule Aappma était représentée lors de l'Atelier pêche de mars 2015 organisé par Les Maîtres du Rêve. Lors de cette même journée, l'idée de convier l'association Sautrapec aux réflexions a été avancée. Le jour de l'Atelier pêche qui s'est tenu en octobre 2015, deux Aappma étaient représentées (La Truite St Hilairienne et la Gaule Mortainaise) ainsi que les pêcheurs de saumons du domaine maritime par l'intermédiaire du secrétaire de la Sautrapec, mais on est loin encore d'une réelle sollicitation des pêcheurs concernant le devenir de la pêche sur la Sélune et dans la baie du Mont Saint Michel. Ce sont eux pourtant qui possèdent les savoirs pratiques relatifs aux différentes pêches en eau douce et en mer de la source à l'estuaire.

2. Ouvrir le monde de la pêche

2.1. Des acteurs économiques et politiques qui ne sont pas sensibilisés

Le travail d'observation réalisé lors des différents Ateliers organisés par Les Maîtres du Rêve en 2014 et 2015 a révélé une difficulté majeure pour l'élaboration d'un projet autour de la pêche en lien avec le projet de territoire : les acteurs économiques et politiques concernés par le projet pêche ne sont pas sensibilisés aux problématiques liées à la pêche des poissons migrateurs et aux opportunités ouvertes par un développement des activités halieutiques dans la vallée de la Sélune. Leurs connaissances concernant le fonctionnement des milieux ou le cycle de vie des poissons sont parfois limitées et/ou leurs représentations de la pêche de loisir sont caricaturales. Dès lors, un travail de formation semble nécessaire pour qu'un projet autour de la pêche ne soit pas seulement le fait des acteurs halieutiques. La définition et la mise en œuvre d'un projet « pêche » pour la Sélune nécessitent des choix politiques (en particulier en ce qui concerne la place à accorder à la pêche dans le projet global pour le territoire) qui ne pourront se faire que si les problématiques de gestion piscicoles et halieutiques sont entendues par les élus. De plus, si l'option d'un développement du tourisme pêche est retenue, il faudra nécessairement que les acteurs économiques soient associés et mesurent le rôle économique de la pêche pour le territoire. Ce travail de sensibilisation pourrait commencer lors des séances d'Ateliers « pêche ». Il faciliterait la définition d'un scénario partagé autour d'une vision commune du potentiel halieutique de la Sélune et de ses affluents.

2.2. Partager les savoirs

Aujourd'hui, les savoirs théoriques et scientifiques sont détenus par les acteurs de l'eau, les chercheurs, ou les instances représentatives de la pêche à l'échelle départementale ou nationale. Localement, les pêcheurs ont par expérience des savoirs pratiques concernant la rivière, la baie et les populations piscicoles. La mise en commun des savoirs théoriques et scientifiques avec les savoirs pratiques est l'occasion de développer et donner du sens à une gestion piscicole et halieutique participative en associant les pêcheurs aux réflexions.

Par ailleurs, la diffusion des savoirs en direction des différents acteurs du territoire (élus, acteurs du tourisme, agriculteurs, enseignants...) permettrait de partager les enjeux de gestion liés à la rivière et d'ouvrir le monde de la pêche aux habitants et aux autres usagers de la vallée. Dès lors, c'est l'image de la pêche et des pêcheurs qui évoluerait en même temps que la relation des populations à la rivière et aux poissons.

3. Une réflexion à échelle unique

Les pistes pour un projet autour de la pêche proposées par le Schéma de Développement Durable de la vallée de la Sélune, et aujourd'hui par le groupement de cabinets d'étude Les Maîtres du Rêve, s'inscrivent à l'échelle du bassin versant. La mise en œuvre d'un programme d'actions à cette échelle correspondrait à celle du projet de revalorisation socio-économique du territoire. Mais en matière de pêche, et dans la mesure où il est question de pêche des poissons migrateurs (et notamment du saumon), les réflexions mériteraient d'être élargies aux rivières de la baie du Mont Saint Michel. D'une part parce que ces rivières accueillent la même souche génétique de saumon atlantique et d'autre part parce que les pratiques des pêcheurs à la ligne ne se cantonnent pas à une seule rivière (comme cela se faisait jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle), mais se repartissent sur plusieurs rivières à saumons de la Sienne au nord (voire la Vire) au Couesnon au sud.

Par ailleurs, la restauration de la continuité écologique sur la Sélune, et la possible reconquête du réseau hydrographique par le saumon, dépassent les limites du département de la Manche. Au delà des logiques de la géographie administrative, la Sélune est avant tout une rivière du massif armoricain. Les réflexions autour de la pêche pourraient donc se nourrir d'expériences proches en matière de gestion piscicole et halieutique. De plus, en prenant l'option d'une gestion innovante telle que préconisée par le Cabinet d'étude A2H, la Sélune peut constituer un exemple à l'échelle inter-régionale Normandie/Bretagne pour d'autres rivières. Cette possibilité n'a cependant pas encore été évoquée lors des Ateliers pêche de la Sélune.

4. Une méconnaissance de l'histoire de la pêche sur la Sélune

Les travaux des différents cabinets d'étude qui ont réfléchi à l'après barrages s'appuient tous sur le présent pour construire une projection dans le futur : l'état des lieux (plus ou moins fourni) sert de base à des « propositions » ou à des « perspectives » autour de la pêche. Ainsi, le temps se déploie à partir d'aujourd'hui, sans tenir compte du passé. Or, la pêche a une histoire indissociable de celle des populations de la vallée et de la baie du Mont Saint Michel. Elle constitue un élément de patrimoine existant (ex : technique de pêche dans la baie) ou qu'il est possible de retrouver (ex : pêcheries de la rivière Sélune). Elle a ses personnages (ex : figure de pêcheurs), ses histoires et parfois ses légendes. Tout cela participe à fonder l'identité halieutique de la rivière. La suppression des barrages de Vezins et de la Roche Qui Boit constitue un moment charnière et vouloir écrire le futur de la pêche sans tenir compte du passé reviendrait à nier une partie de l'histoire des populations des villages de la baie et de la vallée. A l'heure de la restauration écologique, l'histoire de la pêche sur la Sélune mérite sans nul doute d'être écrite et partagée pour donner du sens au projet de territoire et ainsi permettre aux décideurs, comme aux habitants, de faire le choix de s'en saisir s'ils le souhaitent.

IV. LA RESTAURATION ECOLOGIQUE DE LA SELUNE ET LE CHAMP DES POSSIBLES

Avec l'effacement des barrages de Vézins et de la Roche-Qui-Boit, les modes actuels de gestion piscicole et halieutique peuvent changer et différents scénarios d'évolution sont envisageables. On en retient trois pour illustrer et commenter le champ des possibles.

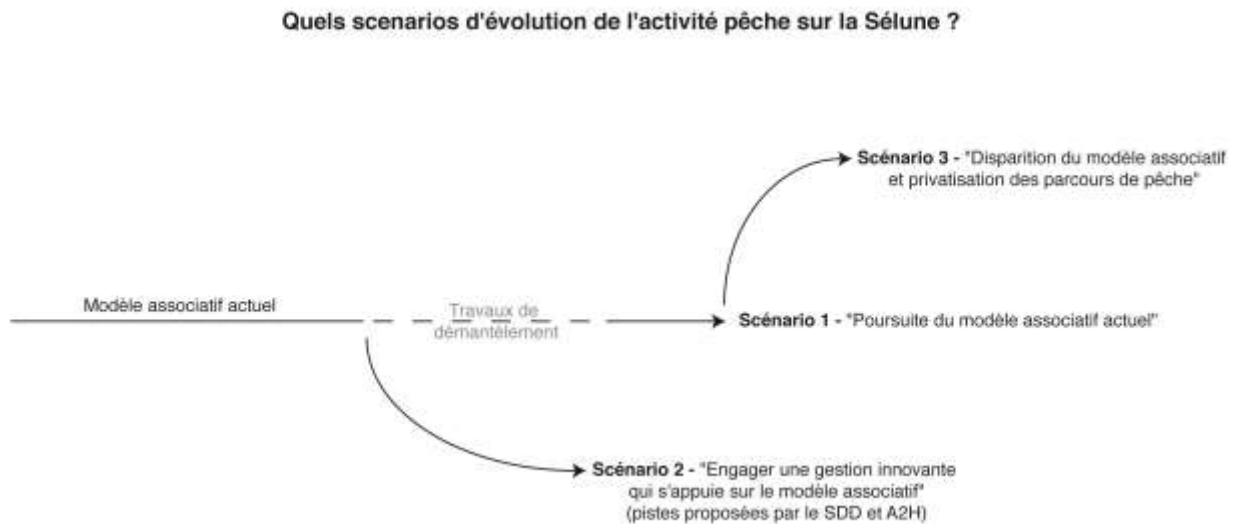


Figure 37 - Quels scénarios d'évolution de l'activité pêche sur la Sélune ?

1. Scénario n°1 : rien ne change

Le premier scénario envisagé correspond à un « non-changement » : la restauration de la continuité écologique de la Sélune n'introduit aucune évolution du modèle associatif actuel de gestion piscicole et halieutique. Dans ce scénario, une ou deux des quatre Aappma présentes sur le bassin versant se voit attribuée les nouveaux parcours publics (linéaire correspond au lac de Vezins) ou ces derniers sont gérés directement par la Fédération de pêche de la Manche. Chaque association gère la pêche comme elle le souhaite sans cohérence à l'échelle du bassin versant. La gestion des poissons migrateurs est toujours encadrée par les orientations du PlaGePoMi traduites chaque année par arrêté préfectoral. Les principaux bénéficiaires de ce modèle sont les pêcheurs locaux. Les parcours les moins intéressants sont délaissés et les pools les plus productifs sont sur-fréquentés La ripisylve se développe jusqu'à rendre la rivière inaccessible par endroits. Le tourisme pêche est quasi inexistant.

2. Scénario n°2 : Une gestion innovante de la pêche

Le scénario n°2 correspond au choix de mettre en œuvre les orientations proposées par le groupement de cabinets d'étude Les Maîtres du Rêve. Dans cette hypothèse, la pêche participe avec d'autres activités à la revalorisation socio-économique de la vallée de la Sélune. L'échelle de gestion privilégiée est le bassin versant auquel est adjoint la baie du Mont Saint Michel. Les Aappma sont fusionnées en une seule (ex : Aappma de la vallée de la Sélune) et une structure collégiale rassemblant les acteurs halieutiques, économiques et scientifiques gère les activités « pêche » et veille à la mise en œuvre des outils de gestion piscicole (PGTM, PDPG et PGP). Dans ce scénario, les pêcheurs locaux ne sont plus les seuls bénéficiaires des efforts de gestion réalisés et

des pêcheurs « extérieurs » viennent pêcher la Sélune et ses affluents. Un tourisme de pêcheurs confirmés¹⁷⁹ se met en place entre mars et septembre et un tourisme de pêche associé aux séjours en famille se développe dans la cadre des périodes de vacances scolaires. Le fond de vallée est aménagé pour faciliter l'accessibilité (zones de stationnement, passage de clôtures ou de fossés...), l'exercice de la pêche (entretien de la ripisylve, aménagement des pools...), l'information (panneaux...) ou encore le confort des usagers (abris ouverts pour les pêcheurs ou les randonneurs). La gestion des paysages de fond de vallée est inscrite dans le long terme et des chantiers d'entretien sont réalisés régulièrement.

3. Scénario n°3 : Une privatisation des parcours de pêche

« Les associations constituent un tissu sans lequel la pêche ne peut plus exister sous sa forme actuelle. Si cette trame venait à disparaître, la pêche se privatiserait entièrement et le réseau d'observation des milieux n'existerait plus. »¹⁸⁰

Dans ce scénario, les Aappma présentes aujourd'hui sur le bassin versant de la Sélune ont disparu. Les meilleurs parcours sont loués par leurs propriétaires ou achetés par des investisseurs privés qui gèrent les populations piscicoles en conformité avec les obligations légales. Les principaux bénéficiaires sont des pêcheurs extérieurs. Le tourisme lié à la pêche devient dépendant des produits proposés. Les parcours privés sont aménagés pour le confort des clients qui paient pour pêcher et les paysages sont entretenus - voire « jardinés » - par endroit. Ce scénario correspond à la mise en place d'un modèle dit « de marché » inspiré des pays anglo-saxons (ex : Ecosse).

4. Vers une redéfinition du modèle de gestion de la pêche à partir de la Sélune ?

Le scénario n°2 présenté ici joue le rôle de *curseur* entre le modèle actuel de gestion piscicole et halieutique (scénario n°1) et le modèle de marché (scénario n°3).

Pour une mise en valeur socio-économique de la vallée qui s'appuierait sur la pêche et les poissons migrateurs, le modèle actuel de gestion associative montre certaines limites dont l'incapacité à générer un tourisme lié aux activités halieutiques. La pêche est aujourd'hui essentiellement réservée aux pêcheurs locaux qui réalisent la quasi-totalité des captures autorisées (et probablement la totalité des captures illégales).

D'un autre côté, l'instauration d'un modèle halieutique basé sur la privatisation des parcours de pêche reviendrait à nier l'histoire associative et populaire de la pêche dans le sud Manche. Et si l'importation d'un modèle dit « de marché » inspiré de l'étranger participerait probablement au développement économique local, il aurait pour pendant une confiscation d'une partie de la vallée aux habitants et usagers actuels.

Quoi qu'il en soit, les décisions qui seront prises dans le cadre du projet de restauration de la continuité écologique de la Sélune seront au point de départ de changements plus ou moins importants au sein du monde de la pêche. En s'appuyant sur le modèle associatif actuel, il semble possible d'imaginer une gestion nouvelle de la pêche pour la Sélune qui serait au coeur du projet de territoire.

¹⁷⁹ Terminologie employée par la FNPF pour qualifier les pêcheurs qui ont une maîtrise technique avancée de la pêche.

¹⁸⁰ Breton B, 1993, *La pêche en France*, Que sais-je ?, PUR, p.116

PARTIE 2 – L'ETUDE DES INONDATIONS DE LA SELUNE

De février à juillet 2015, l'équipe a accueilli Ronan Leclair, étudiant en Master 1 de Géographie, qui a effectué un stage sur les inondations dans la vallée de la Sélune encadré par Marie-Anne Germaine et Laurent Lespez. L'objectif était de faire l'inventaire des inondations passées grâce à divers documents d'archives (articles de presse, cartes et plans anciens, cartes postales et photographies,...). Ce travail a permis d'identifier les principales inondations intervenues depuis le 19^{ème} siècle (Fig. 38).

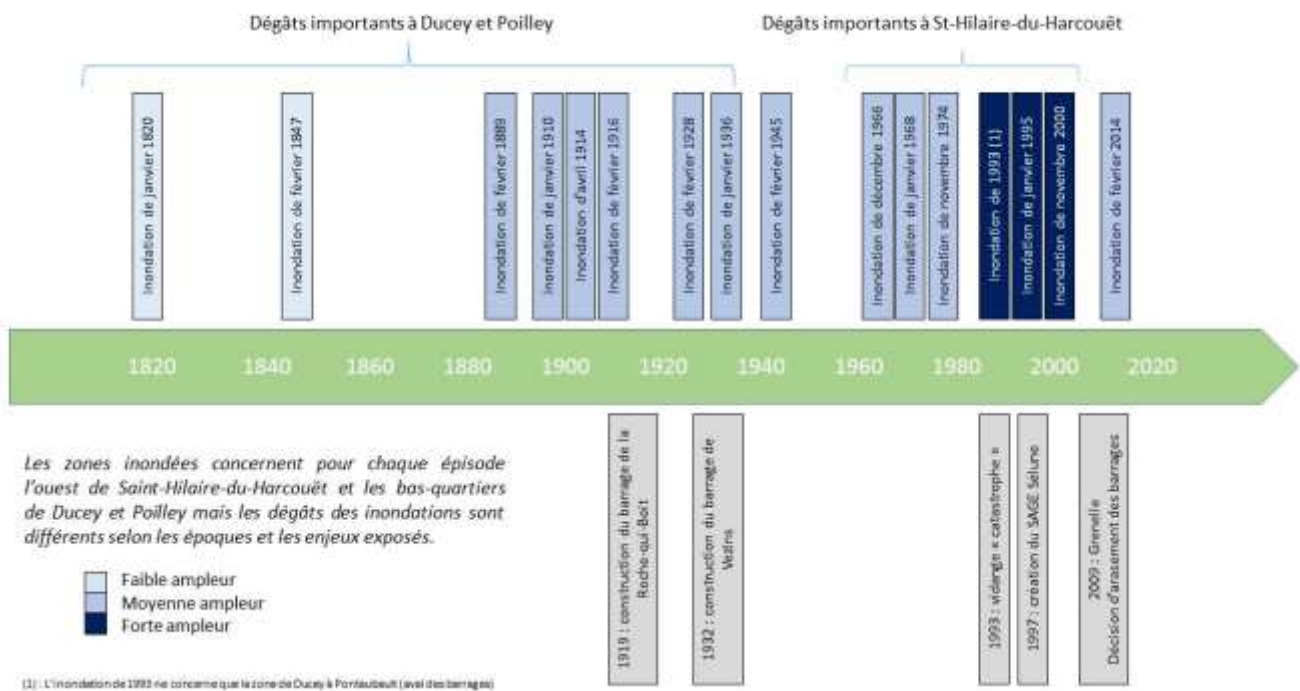


Figure 38 : Chronologie des inondations dans la vallée de la Sélune de 1820 à aujourd'hui
(à partir des articles de presse et documents d'archives)

Deux secteurs de la vallée sont particulièrement vulnérables (Fig. 39) :

- le premier se situe en amont des actuels barrages : il s'agit de la partie ouest de Saint-Hilaire-du-Harcouët au niveau de la confluence Airon-Sélune
- le second se situe en aval des actuels barrages : c'est la partie sud de Ducey ainsi que tout l'est de Poilley.

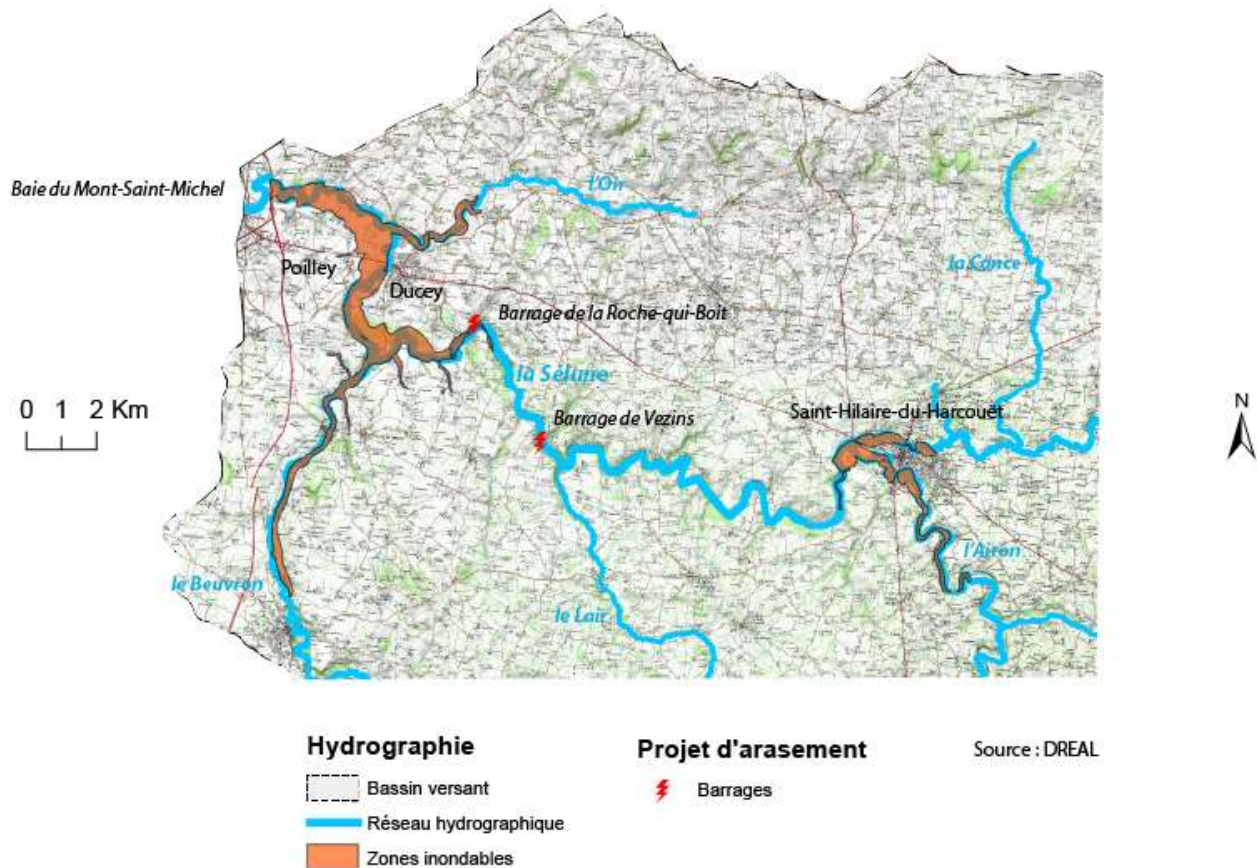


Figure 39 : Partie aval du bassin versant de la Sélune vulnérable aux inondations

1. Méthodes et sources mobilisées

1.1 Les inondations de la Sélune à travers la presse

La consultation des Archives départementales de la Manche a conduit à collecter plus de 60 articles de presse traitant des inondations. Le tableau ci-dessous présente les titres mobilisés dans le cadre de ce travail.

Titre des journaux	Dates de parution
L'Avranchin	1889 à 1937
Le Glaneur de la Manche	1926 à 1939
L'Ouest-Éclair	1914 à 1939
L'Écho de la Manche	1910
Le Nouvelliste de la Manche	1889
Le Journal d'Avranches	1847
La Manche Libre	1966 à 2013
La Gazette de la Manche	1966 à 2000
L'Ouest-France	1968 à 2013

Figure 40 : Titres et dates des journaux mobilisés

L'ensemble des informations collectées a été rassemblé dans une frise interactive¹⁸¹.

¹⁸¹ <http://www.myhistro.com/story/histoire-de-la-selune/199751#>

1.2 Que nous apprend l'histoire des paysages sur les inondations de la Sélune ?

En parallèle, une cartographie historique de l'occupation du sol a été dressée afin de suivre les transformations des paysages dans la vallée. Pour cela, des plans anciens datés des 18^{ème} et 19^{ème} siècles collectés aux archives départementales et nationales, ainsi que des photographies aériennes plus récentes (20^{ème} siècle) ont été utilisés. Une base de données intégrée dans un Système d'Information Géographique (SIG) a été constituée.

L'ensemble du bassin versant n'a pas pu être renseigné du fait de sa grande superficie. Des zones ont donc été privilégiées. Il s'agit des zones de fond de vallée définies comme sensibles aux inondations (autour de Ducey et de Saint-Hilaire-du-Harcouët) et des zones d'interfluves (plateaux) dans lesquelles s'organisent les écoulements élémentaires (ruissèlement, ruisseaux) qui alimentent la rivière (Figure 41).

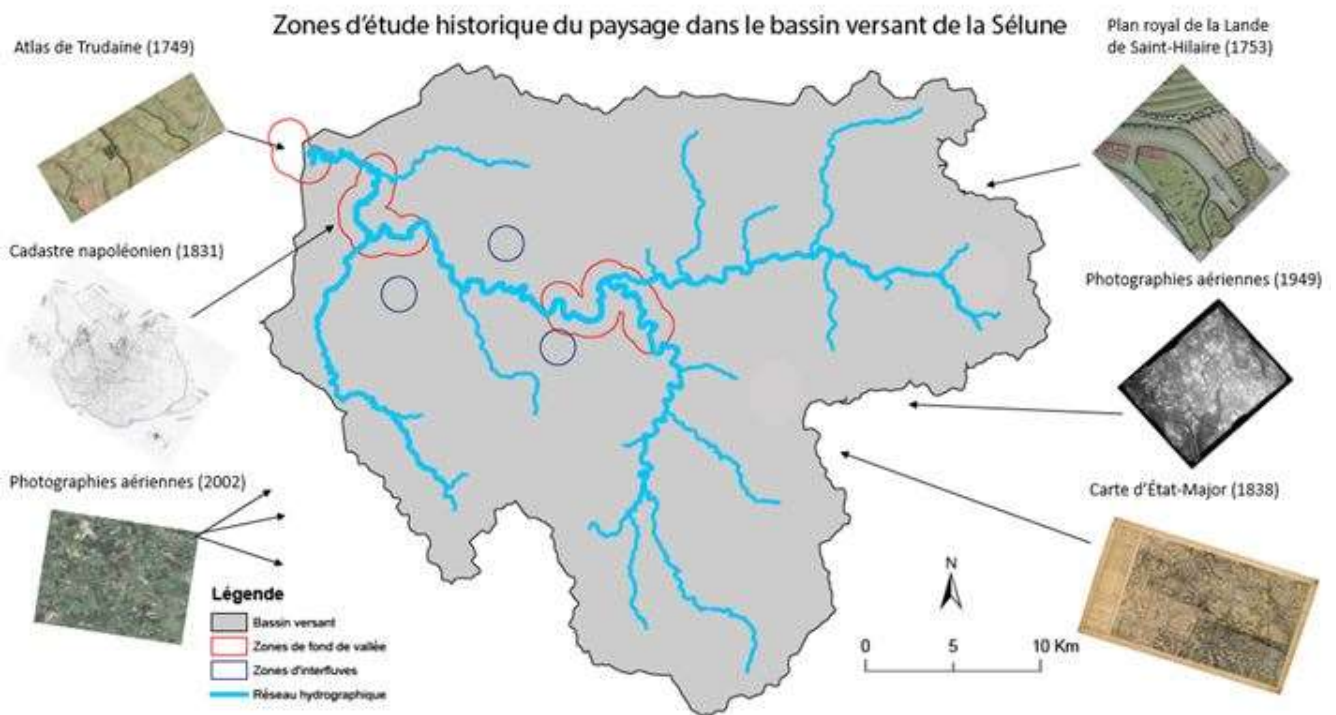


Figure 41 : Localisation des zones étudiées et données mobilisées

2. Des transformations importantes de l'occupation du sol

2.1 Des constructions en zone inondable qui renforcent la vulnérabilité des communes

Le risque d'inondation ne provient pas seulement de la dynamique des écoulements et du fleuve mais aussi de l'exposition humaine (vulnérabilité) à l'inondation dans le lit majeur de la rivière (aléa). Or, les constructions dans les zones inondables augmentent significativement à partir de la seconde moitié du 20^{ème} siècle dans la partie ouest de Saint-Hilaire-du-Harcouët et dans les bas-quartiers de Ducey et Poilley (Figures 42 et 43). Sur les cartes suivantes, l'emprise faible et homogène du bâti aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles contraste avec la forte concentration de bâti à partir du 20^{ème} siècle jusqu'à nos jours à proximité des zones inondables qui est à l'origine de la multiplication des enjeux et de l'augmentation de la vulnérabilité des sociétés. À Pontaubault en revanche l'extension de la ville ne s'est pas faite en zone inondable, certes plus réduite (Figure 44).

Pour y accéder, il suffit de cliquer sur les différentes dates représentées correspondant chacune à un épisode d'inondation : vous aurez alors accès à des extraits d'articles de presse, des photographies, ... illustrant chacun des événements de crue

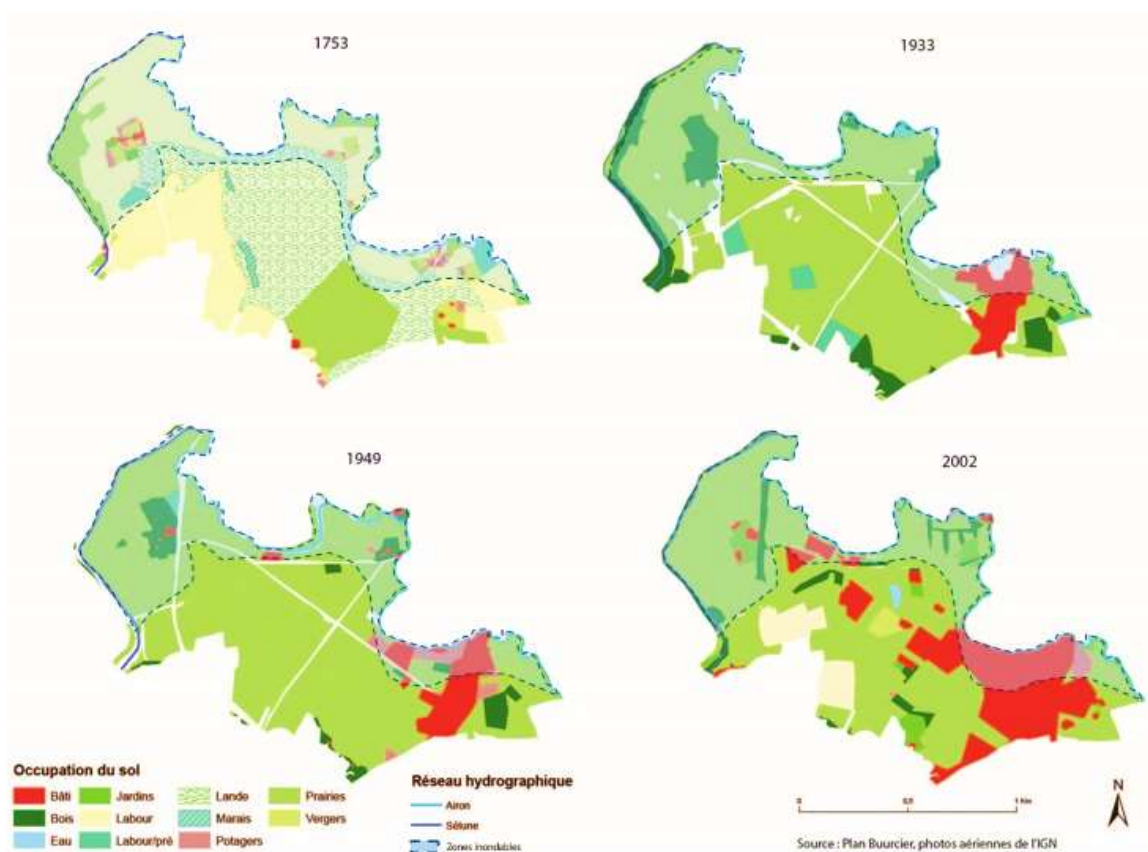


Figure 42 : Evolution de l'occupation du sol à Saint-Hilaire-du-Harcouët de 1831 à 2002

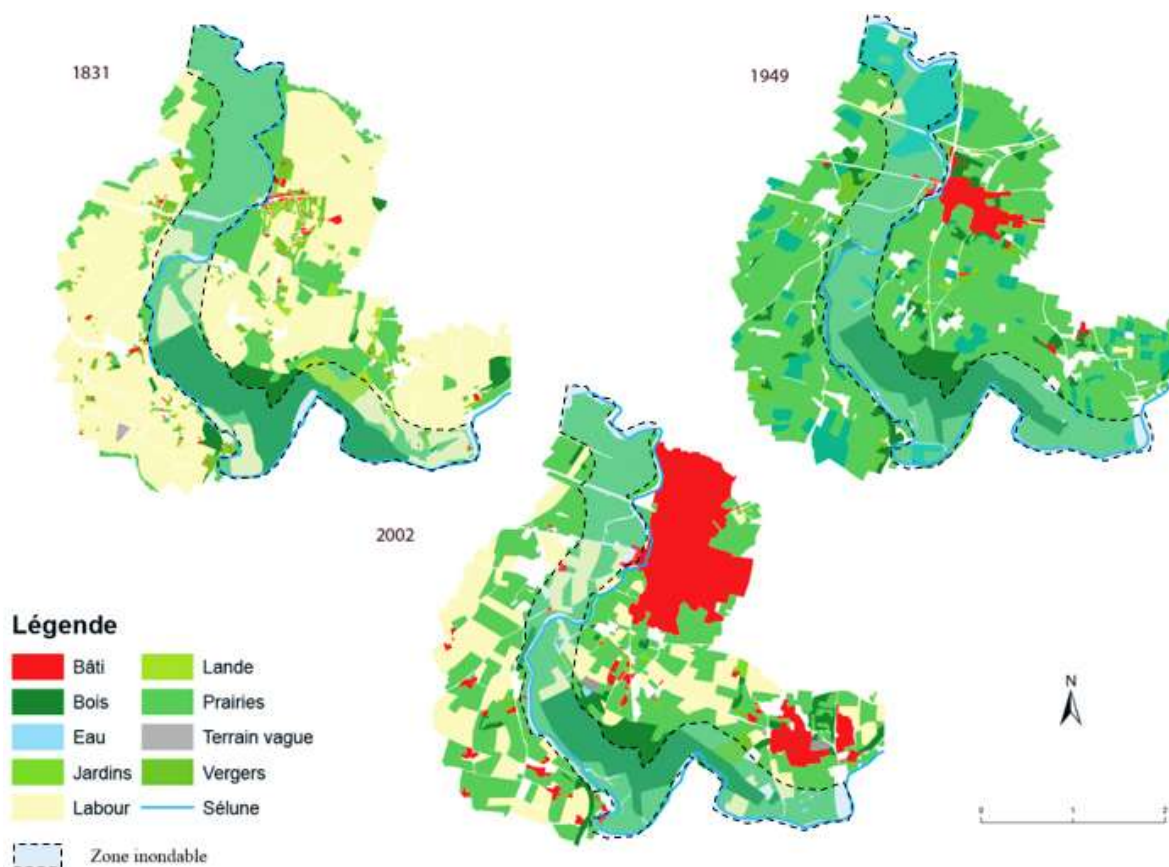


Figure 43 : Evolution de l'occupation du sol à Ducey et Poilley de 1831 à 2002

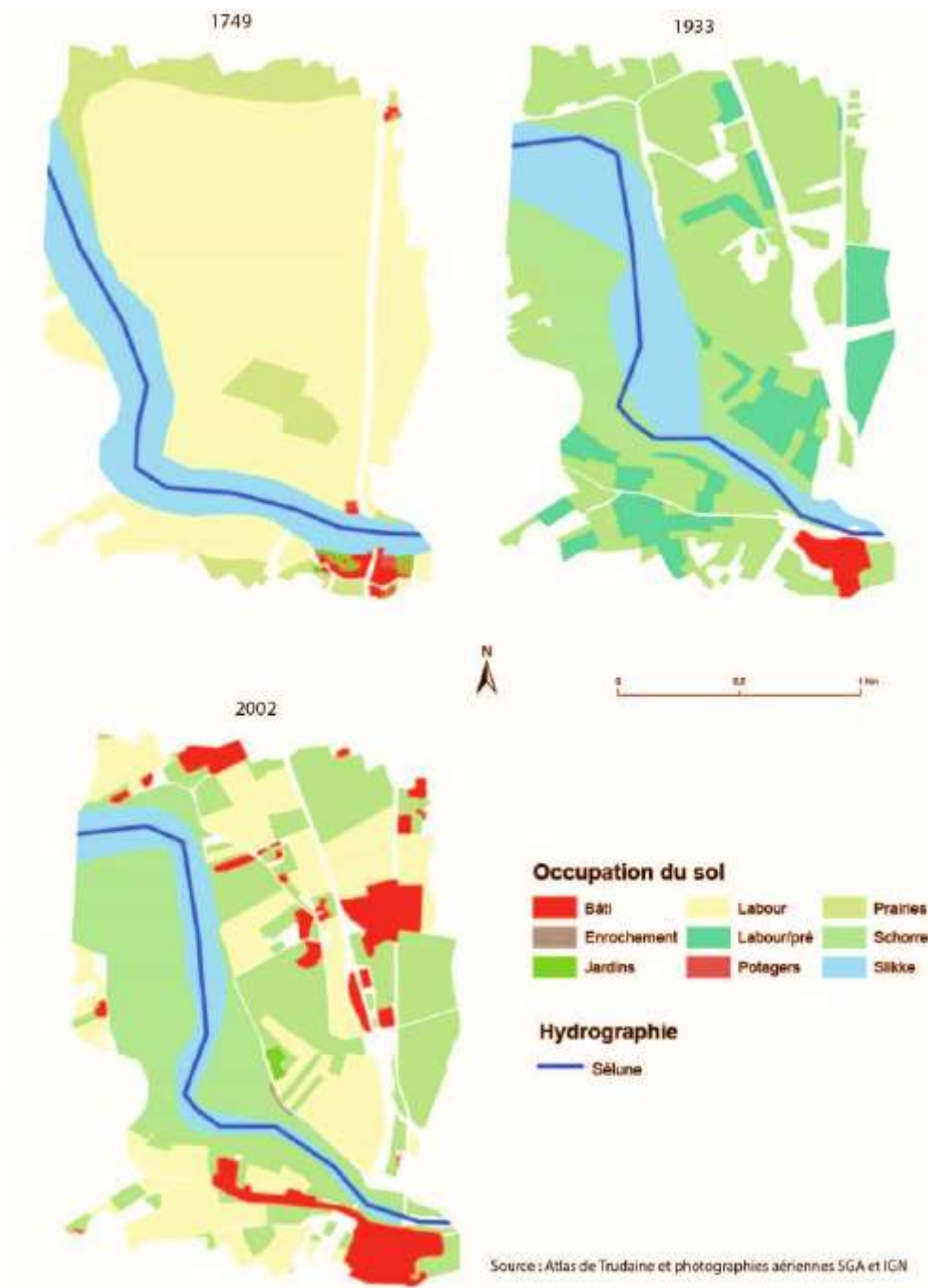


Figure 44 : Evolution de l'occupation du sol à Pontaubault de 1831 à 2002

2.2 Des modifications du paysage dans le bassin versant qui favorisent les processus de ruissellement

Trois grandes phases paysagères se distinguent à travers le temps :

1. du 18^{ème} au début du 19^{ème} siècle : dominance des labours dans le paysage agricole (Figure 45)
2. de 1850 à 1950 : mise en prairies des terres avec l'essor de l'élevage
3. de 1950 à nos jours : retour des terres labourables (fourrages), simplification du réseau bocager et extension du bâti

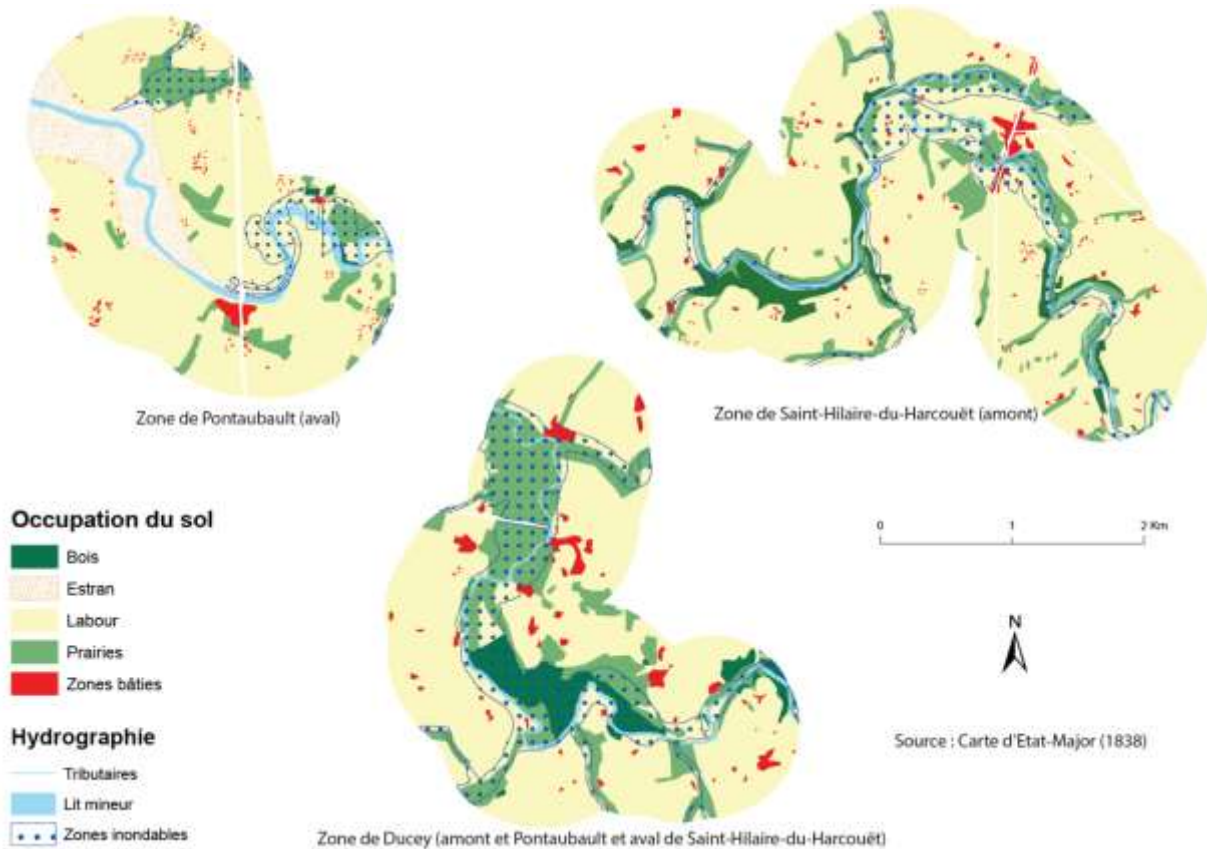


Figure 45 : L'occupation du fond de vallée au début du 19^{ème} siècle

Les zones d'interfluves conditionnent les ruissellements transversaux, notamment à travers le type et le sens de culture des parcelles. La présence importante du maïs ainsi que des cultures pratiquées dans le sens des pentes et l'arrachage des haies qui favorisent l'interruption des écoulements et l'infiltration, sont des facteurs aggravants du risque d'inondation : l'eau ruisselle et alimente plus rapidement les rivières. À cela s'ajoute la gestion des barrages qui peut poser problème.

Phases paysagères	1 – 18 et 19 ^{ème} siècles	2 – 1850 à 1950	3 – 1950 à aujourd'hui
Saint-Hilaire-du-Harcouët (Figure 5)	La zone inondable à l'ouest correspond en partie à une vaste lande non construite et de marais (Plan, 1753). Les labours dominent autour. Cette zone humide absorbe les flux de ruissellement.	La lande, les marais et les labours sont remplacés par des prairies avec le couchage en herbe (élevage).	La zone inondable reste occupée par des prairies.
Ducey, Poilley (Figure 6)	Les versants sont dominés par les labours et le fond de vallée par les prairies. Le fond de vallée fonctionne comme une zone tampon pour absorber les flux de ruissellement.	Les prairies se généralisent sur les versants et dans le fond de vallée.	Labours et prairies coexistent sur les versants et dans le fond de vallée.
Pontaubault (Figure 7)	Les labours occupent quasiment toutes les parcelles agricoles fertilisées par les alluvions (débordement de la rivière).	Les prairies et parcelles en labours occupent le fond de vallée.	Labours et prairies coexistent mais les prairies ceinturent la rivière autour du schorre. Les labours sont à distance du fait des risques de submersion marine.

Figure 46 : Les trois phases paysagères

3. Le rôle des barrages dans les inondations

3.1 Évolution du rapport aux inondations à travers le temps

L'étude de la presse a permis d'identifier six phases distinctes qui mettent en avant le rôle différent des barrages vis-à-vis des inondations depuis leur construction.

Périodes	Phase
1809 – 1915	L'importance des moulins à eau (phase 1)
1916 – 1939	Les barrages mis à l'épreuve (phase 2)
1940 – 1965	Absence d'inondations relayées dans la presse (phase 3)
1966 – 1992	Les barrages, régulateurs des crues (phase 4)
1993 – 2000	Prise de conscience d'une mauvaise gestion des barrages (phase 5)
2001 – 2013	La mise en place de la côte hivernale à Vezins (phase 6)

Figure 47: Evolution du rapport entre barrages et inondations à partir de l'analyse de la presse locale

L'importance des moulins à eau (Phase 1809 – 1915) : Avant l'implantation des barrages, ce sont les moulins à eau qui jouent un rôle dans l'écoulement des eaux. En 1882, par exemple, une plainte est déposée par des propriétaires fonciers de Saint-Hilaire-du-Harcouët à l'encontre du meunier pour mauvaise gestion du vannage du Moulin de Virey en période de crue. Le risque d'inondation est alors un frein important aux demandes de construction ou de modification des seuils de moulins. Par ailleurs, les inondations nuisent à la production d'électricité : ainsi, les dégâts survenus au Moulin de la Roche à Ducey font l'objet de descriptions dans la presse.

Les barrages mis à l'épreuve : vont-ils résister aux inondations ? (Phase 1916 – 1939) : Après leur construction, les barrages sont mentionnés dans la presse avec l'inquiétude de savoir s'ils sont bien résistants aux crues. Il n'est pas encore question de leur impact sur les inondations même si certains doutes sont relevés : les inondations causent des dégâts mineurs sur les barrages et des rumeurs se répandent dans la population.

Absence d'inondations relayées dans la presse (Phase 1940 – 1965) : La presse ne mentionne pas d'inondations majeures durant cette période marquée par la Seconde Guerre Mondiale puis la reconstruction. De faibles crues ont pourtant eu lieu en 1945 et 1959 mais la presse ne les mentionne que très peu. Les barrages et les lacs deviennent caractéristiques du paysage de la vallée.

Les barrages régulateurs des crues (Phase 1966 – 1992) : Durant cette période, la solution contre la succession d'inondations en amont des barrages (Saint-Hilaire-du-Harcouët) semble être de turbiner le plus possible afin d'évacuer l'eau vers l'aval tout en tenant compte des dégâts potentiels vers Ducey et Poilley. Les barrages sont au cœur de la gestion des inondations sans considérations des facteurs liés aux pratiques agricoles pourtant en pleine transformation. Les barrages acquièrent une nouvelle fonction au-delà de la production d'hydroélectricité : la régulation des crues.

Prise de conscience d'une mauvaise gestion des barrages (Phase 1993 – 2000) : La vidange catastrophique de 1993 provoque une série de remises en cause qui aboutira à la création d'une instance de gestion locale de l'eau à travers le SAGE – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux – (aujourd'hui porté par le Syndicat Mixte du bassin versant de la Sélune). Les barrages commencent eux aussi à être pointés du doigt pour les problèmes écologiques qu'ils génèrent (cyanobactéries, continuité écologique, ...) mais aussi pour leur rôle aggravant sur les inondations. Les sédiments accumulés dans les retenues (du fait de l'érosion des versants et des berges) provoquent des reflux en amont et sont donc responsables d'inondations à Saint-Hilaire-du-Harcouët. Apparaît alors la volonté de rendre les barrages « transparents » au budget hydrologique en période de crue.

La mise en place de la côte hivernale à Vezins (Phase 2001 – 2013) : Suite à un important épisode de crue, un conflit survient entre EDF et les communes sinistrées par l'inondation de 2000. Les habitants concernés créent le Comité de Défense des Riverains de l'Airon et de la Sélune. Une décision préfectorale est prise afin d'abaisser la côte hivernale de la retenue de Vezins de façon à éviter les inondations dans la partie amont de la retenue (Saint-Hilaire-du-Harcouët) tout en maintenant la production d'énergie. Le niveau du lac est donc maintenu plus bas durant l'hiver et remonté pour la période estivale afin d'assurer le maintien des activités récréatives et un paysage de plan d'eau. Du point de vue des inondations, l'absence de fortes crues depuis 2000 n'a pas permis de mettre réellement à l'épreuve cette modalité de gestion.

3.2 Les inondations dans le débat sur l'arasement des barrages

L'analyse des avis émis lors de l'enquête publique concernant le démantèlement des barrages de Vezins et de la Roche-qui-Boit achevée à l'automne 2014 montre que plus de la moitié des avis défavorables au projet (52%) mentionne la crainte d'une aggravation des inondations en cas d'arasement des barrages. L'argument est surtout évoqué localement puisque 78% des avis défavorables exprimés dans les registres locaux sont en lien avec la crainte d'inondations. Ces avis émanent surtout de personnes habitant à l'aval des barrages (Poilley, Ducey) tandis qu'à l'inverse les habitants de Saint-Hilaire-du-Harcouët voient dans la suppression des barrages une solution au risque d'inondation.

Avis défavorables au projet d'arasement des barrages (47% des avis exprimés lors de l'enquête publique, 2014)			
Mode d'expression	Registres	Mails	Confondus
Avis exprimés défavorables	851	440	1291
Mention d'une aggravation du risque d'inondation	529	145	674
Part des avis ayant pour motif le risque inondation	62%	33%	52%

Figure 48 : Place occupée par les inondations dans les résultats de l'enquête publique

Depuis l'annonce d'arasement des barrages du Sud Manche fin 2009, l'association des Amis du Barrage centralise l'opposition de la population au projet. L'aggravation des inondations figure clairement parmi leurs arguments comme en témoignent notamment les affiches installées dans la vallée (Figure 49) ainsi que les prises de paroles dans les réunions publiques¹⁸².

¹⁸² http://www.dailymotion.com/video/xoq8u0_reunion-sur-les-barrages-a-isigny-le-buat-50-4-intervention-des-elus-gerard-et-dewitte_news



Figure 49 : Banderoles installées par l'association des Amis du Barrage

4. Conclusion

Le risque d'inondation est indissociable de trois facteurs : l'évolution des enjeux humains (plus de constructions en zones inondables = hausse des enjeux exposés = hausse de la vulnérabilité), les mutations agricoles et paysagères (artificialisation des sols, suppression du maillage bocager, ... = accélération des processus de ruissellement) et enfin la gestion des barrages.

L'absence de PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation) et la présence des barrages sont à l'origine d'un flou juridique quant aux règles d'urbanisme pour la constructibilité des terrains. En amont, la pression anthropique sur le lit majeur contraint le cours d'eau et favorise les inondations par reflux (réflexion des barrages). En aval, les barrages « protègent » le lit majeur des petites crues fréquentes mais pas des grandes crues exceptionnelles. Les enjeux humains se développent donc ainsi en zone inondable avec l'illusion que les barrages les protègent de tous les types de crues. Avant de procéder à l'arasement des barrages, il convient donc d'une part d'anticiper les inondations avec un PPRI et d'autre part d'accepter le risque d'inondation que l'étude rétrospective a permis de mettre en avant dans des zones construites. Il peut alors être question de reconverter ces zones vulnérables dans le cadre du projet de renaturation de la vallée.

PARTIE 3 – LA COMPARAISON AVEC LES ETATS-UNIS

Dans la continuité des travaux de benchmarking réalisés en 2012, un travail de comparaison a été lancé en octobre 2015 dans le cadre d'une thèse de géographie. Ces travaux visent à comparer l'opération de démantèlement des barrages du Sud-Manche à des opérations de « *dam removal* » menées sur la côte Est des Etats-Unis. Plus précisément, la comparaison France – Etats-Unis doit permettre une mise en perspective de la situation française sur notamment ces aspects :

- L'architecture générale des politiques de restauration écologique, et plus particulièrement des opérations de démantèlement d'ouvrages
- Les trajectoires spatiales et temporelles des projets
- L'acceptabilité sociale de ce type d'opérations
- Le passage – ou non – d'une opération que l'on peut qualifier de « technique » (suppression de l'ouvrage) à un véritable projet de territoire
- La construction, la représentation, les modalités d'usage et d'habitation de la rivière et des paysages qui lui sont associés par les différents acteurs impliqués dans ce type d'opérations
- L'organisation du débat au niveau local et les modalités d'émergence des collectifs, qu'ils soient opposés ou favorables aux opérations.

1. Les terrains d'étude

Les travaux comparent l'opération de démantèlement des barrages de Vezins et de la Roche-qui-boit sur la Sélune avec des opérations de la côte Est des Etats-Unis. Outre-Atlantique, la zone d'étude englobe 9 Etats. Du nord au sud, on trouve donc le Maine, le New Hampshire, le Vermont, le Massachussets, Rhode Island, le Connecticut, l'Etat de New York, le New Jersey et la Pennsylvanie (Fig. 50). Ces états ont été choisis car on y trouve des cours d'eau relativement comparables aux cours d'eau bas normand. Il s'agit en effet de rivières d'énergie modérée malgré la présence de reliefs pouvant atteindre 1900 mètres (Mont Washington, New Hampshire) traversant l'ensemble de la zone (Appalaches, Taconic mountains, Green Mountains). En termes de régimes hydrologiques, la principale différence est due à l'influence nivale, provoquant un pic printanier pour la plupart des cours d'eau considérés. Il s'agit également des états disposant du climat le plus proche de ce que l'on peut retrouver en Normandie, avec une influence océanique forte, et, au contraire des états de la même côte situés plus au Sud, une influence tropicale limitée.

Au-delà des aspects physiques, l'influence humaine sur la côte est américaine est également comparable. En dehors des aires urbaines de New York, Philadelphie, Boston et Pittsburgh, ces états ont des caractères ruraux forts. Ces régions rurales sont parsemées de villes de taille moyenne (Harrisburg, Allentown, Manchester, Portland, Syracuse, Bangor) et alternent entre agriculture et forêt avec tout de même un gradient nord-sud dans la répartition : la couverture forestière est plus importante dans les espaces au Nord de la zone alors que les espaces agricoles se retrouvent plus souvent au sud. De plus, la mise en valeur agricole et les aménagements hydrauliques associés de ces états remonte à l'arrivée des colons au XVII^{ème} siècle, ce qui est une situation similaire à ce qui a pu se passer en Basse-Normandie depuis le Moyen-Age. De la même manière, ce sont également les vallées de la côte Est nord-américaine qui ont connu le développement d'une industrialisation avec l'usage de la force hydraulique depuis le XVIII^{ème} siècle, aspect que l'on retrouve également en Normandie. Ces différents aspects physiques, humains et historiques ont permis l'émergence d'une grande diversité de paysage au sein de ces 9 états.

Eventuellement, un élargissement de la zone d'étude en France à d'autres opérations réalisées en Basse-Normandie et étant terminées pourra être envisagé durant le temps de la thèse.

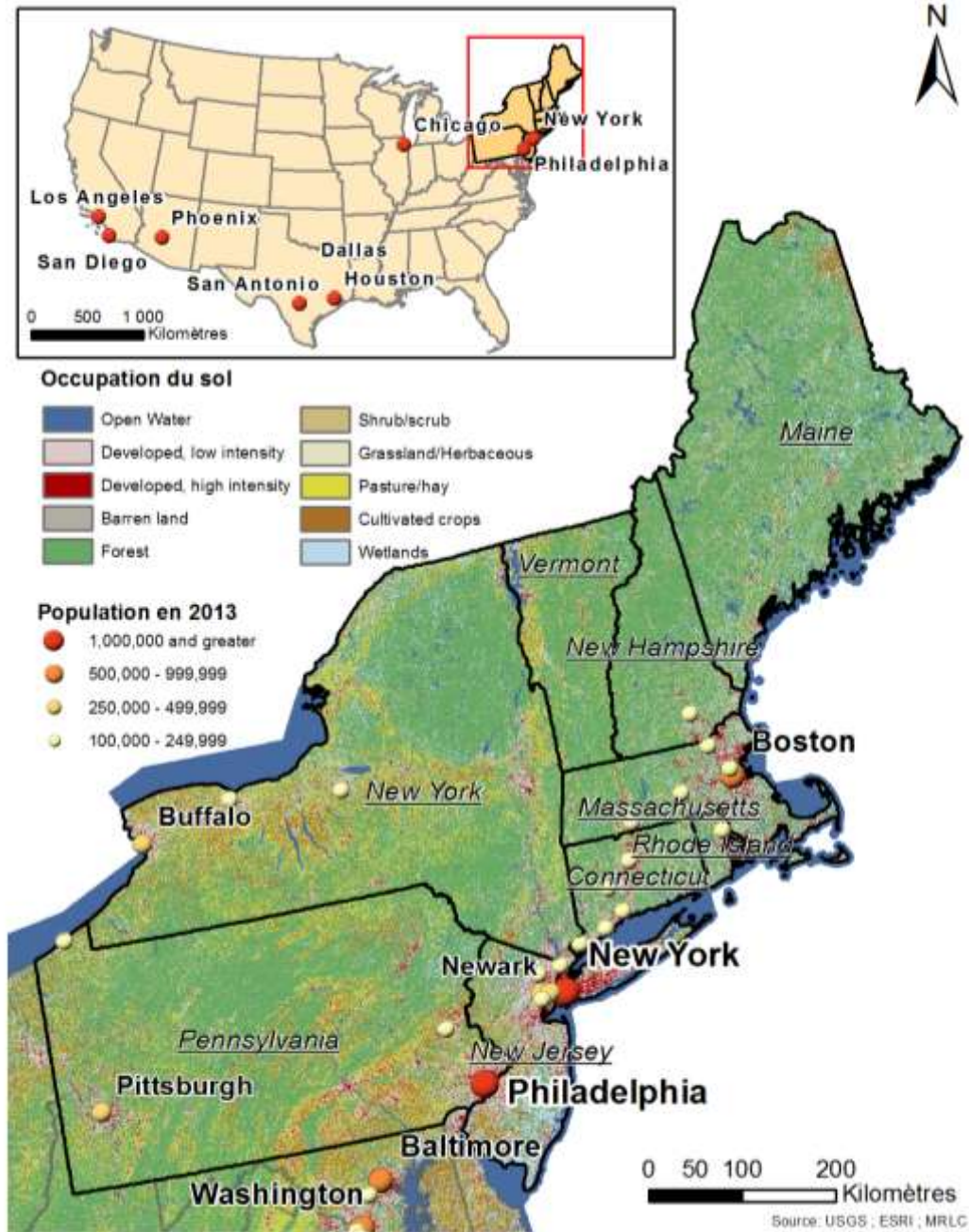


Figure 50 : Localisation et occupation du sol de la zone d'étude aux Etats-Unis

2. Méthodologie

2.1 L'inventaire des opérations

Afin de réaliser ce travail comparatif, deux approches sont utilisées. La première est quantitative dans la mesure où il s'agit de réaliser un inventaire des opérations réalisées dans les 9 Etats. Cette inventaire est effectué au sein d'une base de données couplée à un SIG et s'appuie sur un recueil d'informations qui utilise internet et se veut le plus exhaustif possible. Pour chaque opération inventoriée, les informations retenues relèvent :

- Des caractéristiques de l'ouvrage (taille, fonction, état...) et du cours d'eau (ordination, classe...)
- Des caractéristiques de l'opération (date, objectifs, mesures d'accompagnement)
- Des acteurs impliqués et leurs rôles (propriété, initiative, maîtrise d'ouvrage, financement, maîtrise d'œuvre...)

- Du contexte géographique (administratif, occupation du sol, paysage, aires de protection...)

Cette approche quantitative doit permettre deux choses. Elle doit d'une part faciliter la réalisation de statistiques sur les opérations afin par exemple d'identifier des types particuliers d'opération menées dans un contexte géographique particulier. L'approche quantitative nourrira également une approche plus qualitative.

2.2 Les entretiens semi-directifs

Cet inventaire doit en effet permettre d'identifier des opérations pour lesquelles un approfondissement paraît intéressant, que ce soit en raison de la taille de l'ouvrage démantelé, des acteurs impliqués, du contexte géographique. Ces opérations identifiées constitueront un panel enrichissant la comparaison avec l'opération d'arasement des barrages de la Sélune. Des entretiens avec les acteurs impliqués (institutions, associations) et les collectifs nés à l'occasion de l'opération seront menés afin de reconstituer les trajectoires de ces projets et répondre aux interrogations présentées ci-dessus. En plus des entretiens, d'autres méthodologies seront mises en œuvre. Ces dernières peuvent relever de l'analyse de la presse ou de la réalisation de questionnaires auprès des usagers, dans une logique similaire à ce qu'il est réalisé autour du projet de démantèlement des barrages de la Sélune par l'équipe de recherche.

En France, le travail se focalisera davantage sur le niveau local au travers d'entretiens à mener avec les gestionnaires et associations agissant à l'échelle locale afin de mettre en évidence l'articulation entre les acteurs et le territoire. Ces entretiens seront menés à partir de mars 2016.

En revanche, les entretiens et les visites de sites aux Etats-Unis feront l'objet de séjour répartis durant le temps de la thèse. Un premier séjour est prévu du 23 avril au 15 mai 2016. Ce premier séjour aura pour but de comprendre la politique globale de démantèlement d'ouvrage aux Etats-Unis, d'explicitier ses causes et son organisation aux différentes échelles (Etat fédéral, Etats, local). Le travail de terrain aux Etats-Unis pourra bénéficier du soutien de chercheurs de Dartmouth College (Hanover, New Hampshire) impliqués dans une démarche similaire autour du démantèlement d'ouvrages hydrauliques.

3. Valorisation scientifique

Une première valorisation scientifique est prévue lors des Doctoriales de l'eau organisées à Montpellier les 15 et 16 juin 2016. Cet événement permettra de présenter plus particulièrement une approche historique de la gestion de la ressource halieutique en France et aux Etats-Unis et son implication pour les politiques de démantèlement d'ouvrages dans les deux pays sous la forme d'un poster scientifique.

PARTIE 4 – LE SUIVI DES PAYSAGES DE LA VALLEE DE LA SELUNE

Dans le précédent rapport, nous avons présenté les principes et objectifs de l'outil mis en place pour suivre l'évolution des paysages de la vallée de la Sélune – l'Observatoire Photographique du Paysage – ainsi que les modalités de sa mise en œuvre (Germaine *et al.*, 2015). Nous ne présentons donc ici que les reconductions et valorisations réalisées depuis en partenariat avec le SMBS.

1. Les clichés de l'Observatoire Photographique du Paysage (OPP)

1.1 Les séries photographiques

L'OPP comporte au total **90 clichés** répartis le long de la Sélune et dans le bassin avec une plus forte concentration au niveau des lacs de Veziens et de la Roche-qui-Boit (Fig. 51).

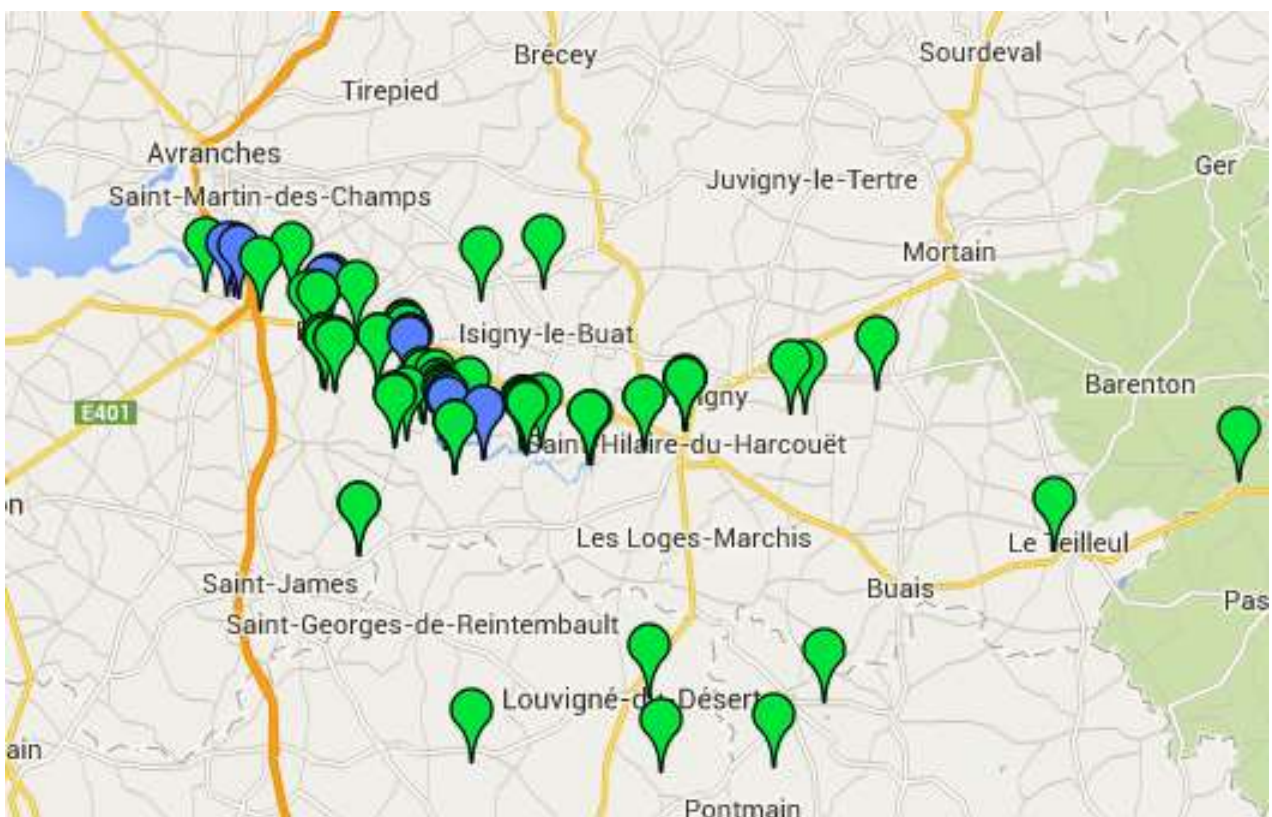


Figure 51 – Répartition des points de l'OPP du bassin de la Sélune

Depuis l'été 2013, plusieurs campagnes de re-photographies ont été conduites par Aurélie Joué et Marie-Anne Germaine selon un rythme saisonnier : été 2013, automne 2013, hiver 2014, printemps 2014, été 2014, automne 2014, hiver 2015, printemps 2015, été 2015, automne 2015 et hiver 2016 (Fig. 95). Nous disposons donc de plusieurs années complètes à présent avant le début des travaux ce qui constituera une base de référence précieuse pour les comparaisons à venir (Fig. 52).



Figure 52 – Exemple de série photographique – La Sélune au Pont de la République

2. La reconduction des photographies et leur diffusion

2.1 La définition d'un nouveau rythme de reconduction en lien avec les travaux

Nous avons précédemment envisagé un nouveau calendrier pour les reconductions photographiques calé sur le planning des travaux de vidange puis de démolition des deux ouvrages. Celle-ci ayant été reculée, nous avons été contraints de le modifier.

Les points bordant le cours de la Sélune feront l'objet d'un suivi plus rapproché afin d'enregistrer de manière plus continue l'évolution des paysages. Suite à l'annonce du calendrier des travaux faisant suite au CODERST, nous nous sommes appuyés sur le nouveau phasage de la gestion sédimentaire établi par les services de l'Etat. Il s'agit de suivre l'abaissement du niveau d'eau et ses effets tels que l'apparition des sédiments, la découverte des éléments ennoyés, la définition du tracé du cours de la Sélune, la recolonisation de la végétation, ... Le calendrier proposé (Fig. 53) devra être revu en fonction du planning définitif des travaux. Il pourra également être précisé en fonction des autres dispositifs de suivi mis en œuvre dans le cadre de l'opération et de l'ensemble du programme de suivi. Il est en effet de plus en plus fréquent de disposer des caméras in situ pour capturer le déroulé des travaux (une caméra 100% autonome a été installée pour un suivi de chantier pendant trois années par exemple sur le site du barrage de l'Enfernay à Saint-Rémy sur Orne).

La reconduction de l'intégralité des 90 sites de l'OPP nécessite une journée et demie de travail. Les sites éloignés de la Sélune, objet de faibles dynamiques, ne seront plus reconduits qu'annuellement, ce qui allégera la tâche de travail. La date choisie est le printemps (mois de mai – déjà utilisé pour les séries précédentes) qui permet d'observer la végétation (y compris les cultures telles que le maïs) et de bénéficier d'un temps plus clément. Il faudra cependant organiser les campagnes sur les sites riverains de la Sélune qui feront, eux, à l'inverse l'objet d'une attention accrue. Le rythme mensuel est privilégié pour la zone des lacs et de la rivière avec des ajustements possibles en fonction des observations réalisées sur le terrain. Les zones amont du lac de Vezins par exemple devraient progressivement se stabiliser (elles ne seront plus impactées par la baisse du niveau d'eau par exemple) et permettre une période de retour moins rapprochée. Outre la mobilisation de l'équipe de recherche et de ses partenaires (notamment les membres du SMBS), ce travail pourrait faire l'objet d'un partage plus large avec les acteurs locaux. Plusieurs options sont imaginées :

- les habitants pourraient parrainer un site qu'ils s'engageraient à suivre selon le calendrier fixé collectivement : ce parrainage pourrait s'appuyer sur les relais associatifs (Histoθήque Jean Vitel,

association œuvrant sur le patrimoine de Ducey ; associations de randonneurs ; AAPPMA ; ...) ou les espaces publics numériques (EPN) qui dispensent notamment des cours d'informatique qui peuvent faire intervenir la photo numérique.

- un projet pédagogique avec un (ou plusieurs) établissement scolaire pourrait être construit : celui-ci pourrait tout aussi bien porter sur le volet environnemental (géographie, sciences de la vie et de la terre) que sur le volet artistique ou patrimonial (arts plastiques – usage de la photo, histoire – histoire de la vallée).
- ...

Le Pays de la Baie a évoqué la nécessité de mettre en place un programme d'animations culturelles et sportives durant la phase de transition qui pourrait proposer des visites de chantiers et l'organisation d'évènements hors vallée dans les bourgs concernés. Le support photographique peut constituer un outil pertinent pour communiquer et échanger sur l'opération.

Phases	Côte du plan d'eau	Rythme des reconductions
Septembre 2016 à Avril 2017	58,50m NGF	Points riverains de la Sélune et affluents : rythme mensuel (8 campagnes)
Avril 2017 à Juin 2017	56 m NGF	Points riverains de la Sélune et affluents : rythme mensuel (2 campagnes) Ailleurs : annuel – Mai 2016 (1 campagne)
Juillet 2017 à Septembre 2017	54 m NGF	Points riverains de la Sélune et affluents : rythme mensuel (3 campagnes)
Octobre 2017 à Mars 2018	52 m NGF, gestion à la côte basse	Points riverains de la Sélune et affluents : rythme bimensuel (12 campagnes)
Avril 2018 à Août 2018	42 m NGF (avant création de la brèche)	Points riverains de la Sélune et affluents : rythme bimensuel (10 campagnes) Ailleurs : annuel – Mai 2017 (1 campagne)
Octobre 2018 à Juin 2019	35 m NGF (après création de la brèche)	Points riverains de la Sélune et affluents : rythme bimensuel (18 campagnes) Ailleurs : annuel – Mai 2018 (1 campagne)
Été 2019	Vidange complète (puis déconstruction du barrage de Vezins)	Autour du barrage de Vezins : rythme hebdomadaire (8 campagnes) Autres points riverains de la Sélune et affluents : rythme bimensuel (4 campagnes)
2020	Travaux sur la Roche-qui-Boit	Points riverains de la Sélune et affluents : rythme mensuel (3 campagnes) Ailleurs : annuel – Mai 2019 (1 campagne)
Après		Points riverains de la Sélune et affluents : rythme saisonnier (4 campagnes/an) Ailleurs : annuel – Mai (1 campagne/an)

Figure 53 – Calendrier prévisionnel des campagnes de reconduction au fil des travaux¹⁸³

2.2 La valorisation des clichés de l'OPP

L'ensemble des 90 séries photographiques est en ligne sur Internet sur le site du programme. Les visiteurs ont accès aux séries photographiques via une interface cartographique construite sur Google Maps. à chaque mise à jour, une invitation à consulter le site est adressée à l'ensemble des acteurs locaux (élu, techniciens, associations ...). En complément de cette interface cartographique, une mosaïque de photos a

¹⁸³ Ce calendrier est indicatif et sera adapté en fonction du programme définitif de la vidange.

été créée pour montrer à voir directement la diversité des clichés¹⁸⁴. Cette interface est plus facile d'accès pour les visiteurs non familiers de l'outil cartographique ou tout simplement de la géographie du bassin puisqu'ils peuvent directement accéder aux images.

Au-delà de la diffusion des séries photographiques sur le site Internet conçu pour le « grand public », il nous semble opportun d'envisager une ouverture plus large plus adaptée à une communication vers les riverains, usagers et habitants de la vallée. Dans cette optique, nous avons participé au recensement des actions en faveur des paysages organisé par le MEDDE durant l'année 2015 : l'OPP de la Sélune est ainsi référencé dans le programme « 1000 actions pour le paysage »¹⁸⁵. Plusieurs pistes sont proposées pour valoriser au niveau local l'OPP :

- Il semble d'abord intéressant d'utiliser les clichés collectés sous forme de séries pour faire réagir les riverains et usagers de la Sélune sur leur territoire, leur paysage. Des ateliers (ou focus group) pourraient être organisés¹⁸⁶ de façon à ce que les riverains et usagers puissent apporter leur regard sur séries photographiques réalisées et s'exprimer sur ces photographies et les évolutions qu'elles illustrent. Cela pourrait donner lieu à l'écriture de commentaires qui pourraient accompagner les séries photographiques autour de questionnements tels que l'histoire de la vallée, les relations des habitants à leur paysage, ...
- Le support photographique incite par ailleurs à montrer ces séries. Une exposition des séries photographiques, en particulier des séries reposant sur des clichés anciens, sera organisée. Celle-ci pourra intégrer le cas échéant les discours produits par les riverains sur les photographies sous forme de légendes aux photographies. Cette exposition pourrait se dérouler en plein air le long de la Sélune, voire sur les sites dont il est question sur les clichés, ou encore tourner dans les différentes communes concernées.
- Afin de compléter le corpus iconographique constitué sur la vallée, les riverains et acteurs locaux pourraient être mobilisés pour livrer leurs propres photos historiques de la Sélune. l'organisation d'un « vide album » pourrait constituer un moyen de collecter des images familiales, personnelles et plus vivantes de la vallée, et de compléter la compréhension des usages associés à cette rivière.

¹⁸⁴ <http://selune.hypotheses.org/la-selune/paysages/les-photos-de-lobservatoire-des-paysages-de-la-selune>

¹⁸⁵ <http://www.1000paysages.gouv.fr/>

¹⁸⁶ Ces ateliers pourraient s'inscrire dans la suite de l'atelier sur les paysages organisé en septembre 2014 par les maîtres du Rêve dans le cadre de leur mission par exemple ou bien s'appuyer sur des partenariats avec les associations, établissements scolaires ou structures intercommunales.

BILAN

1. Valorisations scientifiques

Publications scientifiques

1. Thomas O. (en préparation), Le projet de restauration écologique de la rivière Sélune et la pêche : problématiques, enjeux et perspectives, *in* Mitroï V. et De Le Croix K. (dir.), *Ecologie Politique de la Pêche, Etudes Rurales*.
2. Germaine M.-A., Viry M., Menozzi M.-J., (accepté), Construction des lieux et rapports à la nature. Cabanons et pêcheurs des lacs du Sud Manche, *Norois*.
3. Germaine M.-A., Lespez L., 2014, Le démantèlement des barrages de la Sélune (Manche). Des réseaux d'acteurs au projet de territoire ?, *Développement durable et territoires*, vol. 5, n°3 | décembre 2014. (<http://developpementdurable.revues.org/10525>)

Communications scientifiques

1. Drapier L., 2016, La gestion des ressources halieutiques en France et aux Etats-Unis et son implication pour les politiques de démantèlement d'ouvrages : approche historique, *Doctoriales Sciences sociales de l'eau, Montpellier*, 16-17 Juin. Poster.
2. Germaine M.-A., 2016, Quelles méthodes pour l'étude des perceptions et des attitudes liées à la ressource environnementale ?, *Séminaire "Appréhender la diversité des représentations de la ressource environnementale : approches méthodologiques"*, Lyon UMR 5600 CNRS Environnement, Ville, Société, 14 Avril 2016. Communication orale.
3. Lespez L., Drapier L., Germaine M.-A., 2016, Social aspects of an unprecedented dam removal in France: which landscape, practices and social representations after the removal of Vezins and la Roche-qui-Boit dams?, *French and US Workshop on dam removal*, 21 Mars 2016, Rennes. Communication orale.
4. Germaine M.-A., Barraud R., 2015, Dam removal in northwestern France – Social and political issues, *Dam Removal: New environments and new landscapes? Social, cultural and Political issues*, International workshop – ANR Reppaval, Poitiers. Communication orale.
5. Thomas O., 2015, La pêche et le projet de restauration écologique de la rivière Sélune : vers une redéfinition du rapport des pêcheurs à la rivière et aux poissons ?, *Journée d'étude du rés-EAU P10, "Pêcheurs, poissons, milieux aquatiques - quelle écologie politique de la pêche artisanale continentale et côtière ?"*, Université Paris Ouest Nanterre Le Défense, 3 et 4 novembre 2015. Communication orale.
6. Germaine M.-A., Lespez L., 2015, Restauration écologique des rivières ordinaires : Vers une reconfiguration des territoires ?, *Séminaire du Laboratoire RURALITES*, 20 Mars 2015. Communication orale. Communication orale.
7. Germaine M.-A., Lespez L., 2015, The dam removal in the Selune River (Low-Normandy, France) – The contribution of the actor network theory to reveal the complexity of social aspects of restoration projects, *Association of American Geographers Annual Meeting*, Chicago, 21-25 Avril 2015. Communication orale.
8. Germaine M.-A., Lespez L., 2014, River restoration, Expertise and Micro-Politics, *Séminaire Hydrosystèmes et Hydropolitiques, Journée « Science and 'Engagement' in Water Studies »*

organisée par A. Loftus (King's College, London) et D. Blanchon (U. Nanterre), Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 3 Juin 2014. Communication orale.

9. Germaine M.-A., 2013, La gestion des petits cours d'eau à l'épreuve de la DCE : comment concilier objectifs environnementaux et projets de territoire dans les projets de restauration écologique ?, Séminaire du LEESU (Laboratoire Eau Environnement et Systèmes Urbains), Université Paris Est Marne la Vallée, 29 Octobre 2013. Communication orale.
10. Germaine M.-A. (2013), La biodiversité, nouveau moteur de la réorganisation territoriale ? Exemple de la vallée de la Sélune, Séminaire « Géographies de la biodiversité », Université Paris 1, 9 Avril 2013. Communication orale.

2. Autres valorisations

Manifestations dans le cadre pédagogique (Master)

Novembre 2014 : Organisation d'un séminaire du Master 2 GEDELO (Gestion de l'eau et développement local) de l'Université Nanterre Paris Ouest La Défense dans la vallée de la Sélune les 17 et 18 Novembre 2014 à la Mazure (interventions de professionnels autour de la restauration écologique des cours d'eau en Basse-Normandie : Aurélie Joué, SMBS ; Cédric Doaré, Cdc Saint-James ; Gilles Berrée et Patrice Robin, DDTM50 ; Romuald Genoel, SIAES ; Fabien Marie, SMBVT)

Avril 2014 : Intervention de Marie-Anne Germaine avec Aurélie Joué (SMBS) dans le cadre du Program IP « RRAA2014 » Riverscape Restoration in the Atlantic Arc « The challenging conciliation of environmental objectives and local development in the Selune dam removal project by ».

Manifestations auprès du grand public

Mars 2015 : Réalisation d'un poster intitulé « L'histoire sous les lacs : pêcheries, moulins, gués et ponts sur la Sélune » en collaboration avec la DDTM50. Voir Annexe 5.

30 Décembre 2015 : Rédaction d'une page dédiée à l'histoire de la pêche sur la Sélune, parue dans le journal « La Gazette de la Manche » (n°30 du « Journal de la Sélune » proposé par le SMBS). Voir Annexe 4.

15 Décembre 2015 : Restitution des résultats du volet sociogéographique auprès des acteurs locaux (élus, techniciens – Syndicat du Pays de la Baie, SMBS et DDTM 50), Avranches.

Novembre 2015 : Rédaction d'une page de présentation du volet sociogéographique, et plus spécialement de l'enquête sur les cabanons des lacs de la Sélune paru dans le n°15 du Bulletin d'information du bassin versant de la Sélune. Voir Annexe 3.

8 au 11 novembre 2014 : Restitution des premiers résultats du volet sociogéographique lors de la foire de Saint-Hilaire-du-Harcouët¹⁸⁷. Exposition de panneaux (carte des usages et frise historique de la vallée) sur le stand du SMBS, accueil des visiteurs, et enquête participative. Les visiteurs étaient invités à compléter les panneaux à travers deux propositions : indiquer son lieu préféré sur la carte à l'aide de pâte à modeler (91 participations) et inscrire sur des post-it mis à disposition ses attentes ou craintes quant à l'aménagement futur de la vallée (87 post-it déposés sur la frise, 42 sur la carte).

28 au 30 septembre 2014 : Restitution des premiers résultats du volet sociogéographique lors de la foire Saint-Macé de Saint-James¹⁸⁸. Exposition de panneaux sur le stand du SMBS (carte des usages et frise historique de la vallée), accueil des visiteurs, et enquête participative. Les visiteurs étaient invités à compléter les panneaux à travers deux propositions : indiquer son lieu préféré sur la carte à l'aide de pâte à

¹⁸⁷ Pour plus d'infos, consulter cette page : <http://reppaval.hypotheses.org/1491>

¹⁸⁸ Idem.

modeler (71 participations) et inscrire sur des post-it mis à disposition ses attentes ou craintes quant à l'aménagement futur de la vallée (71 post-it déposés sur la frise, 39 sur la carte).

Mise en place d'un site Internet

Depuis Mars 2015, un site Internet hébergé sur la plateforme Hypotheses.org est en place¹⁸⁹. Destiné au grand public, il comporte des pages fixes (bandeau horizontal) présentant des informations thématiques : le contexte de la recherche : présentation du bassin de la Sélune (localisation, paysages, histoire de la vallée), de l'opération de restauration écologique (le contexte général, la décision d'effacement, le projet de territoire) et le programme de recherche (objectifs, équipe, travaux). Une rubrique intitulée « Et ailleurs ? » en cours de construction propose de découvrir d'autres opérations de restauration de la continuité écologique.

L'autre partie du site, qui apparaît dans la page d'accueil, est constituée de billets postés au jour le jour en fonction des actualités et de l'avancement des recherches. Depuis Mars 2015, 27 billets ont été rédigés sur le site. Ces derniers sont rédigés par les membres de l'équipe avec un effort de vulgarisation et d'illustration important. Il s'agit de tenir informé régulièrement sur l'avancée de nos travaux tout en invitant les visiteurs à réagir à ces résultats. Ce site a en effet vocation à être interactif. Il doit pouvoir servir de support pour collecter de l'information sous forme d'enquêtes en ligne, de commentaires postés par les visiteurs par exemple. Cette partie est en cours de réflexion au sein de l'équipe.

¹⁸⁹ <https://selune.hypotheses.org/>

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- _, 1988, Le saumon dans la baie du Mont Saint Michel, *Le Viquet*, n°80
- _, 1989, Le Grand Filet dans la baie du Mont St Michel, *Le Viquet*, n°84
- _, 2010, *Les pêcheries du Cotentin et de la baie du Mont Saint Michel*, Office de Tourisme du canton de Montmartin-sur-Mer, Ed. Jean-Paul Gisserot.
- _, 2014, Economie, social, environnement : le poids de la pêche de loisir. Dossier spécial, *Pêche, Revue de la FNPF*, n°13.
- Association Bretonne pour la Pêche à la Mouche, *Bulletin de liaison de l'A.B.P.M.*, n°36, juin 2014
- Audouin V., et Edwards N.M., 1832, *Recherches pour servir à l'histoire naturelle du littoral de la France. Voyages à Granville, aux îles chaussées et à St Malo*. Paris, Crochard libre., T.1 : 181
- Barraud R., 2011, Rivières du futur, wild rivers ?, *Vertigo*, <http://vertigo.revues.org/11411>
- Bergues F., 2003, *Des saumons et des hommes. Gaves d'Oloron*, Atlantica, 91 p.
- Bonnieux F. et Vermersch D., 1993, Bénéfices et coûts de la protection de l'eau : application de l'approche contingente à la pêche sportive, *Revue d'Economie Politique*, n°103, vol.1.
- Bonnieux F., 2000, Evaluation de l'impact de l'économie régionale de la pêche amateur : l'exemple des salmonidés migrateurs, *Bulletin Français Pêche Pisciculture*, n°357/358, 421-437
- Breton B, 1993, *La pêche en France*, Que sais-je ?, PUR, p.116
- Butler J.R.A., Radford A., Riddington G., Loughton R., 2009, Evaluating an ecosystem service provided by atlantic salmon, sea trout and other fish species in the river Spey, Scotland : the economic impact of recreational rod fisheries, *Fisheries Research*, n°96, 259-266
- Centre d'animation du canton de Ducey, *Le canton de Ducey*, éd. A. Sutton, coll. Mémoire en Images, Tome I, 128 p.
- Corbin A., 2009, *L'avènement des loisirs 1850-1960*, édition Flammarion, 626 p.
- Coupard et al., 2002, *Le sud Manche. Il y a bientôt 100 ans*, éd. Alan Sutton
- Coupard M. et Lecoq J., 2005, *La vallée de la Sée de Saint Pois à l'estuaire*, éd. Alan Sutton.
- CRÉCET, 2012, *Terre de pêcheries - 4 000 ans d'archéologie et d'histoire sur le littoral de la Manche*, CRÉCET / éd. OREP, 128 p.
- Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), Ifremer, Institut BVA, 2009, Enquête relative à la pêche de loisir (récréative et sportive) en mer en Métropole et dans les DOM - Synthèse des résultats finaux. Lien : <http://agriculture.gouv.fr/sections/magazine/dossiers/littoral-peche-loisir>
- Dausse E., La Sélune Domptée, *Revue de l'Avranchin*, 29 août 1920, Tome 19.

Davy A., 2002, *Mémoire secrète d'une seigneurie*, éd. Poaland Connaissance, 268 p.

ETHEIS, 2013, *Schéma de Développement Durable de la Vallée de la Sélune / Diagnostic et Plan d'Actions*, pour la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Manche, <http://www.manche.gouv.fr>

FDAAPPMA de la Manche, « *Propositions de projets de valorisation halieutique du Bassin Versant de la Sélune. Premier dossier après effacement des barrages* », document interne, Novembre 2014,.

Favret-Saada J., 1977, *Les Mots, la mort, les sorts. La sorcellerie dans le Bocage*. Paris, Gallimard, NRF, 332 p.

Flonneau M., Rouler dans la ville. Automobilisme et démocratisation de la cité : surprenants équilibres parisiens pendant les « Trente Glorieuses », *Articulo - Journal of Urban Research* [Online], Special issue 1 | 2009. URL : <http://articulo.revues.org/1076> ; DOI : 10.4000/articulo.1076

Frémont A. et al., 1984, *Géographie sociale*, Masson, Paris 387 p.

Germaine M.-A., et al., (2015), *Restauration écologique de la rivière Sélune. Paysage, usages, représentations : quels changements après l'arasement des barrages de Vézins et la Roche-qui-Boit ?*, Rapport intermédiaire, Université Paris Ouest Nanterre, financement AESN, pp. 84-114.

Germaine M.-A., Viry M., Menozzi M.-J., (accepté), Construction des lieux et rapports à la nature. Cabanons et pêcheurs des lacs du Sud Manche, *Norois*.

Gross V., 1990, *La dynamique d'un espace littoral. Quelques secteurs de la baie du Mont Saint-Michel*, mémoire de maîtrise en géographie, dit. Houzard G, Université de Caen.

Halard X., 1983, La pêche du saumon en Normandie du XI^{ème} au XV^{ème} siècle, *Journal of Medieval History*, vol. 9, n°173-174.

Houlbert V., 2007, *Ducey à la recherche de son passé*, Office de Tourisme de Ducey.

Jourdan F., 1909, *Avranches, ses rues et places, ses monuments, ses maisons principales, ses habitants, leurs professions*. Ed. de la Tour Gile

Lecoq J. et Coupard M., 2000, *La pêche à pied en baie du Mont Saint Michel. Témoignages et récits*, éd. Alan Sutton

Lefevre P., Au bord de l'eau..., *La Gazette*, 5 octobre 2005

Lefevre P., Sée-Sélune en 1877 (II), *La Gazette*, 10 octobre 2005

Le Goffe P., Salanié J., 2005, La gestion associative de la pêche en France : une analyse économique à partir du cas des salmonidés, *Bulletin Français de la pêche et de la pisciculture*, n°375, p.15-34.

M. d'H., 1903, La pêche au saumon, *Le sport universel illustré*, pp. 653-655.

Malange J.-F., 2011, *Histoire sociale des pratiques de pêche à la ligne en France de 1829 à 1941 : aux origines d'une conscience environnementale*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse.

Mane P., 1991, Images médiévales de la pêche en eau douce, *Journal des savants*, 227-261

Menquet R., 2012, *Le missel des saumoniers*, éd. La Cheminante, 350 p.

Phélipot P., 1982, *Rivières à saumons de Bretagne et de Basse-Normandie*, édité par l'auteur.

Phélipot P., Martin P., 2014, *Le saumon en Bretagne. Des siècles d'histoire et de passion*, Skol Vreizh, Morlaix, 159 p.

Rainelli P., 1976, Approche socio-économique de la pêche sur le Scorff, Station d'Economie Rurale de Rennes, INRA, 220-230, (disponible sur : <http://kmae-journal.org>)

Salanié J., Le Goffe P., Surry Y., 2004, Evaluation des bénéfices procurés par le démantèlement des barrages hydroélectriques : le cas de la pêche au saumon sur la Sélune, *Ingénieries*, n°39, p.65-78.

Salanié J., Surry Y., Le Goffe P., 2005, La pêche au saumon dans le massif armoricain : état des lieux et mesure de l'effort de pêche, *Bulletin Français de la pêche et de la pisciculture*, n°375, p.35-70.

Sauvage H., 1896, Quelques unes des origines féodales du Comté de Mortain, *La revue de l'Avranchin, Bulletin de la Société d'archéologie d'Avranches et de Mortain*.

Sauvage H., Les anciens fiefs de l'Avranchin aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, p.250, in *Mémoires de la Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches*, 1898-1899.

SEPIA CONSEILS, Etude sur le devenir des barrages de la Sélune, Etat des lieux.

Stendhal, 1838, *Mémoires d'un touriste*, Tome I, édition de Paris.

Thibault M., Garçon A.-F. (coll.), 1998, "Un problème d'écohistoire : le saumon dans les contrats de louage, une origine médiévale ? », Actes des premières rencontres internationales de Liessies.

Touron J.-M., 2014, *Le belle histoire de la pêche à la mouche*, éditions CPE

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Le paysage comme production sociale

Figure 2 - Diocèse d'Avranches (extrait), 1884, BNF

Figure 3 - Capture d'un saumon derrière une barrière de rets, carte postale éditée en 1927

Figure 4 - Extrait du cadastre. Source : <http://www.geoportail.gouv.fr/>

Figure 5 - La pêcherie du Neufbourg à St Laurent de Terregatte. Source : Cadastre Napoléonien, 1826

Figure 6 - Localisation des moulins et pêcheries sur la Sélune au XIX^{ème} siècle

Figure 7 - Le Grand Filet, Emile Jugan, Le Viquet, n°84, p.131

Figure 8 - Carte postale de la vallée de la Sélune, début XX^{ème} siècle (1). L'écoulement est ralenti par le perré d'une ancienne pêcherie dont on aperçoit les ruines sous la végétation. Sources : delcampe.net

Figure 9 - Carte postale de la vallée de la Sélune, début XX^{ème} siècle (2). La rivière est en crue et l'on devine le seuil (trait pointillé jaune) d'une ancienne pêcherie qui barrait la Sélune. Sources : delcampe.net

Figure 10 - Carte postale de la vallée de la Sélune, début XX^{ème} siècle (3). Des saules se sont développés sur les ruines d'une ancienne pêcherie dont on devine encore quelques pierres. La rivière s'écoule par le trou commun (cercle pointillé jaune) du perré. Sources : delcampe.net

Figure 11 - Carte postale de la vallée la Sélune au début du XX^{ème} siècle (4). Sources : delcampe.net

Figure 12 - Tableau : Les paysages des lacs et de la Sélune. Analyse quantitative.

Figure 13 - Les paysages des lacs et de la Sélune. Analyse qualitative

Figure 14 - Graphique : Commentaires des pêcheurs au sujet des paysages des lacs et de la Sélune

Figure 15 - Carte : Les secteurs fréquentés par les pêcheurs de saumon sur la Sélune

Figure 16 - Carte : Les lieux de pêche du saumon sur la Sélune

Figure 17 - Photo : La Sélune en aval de Ducey.

Figure 18 - Carte : Les zones de pêche professionnelle du saumon dans la baie du Mont St Michel

Figure 19 - Photo : Salle de l'Ecomusée de la baie du Mont St Michel. A gauche une raquette à saumon. 21/10/14, O.Thomas, Université de Paris 10 Nanterre.

Figure 20 - Les zones de pêche amateur du saumon dans la baie du Mont St Michel

Figure 21 - Dessin d'une raquette à saumon

Figure 22 - Graphique : Nombre de saumons expédiés à partir d'Avranches entre 1813 et 1827

Figure 23 - Image : Un pêcheur sur la Sienne, La Pêche Indépendante, (années 1930)

Figure 24 - Carte postale : L'Hôtel du Lion d'Or tenu par M.Fernand dans les années 1930 : « Le confort en plein centre de pêche à proximité du Mont St Michel (vacances agréables) »

Figure 25 - Carte postale : Ducey. Paradis de la pêche. (En circulation dans les années 1960)

Figure 26 - Photo : L'enseigne de l'Auberge de la Sélune, O.Thomas, 6 mars 2015, Université Paris 10 Nanterre La Défense

Figure 27 - Le journal d'Avranches, 5 septembre 2004

Figure 28 - Deux mouches à saumons montées par Jean Chemin au début du XX^{ème} siècle.

Figure 30 - Les trois Sélune

Figure 31 - Organisation de la pêche sur la Sélune

Figure 32 - Tableau : Comparaison des volets pêche Etheis/Maîtres du Rêve

Figure 33 - Tableau : Le projet de la fédération de pêche de la Manche pour la Sélune

Figure 34 - Tableau : Comparaison du projet « pêche » Maîtres du Rêve/Fédération du pêche de la Manche

Figure 35 - Carte : Les Aappma du bassin versant de la Sélune

Figure 36 - Tableau : Gestions piscicole et halieutique avant et après démantèlement

Figure 37 - Quels scénarios d'évolution de l'activité pêche sur la Sélune ?

TABLE DES MATIERES

Sommaire

PRESENTATION DE L'EQUIPE

INTRODUCTION

PARTIE 1 – L'ENQUETE SUR LA PECHE : HISTOIRE, ORGANISATION ACTUELLE ET ENQUETE AUPRES DES PECHEURS

I. LES PAYSAGES ET LA PECHE SUR LA RIVIERE SELUNE DE LA SOURCE A L'ESTUAIRE : XI^{EME}-XX^{EME} SIECLES

A. LES PAYSAGES ET LA PECHE AVANT LES BARRAGES

1. Les pêcheries de la Sélune et de la baie du Mont St Michel au Moyen Age et sous l'Ancien Régime
 - 1.1. Une pêche mobile sur le tiers aval de la Sélune et dans l'estuaire
 - 1.1.1. *La pêche au filet dans l'estuaire*
 - 1.1.2. *La pêche au filet dans la Sélune*
 - 1.2. Les pêcheries des seuils de moulins
 - 1.3. Des aménagements dédiés à la pêche sur le cours moyen : viviers et perrés
 - 1.3.1. *Les viviers des moines de l'Abbaye de Montmorel*
 - 1.3.2. *Les pêcheries des seigneurs du moulin de la Roche au moulin de Virey*
2. Une transformation des paysages de pêche au XIX^{ème} siècle
 - 2.1. La pêche aux « grands filets » dans la baie
 - 2.2. L'abandon des pêcheries fixes sur la Sélune : ruines, embâcles et îlots
3. Le cours de la Sélune au début du XX^{ème} siècle : une rivière à l'abandon ?

B - LES PAYSAGES ET LA PECHE AUJOURD'HUI

1. Les paysages de la vallée vus par les pêcheurs
 - 1.1. Analyse quantitative
 - 1.1.1. *Les paysages et les types de pêches*
 - 1.1.2. *Les paysages et la localisation résidentielle*
 - 1.2. Analyse qualitative
 - 1.2.1. *Les singularités des paysages des lacs et de la Sélune*
 - 1.2.2. *Des similitudes dans la qualification des paysages*
 - 1.2.3. *Une mise en opposition de paysages libres et contraints*
 - 1.2.4. *Une qualité paysagère des lacs et de la Sélune remise en cause*
2. Une géographie des lieux de pêche du saumon sur la Sélune
 - 2.1. Les parcours de pêche à l'aval des barrages et les accès à la rivière
 - 2.2. Inventaire et cartographie des lieux nommés
 - 2.3. Que révèle l'abandon des paysages par les pêcheurs de saumons ?

II. UNE HISTOIRE DE LA PECHE DU SAUMON SUR LE BASSIN DE LA SELUNE : XIX^{EME} - XX^{EME} SIECLES

A - D'UNE PECHE DE SUBSISTANCE A UNE PECHE DE LOISIR

1. La pêche du saumon en baie du Mont Saint Michel
 - 1.1. Des villages de pêcheurs
 - 1.2. La pêche comme patrimoine : initiation et transmission
 - 1.3. Partage de l'espace et partage de la ressource
 - 1.3.1. *Un partage de la baie en zones*
 - 1.3.2. *Un partage des zones en sociétés de pêche*
 - 1.3.3. *La vente des poissons*
 - 1.4. La fin de la pêche professionnelle
 - 1.5. Tentatives des autorités pour que cesse définitivement la pêche du saumon en baie
 - 1.5.1. *Patrimonialisation de la pêche du saumon en baie*
 - 1.5.2. *Des zones pour interdire et réglementer la pêche du saumon dans la baie*
 - 1.5.3. *Des techniques autorisées inadaptées*

- 1.6. La défense d'une tradition de pêche du saumon en baie
- 1.7. La transmission de techniques et d'un savoir-faire
2. La pêche du saumon dans la rivière Sélune
 - 2.1. Un poisson convoité

B. APPARITION ET DEVELOPPEMENT DE LA PECHE A LA LIGNE DU SAUMON

1. Les premières pêches à la ligne du saumon en France et dans la Manche
2. Le développement de la pêche à la ligne dans le sud Manche (1900-1960)
3. Emergence et disparition d'un tourisme de pêche à Ducey autour du saumon (1930-1990)
4. La pêche à la ligne du saumon aujourd'hui : une pêche de locaux ?

C. LE MONDE DE LA PECHE DU SAUMON A LA LIGNE DANS LE SUD MANCHE

1. Géographie : du rôle de la mobilité
2. Sociabilités
 - 2.1. Au bord de l'eau
 - 2.2. Dans les cafés
3. Economie (informelle)
4. Culture
 - 4.1. Une pêche populaire
 - 4.2. Un processus de reconnaissance parfois long
 - 4.3. Des techniques propres aux différentes rivières
 - 4.4. La part d'irrationnel : des baguettes de sourciers pour trouver des saumons

III. RESTAURATION ECOLOGIQUE DE LA RIVIERE SELUNE : LA PECHE EN PROJET

A. LES TROIS SELUNE : AVANT, PENDANT ET APRES LES BARRAGES

1. La pêche sur la Sélune avant les barrages : une histoire oubliée ?
2. La pêche sur la Sélune et les lacs aujourd'hui
 - 2.1. *Les trois vallées et leurs pêches*
 - 2.2. *L'organisation et la gestion de la pêche sur la Sélune*
 - 2.2.1. *De nombreux acteurs sur différentes zones et à différentes échelles de compétences*
3. La pêche sur la Sélune après l'effacement des barrages
 - 3.1. *Les conséquences halieutiques d'un démantèlement*
 - 3.2. *Des pêcheurs locaux partagés et dubitatifs*

B. LA DEFINITION DIFFICILE D'UN PROJET « PECHE » POUR LA SELUNE

1. Quel(s) projet(s) pour la pêche ?
 - 1.1. *Des propositions qui émanent de cabinets d'étude*
 - 1.2. *D'un projet à l'autre (ou la traduction du SDD par les Maîtres du Rêve)*
 - 1.3. *Le projet interne de la Fédération de pêche de la Manche pour la Sélune*
 - 1.3.1. *Sensibilisation-Animation = « Mener des actions d'information, de formation et d'éducation »*
 - 1.3.2. *Aménagement halieutique = « Coordonner les activités des AAPPMA »*
 - 1.4. *Une mise en miroir des projets A2H et Fédération de pêche de la Manche*
2. Les problématiques identifiées par le cabinet d'étude A2H
 - 2.1. *L'animation et le portage du projet*
 - 2.2. *La nécessité de réfléchir et travailler à l'échelle du bassin versant*
 - 2.3. *La maîtrise du foncier*
 - 2.4. *La viabilité économique*

C. LES LACUNES DU PROJET ACTUEL

1. Des pêcheurs oubliés ?
2. Ouvrir le monde de la pêche
 - 2.1. *Des acteurs économiques et politiques qui ne sont pas sensibilisés*
 - 2.2. *Partager les savoirs*
3. Une réflexion à échelle unique
4. Une méconnaissance de l'histoire de la pêche sur la Sélune

D. LA RESTAURATION ECOLOGIQUE DE LA SELUNE ET LE CHAMP DES POSSIBLES

1. Scénario n°1 : rien ne change
2. Scénario n°2 : Une gestion innovante de la pêche
3. Scénario n°3 : Une privatisation des parcours de pêche
4. Vers une redéfinition du modèle de gestion de la pêche à partir de la Sélune ?

PARTIE 2 – L'ETUDE DES INONDATIONS DE LA SELUNE

1. Méthodes et sources mobilisées

- 1.1 Les inondations de la Sélune à travers la presse
- 1.2 Que nous apprend l'histoire des paysages sur les inondations de la Sélune ?

2. Des transformations importantes de l'occupation du sol

- 2.1 Des constructions en zone inondable qui renforcent la vulnérabilité des communes
- 2.2 Des modifications du paysage dans le bassin versant qui favorisent les processus de ruissellement

3. Le rôle des barrages dans les inondations

- 3.1 Évolution du rapport aux inondations à travers le temps
- 3.2 Les inondations dans le débat sur l'arasement des barrages

4. Conclusion

PARTIE 3 – LA COMPARAISON AVEC LES ETATS-UNIS

1. Les terrains d'étude

2. Méthodologie

- 1.1 L'inventaire des opérations
- 1.2 Les entretiens semi-directifs
- 1.3 Valorisation scientifique

PARTIE 4 – LE SUIVI DES PAYSAGES DE LA VALLEE DE LA SELUNE

1. Les clichés de l'Observatoire Photographique du Paysage

- 1.1 Les séries photographiques

2. La reconduction des photographies et leur diffusion

- 2.1 La définition d'un nouveau rythme de reconduction en lien avec les travaux
- 2.2 La valorisation des clichés de l'OPP

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

LISTE DES FIGURES

ANNEXES

Annexe 1 – Liste des travaux réalisés pour la période avant travaux ¹⁹⁰

Annexe 2 – Liste des travaux à poursuivre pour la période avant travaux ¹⁹¹

Annexe 3 – Page sur les cabanons des lacs de la Sélune publiée dans le n°15 du Bulletin d'information du bassin versant de la Sélune

Annexe 4 – Page sur l'histoire de la pêche sur la Sélune, parue dans le journal « La Gazette de la Manche » (n°30 du « Journal de la Sélune » proposé par le SMBS)

Annexe 5 – Poster « L'histoire sous les lacs : pêcheries, moulins, gués et ponts sur la Sélune »

Annexe 6 - L'organisation de la pêche de loisir en eau douce en France

Annexe 7 – Les poissons migrateurs amphihalins et la restauration écologique des cours d'eau (Cadres de gestion)

Annexe 8 - Compte-rendu de la réunion de restitution locale organisée à Avranches le 15 Décembre 2015

Annexe 9 (hors-rapport – Résultats de l'enquête par questionnaire réalisée auprès des pêcheurs)

¹⁹⁰ Le nombre d'entretiens indiqué ne tient compte pas compte des personnes rencontrées sur le terrain avec lesquelles une discussion a pu s'engager ou des personnes rencontrées lors de réunions publiques ou autres évènements.

¹⁹¹ Le nombre d'entretiens indiqué ne tient compte pas compte des personnes rencontrées sur le terrain avec lesquelles une discussion a pu s'engager ou des personnes rencontrées lors de réunions publiques ou autres évènements.

ANNEXES

Annexe 1 – Liste des travaux réalisés pour la période avant travaux¹⁹²

Thème	Livrables	Calendrier
Usages et pratiques de la vallée (avant arasement)	-Inventaire des usages, analyse de la fréquentation des gorges et cartographies	Réalisé
	-Enquête auprès des pêcheurs et riverains : pêcheurs (plus de 75 entretiens) dont 20 propriétaires de cabanons propriétaires/usagers de cabanons (42 entretiens) usagers (14 entretiens)	Réalisé
	-Questionnaire en ligne diffusé auprès des pêcheurs en janvier 2015 (plus de 300 réponses)	Réalisé
Paysages des gorges et de la vallée	-Inventaire et localisation des clichés anciens (Archives Départementales, cartes postales anciennes)	Réalisé + Mise en forme de la base de données à terminer
	-Re-photographies des clichés anciens localisables	Réalisé (cf. OPP)
	-Reconstitution de la trajectoire paysagère de la vallée de la Sélune (1850 à aujourd'hui) sur Saint-Hilaire-du-Harcouët et Ducey	Réalisé / à poursuivre sur d'autres secteurs
	- Inventaire et cartographie des caves	Réalisé
	-Proposition d'un itinéraire photographique : sélection de points de prise de vue (base de données SIG, fiche détaillée par point, cliché photographique)	Réalisé (reconductions permanentes OPP)
	-Valorisation publique (site Internet avec cartographie dynamique) : http://reppaval.hypotheses.org/1606	Réalisé, mise à jour régulière
Représentations de la vallée/rivière	-Enquête (40 entretiens): élus (8 entretiens) structures intercommunales (4 entretiens) services de l'Etat (1 entretien) associations (9 entretiens) acteurs du tourisme (5 entretiens) acteurs de la pêche et de la gestion piscicole (5 entretiens) agriculteurs (5 entretiens) conchyliculteurs (2 entretiens)	Réalisé
	-Inventaire des articles de la presse quotidienne régionale traitant de la Sélune Ouest Eclair : 232 articles (1914 à 1941) Ouest France : 266 articles (de 2001 à avril 2014) La Manche Libre : 124 articles (de 2001 à 2014) La Gazette de la Manche : 211 articles (de 2001 à 2014)	Réalisé Mise à jour continue

¹⁹² Le nombre d'entretiens indiqué ne tient pas compte des personnes rencontrées sur le terrain avec lesquelles une discussion a pu s'engager ou des personnes rencontrées lors de réunions publiques ou autres événements.

Annexe 2 – Liste des travaux à poursuivre pour la période avant travaux¹⁹³

Thème	Livrables	Calendrier
Usages et pratiques de la vallée (avant arasement)	-Inventaire des usages, analyse de la fréquentation des gorges et cartographies	A poursuivre
	-Enquête auprès des riverains -Enquêtes auprès des agriculteurs -Enquête auprès des associations/collectifs en faveur du démantèlement	A poursuivre/ à mener (d'amont en aval au rythme de la vidange et des travaux)
	- Analyse des forums de pêcheurs	A poursuivre
Paysages des gorges et de la vallée	-Reconstitution de la trajectoire paysagère de la vallée de la Sélune (1850 à aujourd'hui) mise en place d'une base de données SIG (occupation du sol, ...) collecte de documents iconographiques et historiques entretiens auprès d'acteurs ressources	A poursuivre sur de nouveaux secteurs
	-Reconduction photographies de l'OPP	Reconductions permanentes
	-Mise en œuvre de démarches participatives à destination des riverains, usagers et habitants (concours photo, vide albums, randonnée sur l'itinéraire de l'OPP, parrainage de points photographiques, projets pédagogiques, ateliers collectifs, ...)	A mettre en place (avec les acteurs locaux) (projet proposé au Pays de la Baie et à l'AESN)
	-Valorisation publique : projet d'exposition des séries photographiques	A mener
Représentations de la vallée/rivière	-Enquête (entretiens à compléter)	A poursuivre
	-Analyse des articles de la presse quotidienne régionale (Ouest Eclair, Ouest France, la Manche Libre, La Gazette de la Manche) traitant de la Sélune	A poursuivre
Comparaisons Sélune / autres rivières en France et à l'étranger	- Comparaison de l'activité pêche (organisation, économie, ...)	A réaliser (projet Post-Doc d'Oliver Thomas)
	- Comparaison de la conduite d'un projet d'arasement (France, Europe, Etats-Unis)	En cours

¹⁹³ Le nombre d'entretiens indiqué ne tient pas compte des personnes rencontrées sur le terrain avec lesquelles une discussion a pu s'engager ou des personnes rencontrées lors de réunions publiques ou autres évènements.

Annexe 3 – Page sur les cabanons des lacs de la Sélune publiée dans le n°15 du Bulletin d'information du bassin versant de la Sélune

1. Un inventaire qui révèle la diversité des constructions

L'ensemble des constructions situées aux abords des lacs de la Sélune a été repéré à l'aide d'un GPS, photographié et décrit à partir d'une grille de critères. Ceux-ci renseignent sur le bâtiment (état, matériaux, surface, jardin ...), le niveau de confort (raccord eau/électricité), le lien avec le lac (visibilité, ponton ...).

Maisons (29)

- bâtiment d'habitation (secondaire ou principal)
- répertoriées au cadastre
- raccord aux réseaux



« Chalets » équipés (18)

- construction en bois et divers matériaux
- la moitié est répertoriée au cadastre
- raccord aux réseaux



Cabanons (107)

- constructions hétéroclites, autoconstruction (bois, tôles ...)
- 50% répertoriés au cadastre
- pas de raccord aux réseaux (mais poêle à bois, batteries 12V, ...)



Abris sommaires (15)

- abris de pêche à moins de 5m des berges
- construction ouverte sur le lac (3 murs)
- facilement démontables
- autoconstruction (bois, tôles)
- 1 seul répertorié au cadastre
- pas de raccord aux réseaux



Pontons (133)

- parfois associés à des plateformes de mise à l'eau
- beaucoup situés sur le domaine



2. Des lieux de villégiature populaires depuis l'après-guerre

Les lacs ont très vite été utilisés à des fins récréatives mais c'est surtout après-guerre que des cabanons sont construits. Ils se concentrent près des rares points d'accès au lac de Veziens (pont des Biards et pont de la République). Bricolés avec une grande liberté, ils sont souvent le produit d'auto-constructions à partir de matériaux récupérés. La plupart des occupants (employés, ouvriers, artisans ou commerçants surtout) habite à proximité (Avranches, Fougerès). Ils viennent rechercher calme et nature loin de la ville.




3. Des regards multiples sur les lacs

Les cabanons constituent les lieux d'une vie sociale essentiellement masculine et organisée autour de la pêche. Toutefois, les usagers s'y retrouvent aussi entre amis ou en famille (repas, week-end). C'est souvent un bien familial qui se transmet et un lieu associé à des souvenirs d'enfance. Les noms donnés aux constructions (« Le bout du monde », « Le beau valon ») comme l'aménagement et l'entretien de leurs abords témoignent de l'attachement des occupants à ces lieux.

Ces cabanons, comme les lacs, jouent un double rôle : on vient y rechercher un repos solitaire au cœur d'une nature appréciée mais on vient aussi pour la sociabilité liée au site. Pour assurer leur tranquillité, mais aussi pour se protéger des vols, les occupants dressent murets et clôtures, ce qui rend



Annexe 4 – Page sur l'histoire de la pêche sur la Sélune, parue dans le journal « La Gazette de la Manche » (n°30 du « Journal de la Sélune » proposé par le SMBS).¹⁹⁴



La Lettre de la Sélune

Histoire de la pêche sur la Sélune

N°30


La Sélune est historiquement une rivière à saumonière. Peuplée de truites fario (*Salmo trutta fario*), elle était autrefois connue pour les grands saumons (salmo salar) qui remontaient son cours et ses affluents pour s'y reproduire. Conscients de cette richesse, les seigneurs locaux ont pris soin tout au long du Moyen Âge et de l'Ancien Régime de conserver leurs droits de pêche et de protéger le resource du breconnage. Par la suite, le saumon a fait la réputation de la Sélune auprès des pêcheurs à la ligne venus d'Angleterre et de toute la France avant que la construction du barrage de la Roche Qui Sait en 1919 et la dégradation des milieux aquatiques dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle engendrent le déclin des populations de saumons de la Sélune.

De nombreuses pêcheries sur la Sélune par le passé

Barrage de la Roche Qui Sait
Pêcheries du Neufbourg

A l'instar d'autres rivières de Normandie (Eure, Vire, Orne...) et de Bretagne (Ille, Aulne...), la Sélune comptait de nombreuses pêcheries destinées à prendre des saumons. Il pouvait s'agir de simples filets tendus en travers de la rivière (Montbroni, Ducay) ou au niveau des seuils de moulins (Ducay, La Roche, Vezin, Virey...) mais le plus souvent l'activité de pêche s'appuyait sur des aménagements dédiés. Des murs en pierre, « les parés », barraient en effet le cours de la rivière pour conduire les poissons vers le « trou commun » où était placé un filet.

Les pêcheries de la Sélune ont connu une activité importante entre le Moyen Âge et la Révolution. Progressivement abandonnées après 1789, les anciennes pêcheries servaient encore à quelques breconniers à la fin du XX^{ème} siècle.




Source : Cadastre Napoléonien 1827

Leur nombre a varié au cours des siècles. En 1825, le cadastre Napoléonien recensait pas moins de 11 parés entre le moulin de la Roche et le moulin de Virey (points rouges sur la carte).

En 1861, les crues hivernales emportèrent les piéges des pêcheries et les saumons purent remonter plus facilement la Sélune. C'est au seuil des moulins, comme à Virey qu'ils pouvaient être pêchés : « M. Martin, propriétaire du Moulin de Virey, en a, depuis trois semaines, déjà pris 14 (...) » (Source : *Claqueur de la Manche*, avril 1861).

Les poissons allaient même au-delà de Virey puisque en novembre 1862, des habitants de St-Hilaire reprochaient au propriétaire du moulin de Virey de « ne lever jamais les vannes (...) afin que le poisson ne s'échappe par là ». L'ingénieur des Ponts et Chaussées venu constater les faits nota d'ailleurs dans son rapport que « le barrage [seuil du moulin] (...) est bien de nature à empêcher le passage des saumons » (Source : Archives de la Manche).



Source : Archives de la Manche

La Sélune attirait les pêcheurs de saumons


Les richesses halieutiques de la Sélune ont attiré très tôt les pêcheurs à la ligne. Dès le début du XX^{ème} siècle, des pêcheurs anglais venaient prendre des saumons entre Ducay et St-Hilaire. Ils utilisaient des mouches artificielles pour tromper les poissons et devant le succès qu'ils rencontrèrent avec cette technique, il ne fallut pas longtemps pour que les pêcheurs du sud-Manche les imitent et confectionnent leurs propres mouches avec des plumes de coqs et de pintades. Dans les années 1970, les anciens se souvenaient que la pêche à la mouche était, jusqu'au début du XX^{ème} siècle, « une pratique courante, voire la seule utilisée, lorsque les saumons arrivaient au moulin à Virey dans le secteur de l'actuel pont des Glades aux environs de midi/du soir et repoussaient dans le lit en attendant les crues automnales pour aller brayer plus haut » (témoignage d'un pêcheur de la Sélune).

La Sélune attire le tourisme pêche


« Le confort en plein centre de pêche à proximité du Mont St-Nicolas (vacances agréables) ». Cette carte postale de l'Hôtel du Lion d'Or à Ducay témoigne de l'apparition d'un tourisme pêche sur la Sélune dès les années 1920/1930. Il s'agissait alors probablement de pêcheurs aisés qui disposaient du temps et des revenus nécessaires pour venir passer plusieurs jours à la pêche à Ducay. A partir des années 1950, le tourisme pêche s'est ouvert sur les classes moyennes. Mais le déclin des populations de saumons sur la Sélune a contrarié le développement de cette activité économique. Le tourisme pêche à Ducay a totalement disparu dans les années 1990.

Le retour du saumon : un atout pour le territoire ?

Ainsi, les pratiques de pêche ont évolué au cours des siècles, témoignant de l'évolution des rapports des habitants à la rivière et aux poissons. Les archives montrent aussi que le saumon a constitué dans le passé un élément important du développement du territoire. Le retour de ce grand migrateur fera de la Sélune, l'une des plus belles rivières de France pour la pêche du saumon et contribuera à dessiner une nouvelle image de la vallée propice au développement d'activités touristiques.



Source : Archives de la Manche



Syndicat National du Bassin de la Sélune, 21 rue de la Liberté, 50 240 SAINT-JAMES - association.snl.fr

Société
D'Études THOMAS
Généralité Paris Ouest
Pour en savoir plus :
<http://selune.hypotheses.org>

Le Centre
Paris-Caen
100000

¹⁹⁴ <http://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/2384/files/2016/01/Lettre-de-la-Se%CC%81lune-23de%CC%81c2015.pdf>

112

Annexe 5 – Poster « L'histoire sous les lacs : pêcheries, moulins, gués et ponts sur la Sélune »

L'histoire sous les lacs : pêcheries*, moulins, gués et ponts sur la Sélune

Les moulins

- 1 Moulin de Virey
- 2 Moulin de la Berthezière
- 3 Moulin de la Charbonnière
- 9 Moulin de la Fanetière
- 18 Grand moulin des Bards
- 25 Moulin de Vazins

Les pêcheries

- 3 Pêcheirie de la Blaudais
- 6 Pêcheirie des Choussais
- 10 Pêcheirie Pichera
- 11 Pêcheirie de la Giganais
- 12 Pêcheirie de la Bujellais
- 17 Pêcheirie d'Argilly
- 23 Pêcheirie de la Primocais
- 26 Pêcheirie de la Choussais
- 27 Pêcheirie du Harboung

St Hilaire du Harcouët

Les passages à gué

- 4 Gué de la Béullais
- 8 Gué des Choussais

Les ponts

- 7 Ancien pont de la République
- 15 Ancien pont des Bards
- 17 Pont romain

St Laurent de Terregatte

Éléments non identifiés avec précision

- 11 Ancien moulin ?
- 12 Gué de la Vergée ou de la Rouge-Terre ?
- 14 ?
- 15 ?
- 20 ?
- 21 ?
- 26 Pêré du Loroux ?

Virey

St Martin de Landelles

St Hilaire du Harcouët

*PÊCHERIE : lieu de pêche, et en particulier, ensemble des installations spécialement aménagées pour la pêche (source : www.cantil.fr)

Logo Université Paris Ouest
Logo La Sélune

Annexe 6 - L'organisation de la pêche de loisir en eau douce en France

1. La pêche et le droit : approche historique

1.1. La pêche de loisir en eau douce

« La pêche en eau douce, communément décrite comme la « pêche fluviale », est issue d'une réglementation ancienne. Elle est le fruit de l'évolution des règles de droit romain et du droit coutumier germanique »¹⁹⁵.

Les romains considéraient que tout citoyen pouvait pêcher dans les cours d'eau qui ne tarissaient jamais et qui servaient à tous. Ailleurs la pêche pouvait être réservée aux propriétaires. On trouve ici l'origine de la séparation entre la pêche sur le domaine public (rivières navigables et flottables) et la pêche sur le domaine privé. Par la suite, les activités halieutiques seront longtemps régies par le pouvoir royal. Pour lutter contre la parcellisation des propriétés du Roi, l'Ordonnance des Moulins en 1566 a réaffirmé le caractère inaliénable du domaine de la couronne. Cependant, le texte évoque surtout les terres (y compris l'estran) et les forêts. Les rivières sont peu concernées et il faudra véritablement attendre l'Ordonnance de Colbert en 1669 pour que les cours d'eau navigables redeviennent véritablement propriété du royaume. Devant les protestations des seigneurs locaux et du pouvoir religieux, une seconde ordonnance est rédigée en 1683 pour rendre les pêcheries aux propriétaires qui peuvent attester, documents à l'appui, des droits concédés avant l'ordonnance des Moulins en 1566¹⁹⁶.

Au cours de la Révolution, le régime foncier qui prévalait en eaux douces et sur l'estran disparaît. Le droit de pêche est aboli partout :

« A une période de relatif contrôle de l'exercice de la pêche succède une période de tous les abus. Un décret du 8 frimaire an II proclame la liberté de pêche « pour tous et sur tous les cours d'eau ». Les citoyens de la République mirent alors au pillage¹⁹⁷ rivières, fleuves et étangs »¹⁹⁸.

Mais rapidement des lois sont éditées pour rendre à l'Etat le droit de pêche sur les cours d'eau domaniaux¹⁹⁹. Plus tard, un arrêt du Conseil d'Etat²⁰⁰ rendra le droit de pêche aux propriétaires riverains en compensation des obligations du curage et d'entretien. Ainsi, la Révolution a substitué au droit de la couronne le pouvoir d'Etat et au droit des seigneurs ceux des propriétaires riverains.

Concernant directement l'exercice de la pêche, l'Ordonnance de Colbert ne sera modifiée qu'avec la loi du 10 avril 1829 réglementant la pêche fluviale. Le texte d'ensemble n'apparaît cependant qu'en 1897 et il est compliqué. De plus, il ne correspond pas aux réalités des pratiques de pêche de cette époque. Les acteurs de la pêche vont alors travailler à la préparation d'une nouvelle loi qui paraîtra le 12 juillet 1941. Parmi les changements importants, on peut retenir que la pêche à la ligne flottante cesse à ce moment là d'être libre et gratuite. Le pêcheur de loisir doit dorénavant s'acquitter d'une « taxe piscicole » auprès d'une association agréée de pêche et de pisciculture. A l'échelle nationale, un Comité des pêches (remplacé plus tard par le Conseil Supérieur de la Pêche) fut créé au sein du Ministère de l'Agriculture pour répartir le produit de la taxe et coordonner l'action des associations. Ainsi, la loi de 1941 modifie profondément l'organisation de la pêche en France en supprimant la gratuité de la pêche et en faisant des sociétés de pêche un acteur indispensable au fonctionnement du système. La loi prévoit aussi de renforcer la lutte contre le braconnage jugé responsable du dépeuplement des cours d'eau.

¹⁹⁵ Sunderland N, 2011, Comment lutter contre la pêche illicite en eaux closes, *Lettres de juristes de l'Environnement*. URL : http://www.juristes-environnement.com/article_detail.php?id=453

¹⁹⁶ Les pêcheries de la Sélune et de la baie du Mont Saint Michel ont probablement été concernées par cette ordonnance de 1683.

¹⁹⁷ L'idée du « pillage des rivières » associée à une « pêche pour tous » est encore véhiculée aujourd'hui.

¹⁹⁸ Breton B., 1993, *La pêche en France*, Que sais-je ?, PUF, p.7

¹⁹⁹ Loi du 14 floréal an X

²⁰⁰ Arrêt du 2è pluviôse an XIII

En 1971, les compétences en matière d'administration de la pêche sont transférées du Ministère de l'Agriculture au Ministère de l'Environnement. Au début des années 1980, des projets de modification de la loi de 1941 apparaissent. Après plusieurs tentatives, une nouvelle loi - dite aujourd'hui « Loi pêche » - est adoptée le 29 juin 1984. Elle réforme la pêche en eau douce et surtout introduit des enjeux de préservation des ressources et des milieux piscicoles. C'est là un changement majeur institué par la nouvelle loi :

« Si la loi de 1941 était centrée sur la gestion sociale des pêcheurs, celle-ci est, au contraire, axée sur la gestion des milieux piscicoles »²⁰¹.

Les associations locales de pêche et les fédérations deviennent dès lors des acteurs de la protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole. Plus tard, avec la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, l'administration de la pêche est rattachée à celle plus globale de l'eau. Progressivement, le poisson cesse d'être uniquement une ressource consommable pour devenir une composante des milieux aquatiques et un indicateur de leur bon état écologique.

En 2006, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) remplace la loi de 1992 et modifie le Code de l'Environnement. Avec la Loi « pêche » de 1984, ce sont en France les principaux textes relatifs au droit de la pêche et à la gestion durable des milieux aquatiques. Parmi les conséquences majeures de la LEMA, on peut citer le remplacement du Conseil Supérieur de la Pêche par l'Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques. Les compétences en matière de gestion des activités halieutiques sont transférées au milieu associatif qui conserve une mission de protection des milieux aquatiques. Ce sont par exemple les fédérations départementales de pêche qui sont les maîtres d'ouvrage des opérations de restauration de la continuité écologique financées par les Agences de l'eau.

Aujourd'hui, l'exercice de la pêche et la gestion des ressources piscicoles sont inscrites au titre III du livre IV du Code de l'Environnement.

1.2. La pêche maritime de loisir

La pêche maritime de loisir (en aval de la limite de salure des eaux) est quant à elle encadrée par différents textes dont principalement le Code rural (livre IX, art.L911-1 et suivants), le Code du sport (article L. 321-3), le Décret n°90-618 du 11 juillet 1990 relatif à l'exercice de la pêche maritime de loisir, et le Décret n°89-1018 du 22 décembre 1989 qui détermine la taille minimale de capture de certains poissons et autres animaux marins. D'autres textes peuvent venir se surajouter. C'est le cas dans la baie du Mont Saint Michel pour ce qui concerne la pêche du saumon atlantique²⁰². En France, les poissons migrateurs font en effet l'objet de plans de protection et de gestion spécifiques²⁰³.

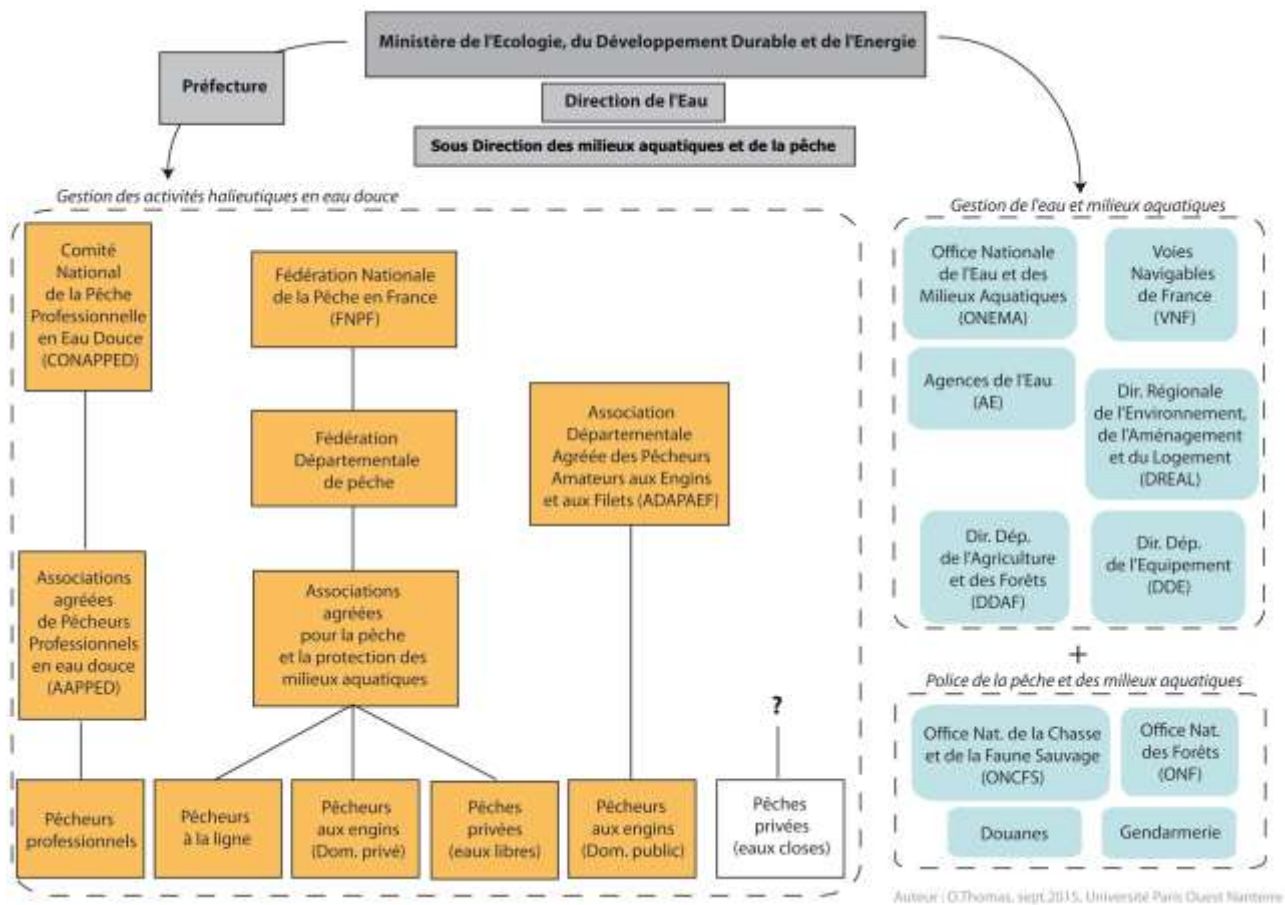
2. Représentation

²⁰¹ Barthélémy C., 2013, *La pêche amateur au fil du Rhône et de l'histoire. Usages, savoirs et gestions de la nature*. L'Harmattan, p.73

²⁰² cf. chapitre II « Une histoire de la pêche du saumon sur le bassin de la Sélune », p. 7-8.

²⁰³ cf. « 4. Les mesures réglementaires de protection et de gestion des poissons migrateurs » de cette même annexe.

L'organisation administrative et réglementaire de la pêche en France est encadrée par l'Etat (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et Préfectures) mais les compétences en matière de gestion de la pêche en eau douce appartiennent entièrement au milieu associatif²⁰⁴ depuis que le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP) a disparu et que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) a été créé. Aujourd'hui, si les pêcheurs participent encore à la protection de l'eau et des milieux aquatiques (notamment financièrement lors de l'achat de leurs cartes de pêche), l'Etat ne gère plus la pêche en eau douce. Il n'intervient plus qu'indirectement par l'intermédiaire de l'ONEMA (ex : conseil technique, préconisation en matière de gestion piscicole), et de l'Agence de l'Eau (ex : financement d'opération de restauration écologique), ainsi que ponctuellement sur des missions de surveillance de l'eau et de police de la pêche *via* l'ONCFS, l'ONF, les Douanes ou la Gendarmerie. A l'échelle régionale et départementale, la DREAL, la DDAF ou la DDE peuvent également intervenir dans les affaires halieutiques de façon consultative



ainsi que pour l'instruction de dossiers ou encore la réalisation d'études.

Les pêcheurs amateurs sont représentés par la Fédération Nationale de la Pêche en France, créée en 2007 :

*« Elle est chargée de la promotion et de la défense de la pêche de loisir aux lignes, aux engins et aux filets. Elle participe à la protection et à la gestion durable du milieu aquatique et contribue, notamment financièrement, à des actions de gestion équilibrée, de protection et de surveillance du patrimoine piscicole, ainsi qu'à des actions de formation et d'éducation à l'environnement. »*²⁰⁵

Pour les pêcheurs professionnels, un Comité National a été créé pour défendre leurs intérêts et organiser leur participation à la protection des milieux aquatiques :

²⁰⁴ Barthélémy C., 2013, *La pêche amateur au fil du Rhône et de l'histoire. Usages, savoirs et gestions de la nature*, L'Harmattan, Paris, 174 p.

²⁰⁵ Art.L434-5 du Code de l'Environnement modifié par la LEMA en 2006

« Un comité national de la pêche professionnelle en eau douce regroupe les associations agréées de pêcheurs professionnels en eau douce.

Il a pour mission de représenter et promouvoir leurs activités au niveau national, de participer à l'organisation de la profession et à la réalisation d'actions économiques et sociales en sa faveur, de participer à la préservation du milieu aquatique et de contribuer à la gestion équilibrée des ressources qu'elle exploite ainsi qu'à l'amélioration des conditions de production. Depuis 2006, l'Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA, anciennement Conseil Supérieur de la Pêche) est un acteur important en matière de gestion de l'eau et des ressources piscicoles. En région et dans les départements, d'autres représentants de l'Etat tels que la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), le Préfet de Département interviennent dans la gestion administrative et réglementaire des affaires halieutiques. »²⁰⁶

3. Réglementation de la pêche en eau douce en France

3.1. La pêche est réglementée par des arrêtés préfectoraux

A l'échelle locale, les pêcheurs amateurs et professionnels adhèrent à des associations agréées afin d'acquérir un droit de pêche mais il n'est pas possible de pêcher partout, en tous temps et de toutes les manières. L'exercice de la pêche est réglementé par arrêtés préfectoraux. En eau douce (pour la pêche dite « fluviale »), les Préfets de départements signent chaque année un arrêté permanent qui encadre la pêche amateur à la ligne, aux engins et aux filets. S'il s'agit d'une rivière classée « migrateurs », un deuxième arrêté relatif à la pêche des poissons migrateurs est publié. *C'est le cas de la Sélune où la pêche est réglementée par deux arrêtés.* En aval de la limite de salure des eaux²⁰⁷ (pour la pêche dite « maritime »), ce sont les préfetures maritimes qui ont la charge de faire connaître la réglementation. Des arrêtés spécifiques et localisés peuvent parfois être publiés comme par exemple dans la baie du Mont Saint Michel pour la pêche des salmonidés migrateurs²⁰⁸.

3.2. Champs d'application et classifications des eaux

Le champ d'application de la pêche fluviale est limitée aux rivières, ruisseaux, canaux et plans d'eau (c'est-à-dire les eaux libres). Les piscicultures et les eaux closes²⁰⁹ en sont exclues. Par ailleurs, la classification des eaux libres distingue les eaux domaniales (publiques) des eaux non-domaniales (privées). Les eaux domaniales appartiennent à l'Etat et la pêche y est exercée à son profit. Dans les eaux non-domaniales, les droits de pêche appartiennent aux propriétaires riverains jusqu'au milieu du cours d'eau ou du canal. S'il s'agit d'un plan d'eau, le droit de pêche revient au propriétaire du fond. *Sur la Sélune, les droits de pêche sont partagés entre des propriétaires privés (en amont du Vieux Pont à Ducey) et l'Etat (en aval du Vieux Pont à Ducey) ou des collectivités (ex : Conseil Départemental au niveau du Bois d'Ardennes).*

3.3. Des eaux de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie

Enfin, en eau douce, on distingue les eaux de première catégorie, peuplées principalement par des salmonidés, et les eaux de deuxième catégorie qui rassemblent toutes les eaux qui ne sont pas classées en première catégorie. La réglementation en matière de pêche (dates, tailles, modes de pêche...) diffère selon qu'il s'agit d'eaux de première ou de deuxième catégorie. *Tout le linéaire de cours d'eau du bassin versant de la Sélune est classé en première catégorie à l'exception du secteur situé entre la confluence de l'Airon et de la Sélune et le barrage de la Roche Qui Boit, c'est-à-dire la zone ennoyée et la queue du lac Vezins, qui est classé en deuxième catégorie.*

²⁰⁶ Art.L434-7 du Code de l'Environnement modifié par la LEMA en 2006

²⁰⁷ La limite de salure des eaux fixe la frontière administrative entre la pêche maritime et la pêche fluviale.

²⁰⁸ Dans la Baie du Mont St Michel, l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 1984, l'arrêté de la Direction régionale des Affaires maritimes de février 2000 et l'arrêté n°120/2010 du 15 octobre 2010 définissent les zones de pêche, les périodes et les engins autorisés pour la pêche du saumon atlantique.

²⁰⁹ Les eaux closes ne sont soumises qu'aux réglementations éditées par les propriétaires qui peuvent gérer la pêche comme ils le souhaitent. La seule interdiction a trait à l'introduction de nouvelles espèces (non indigènes et non domestiques) ou d'espèces dites nuisibles (écrevisses, poisson chat, perche soleil...). Il n'est pas nécessaire d'acquiescer une cotisation pêche et milieux aquatiques (CPMA) pour pêcher en eau close. Il faut toutefois avoir l'autorisation du propriétaire.

Aujourd'hui, aucune activité de pêche professionnelle n'est recensée sur la Sélune. Il n'y a pas non plus de pêche aux engins et aux filets. Seule la pêche amateur à la ligne, dite « pêche de loisir », est présente. Toute la gestion de l'activité halieutique revient donc aux Aappma locales ainsi qu'à la Fédération de pêche de la Manche.

4. Les mesures réglementaires de protection et de gestion des poissons migrateurs²¹⁰

La France s'est engagée par le biais de conventions internationales dans la protection des poissons migrateurs amphihalins. Pour le saumon plus spécifiquement, et en tant que membre de l'Organisation pour la Conservation du Saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN), elle doit mettre en oeuvre les orientations et les recommandations validées par les pays adhérents. Celles-ci sont déclinées à l'échelle nationale dans le *Plan de préservation du saumon*²¹¹.

A l'échelle de l'Europe, la France doit répondre aux directives européennes relatives à l'eau et au milieu aquatiques (DCE et Directive Habitats, Faune, Flore). Concernant l'anguille européenne, la France doit également se soumettre au règlement « anguille » (CE n°1100/2007). Une réglementation complexe cumulant décrets et arrêtés encadre la gestion et la pêche de ce poisson à l'échelle nationale et un Plan de Gestion de l'Anguille (PGA) a été rédigé en 2010.

Les mesures prises par la France pour la protection et la gestion des poissons amphihalins sont inscrites en droit par l'intermédiaire de décrets et d'arrêtés nationaux. De plus, des documents de planification viennent fixer les orientations cadres. C'est le cas du StraNaPoMi - Stratégie Nationale de Gestion pour les Poissons Migrateurs - qui vise notamment à fédérer les acteurs concernés pour assurer la cohérence des politiques mises en oeuvre. Ce plan est structuré par quatre axes et 22 orientations :

Illustration 1. Axe 1 : Préservation et restauration des populations et de leurs habitats ;

- Axe 2 : Rénovation de la gouvernance de la politique de gestion des espèces ;
- Axe 3 : Renforcement de l'acquisition des connaissances, du suivi et de l'évaluation ;
- Axe 4 : Développement du partage d'expériences, de la communication et de la formation autour des problématiques associées aux migrateurs.

Les orientations cadres qui en découlent sont traduites à l'échelle des bassins hydrographiques par l'intermédiaire d'autres documents de planification que sont le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), les programmes d'actions des Agences de l'Eau et les Plans de Gestion des Poissons Migrateurs (PlaGePoMi) rédigés par le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs²¹² (CoGePoMi).

L'orientation n°5 de l'axe 1 du StraGePoMi a pour objectif de « *mettre en cohérence les réglementations de la pêche en eau douce, en mer et en milieux estuariens en vue d'une bonne gestion halieutique* ». Elle devrait être traduite très concrètement par le CoGePoMi Seine Normandie à compter de 2016 puisqu'un Plan de Gestion Terre-Mer (PGTM) va venir compléter le prochain PlaGePoMi. Ce PGTM concernera directement la Sélune et les rivières de la Baie du Mont Saint Michel. Il fixe notamment des préconisations en matière de gestion des captures de saumons atlantiques en cas de démantèlement des barrages de la Sélune et de restauration de la continuité écologique sur le réseau hydrographique de la vallée.

Ainsi, les poissons migrateurs amphihalins font l'objet de mesures de protection et de gestion en France et en Europe mais celles-ci sont (très) récentes et interviennent alors que l'anguille européenne est menacée,

²¹⁰ Cf. Annexe : « *Les poissons migrateurs amphihalins et la restauration écologique des cours d'eau (Cadres de gestion)* ».

²¹¹ Lien vers le document : http://www.onema.fr/IMG/pdf/Plan_Francais_de_mise_en_oeuvre_NASCO.pdf

²¹² Sur le bassin Seine Normandie par exemple, le CoGePoMi réunit les acteurs en charge de la gestion des poissons migrateurs :

Les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement : DRIEE Ile-de-France, Basse-Normandie, Haute-Normandie ; La Direction interrégionale de la mer Manche Est – Mer du Nord ; Les Directions départementales des territoires et de la mer : Manche, Seine-Maritime et Calvados ; Les collectivités territoriales : conseils régionaux et généraux ; L'Agence de l'eau Seine-Normandie ; L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques ; L'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer ; Les pêcheurs professionnels et de loisir ainsi que l'association Seine Normandie Nord Migrateurs (SEINORMIGR).

que l'esturgeon à presque disparu des rivières françaises et que certaines populations de saumons atlantiques sont très faibles (ex : gave d'Oloron ou système Loire-Allier) quand elles n'ont pas entièrement disparue comme sur le Rhin. De plus, la traduction opérationnelle des orientations inscrites dans les différents documents de planifications est encore assez floue. A l'échelle du bassin versant, et en dehors des mesures liées à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques²¹³, la gestion des poissons migrateurs ne va pas au delà - sauf exceptions - de l'application difficile de l'arrêté préfectoral ; laquelle se résume le plus souvent à l'estimation des prélèvements par les pêcheurs comme c'est le cas dans les rivières de la baie du Mont Saint Michel.

²¹³ C'est-à-dire les réalisations du SAGE ou les opérations d'effacement des seuils financées par les Agences de l'Eau.

Annexe 7 - Les poissons migrateurs amphihalins et la restauration écologique des cours d'eau (Cadres de gestion)

	Engagements internationaux	Europe	France	Bassin Hydrographique	Département	Bassin Versant
Tous les poissons migrateurs amphihalins	<p>– Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du nord-est (1992)</p> <p>Illustration 2. Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe • Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore Sauvages menacées d'extinction • Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) 	<p>Directives Européennes relatives à l'eau et aux milieux aquatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DCE • Directive Habitats 	<p>StraNaPoMi (Document cadre)</p> <p>Décret interministériel ,°94-157 du 16 février 1994 relatif à la pêche des poissons appartenant aux espèces vivant alternativement dans les douces et dans les eaux salées</p> <p>Code de l'Environnement Art L214-17 fixant la liste des cours d'eau protégés</p> <p>Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des poissons protégés</p> <p>Décret interministériel ,°94-157 du 16 février 1994 relatif à la pêche des poissons appartenant aux espèces vivant alternativement dans les douces et dans les eaux salées</p>	<p>PLAGEPOMI</p> <p>SDAGE</p>	<p>Arrêté préfectoral relatif à l'exercice de la pêche en eau douce des poissons migrateurs</p>	<p>SAGE</p>

Volet socio-économique du programme scientifique de suivi de l'arasement des ouvrages de la Sélune
Rapport intermédiaire / Mars 2016

<p>Anguilles</p>		<p>Règlement (CE) No 1100/2007, dit règlement anguille</p>	<p>Plan français de gestion de l'anguille (PGA) Règlementation relative à la gestion et à la pêche de l'anguille (décrets et arrêtés)</p>			
<p>Saumons</p>	<p>Recommandation de la North Atlantic Salmon Conservation Organization (NASCO)</p>		<p>Plan français de préservation du saumon</p>			
<p>Truites de mer Aloses Lamproies Esturgeons</p>		<p>Life Grande Alose Life+ Alose (2011-2014)</p>	<p>Plan national d'actions en faveur de l'esturgeon européen 2011-2015 Arrêté du 25 janvier 1982 qui interdit la pêche et la vente de l'esturgeon européen en France Arrêté du 20 décembre 2004 relatif à la protection de l'espèce <i>Acipenser sturio</i></p>			

Annexe 8 – Compte-rendu de la réunion de restitution locale organisée à Avranches le 15 Décembre 2015

Présents : Aurélie Joué (SMBS), Olivier Thomas (Programme scientifique, Volet 4), Marie-Jo Menozzi (Programme scientifique, Volet 4), Gilles Berrée (DDTM 50), Patrice Robin (DDTM 50), Gilbert Badiou (Pays de la Baie), Franck Audouard (Pays de la Baie), Sylvie Nocquet (Pays de la Baie), Erick Goupil (Isigny-le-Buat), Jacky Bouvet (SMBS), Jean-Luc Baglinière (Programme scientifique), Stéphane Fraisse (Programme scientifique), Géraldine Rouault (Communauté de communes de Saint-James), Frédéric Sénécal (Sous-Préfecture Avranches), (CCI), Marie-Anne Germaine (Programme scientifique, Volet 4)

Excusés : Thierry Lefevre (AESN)

1/ Objet de la rencontre

Présentation aux élus et aux Syndicats Mixtes (Bassin de la Sélune et Pays de la Baie) des résultats de recherche concernant le suivi de l'opération d'arasement des barrages de la Sélune

2/ Déroulement de l'intervention

L'équipe du volet « socio-géographie » du programme scientifique de suivi de l'opération d'arasement des barrages de la Sélune a rappelé la démarche suivie dans le cadre de leurs travaux de recherche (principalement des enquêtes auprès des acteurs locaux – élus, techniciens, usagers, habitants) puis présenté plusieurs premiers résultats concernant :

- la réaction locale à l'annonce de l'arasement et le processus de gouvernance mis en œuvre,
- les différentes représentations de la « nature » des personnes rencontrées,
- les usages de la rivière/vallée dont en particulier la pêche.

A l'issue de chacune des présentations, un échange s'est fait entre les participants.

3/ Synthèse des échanges

Outre les blocages posés par l'absence de décision de la part du Ministère concernant la décision d'arasement, plusieurs points et questionnements ont été soulevés lors de ces échanges. En retour, et sur la base des travaux déjà réalisés, l'équipe de recherche du volet socio-géographie apporte quelques éléments de réponses :

ENJEUX IDENTIFIES	QUESTIONS SOULEVEES LORS DES ECHANGES	PERSPECTIVES / SUGGESTION DE L'EQUIPE DE CHERCHEURS
<p>Composer avec les incertitudes (décision, calendrier) et la durée de construction du projet (depuis 2009)</p>	<p>-Comment prévoir/établir des calendriers de travail ? (anticipation difficile pour les élus, techniciens, services de l'Etat, scientifiques) -Comment gérer les questions en suspens faute de décision ? (foncier, conventions pontons/cabanons, gestion des poissons dans le lacs, réglementation de la pratique de la pêche, ...)</p>	
<p>Gestion de la phase de transition (vidange, travaux)</p>	<p>-Quelle durée ? -Quelle réglementation (accès, pêche, etc.) ? -Quelle valorisation (intérêt pédagogique, attractivité touristique – cf. Guerlédan) ? -Quelle animation durant cette période ?</p>	<p>La phase de transition sera forcément longue : profiter de cette période pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> -communiquer sur la vallée (histoire, paysages, ...) sous forme d'un programme d'animation culturelle (expositions, conférences, visites ...) pour lequel le programme scientifique peut fournir des éléments (Observatoire Photographique du Paysage, frise chronologique, archives, ...) -échanger/dialoguer avec les habitants/usagers sur le devenir de la vallée sous forme d'ateliers, enquêtes, etc. -travailler en partenariat avec des artistes (notre équipe est par exemple en contact avec des collègues de l'ESAM – école supérieure des arts et médias de Caen – qui travaillent sur ces questions)
<p>Construire un projet pour et avec les habitants (avant de promouvoir une destination touristique)</p>	<p>-Comment impliquer les habitants ? -Comment éviter la privatisation/l'accaparement de certains espaces comme cela a été observé dans le passé (éviter une rivière dont l'usage serait exclusif) ? -Quels outils pour une rivière/vallée partagée ? -Comment identifier les attentes des habitants ?</p>	<p>Les diagnostics réalisés dans le cadre de nos travaux révèlent déjà des éléments utiles pour mieux cerner les attentes des habitants/usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attachement à des lieux de sociabilité (lacs mais aussi le petit Bois d'Isigny par exemple) – il semble important de préserver ces lieux très appropriés et

<p>Un projet ambitieux : un projet technique mais surtout accompagné d'un projet de territoire</p>	<p>- Crainte que l'opération se limite à l'arasement des barrages : abandon, non gestion du paysage/végétation - Quel type de paysage / nature voulons-nous (sauvage vs. entretenu) ?</p>	<p>de proposer de nouvelles activités (sentiers de randonnée, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préférence pour une nature entretenue (plutôt que sauvage), crainte de la friche (abandon) ... <p>Il semblerait important de mettre en avant la parole des habitants/usagers (expos, présentation de nos résultats auprès des élus dans les conseils municipaux puis auprès du grand public dans le cadre de conférences-débats, ...) au même titre que les diagnostics d'experts (ultra dominants dans la définition du projet jusque-là).</p> <p>Au-delà de la restitution de la parole des habitants/usagers, il semblerait pertinent de mettre en place des démarches de type participatives (ateliers, focus group, travail de cartographie sensible, ...) pour impliquer de manière plus forte les habitants/usagers et surtout sous forme collective (les entretiens menés dans le cadre de nos recherches étaient pour la majorité individuels).</p> <p><u>Quelques propositions concrètes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquête en ligne (sur le modèle du questionnaire diffusé auprès des pêcheurs par Olivier Thomas) – questionnaire visant à approfondir la connaissance des perceptions de la rivière/vallée et les attentes en interrogeant un panel de personnes plus grand (les entretiens ne permettent pas de collecter un si grand nombre de personnes que le questionnaire); ce questionnaire pourrait pour partie s'appuyer sur un fond cartographique afin de cerner plus précisément les lieux appropriés par les riverains - Mise en place d'ateliers de cartographie subjective collective (voir ici par exemple : http://www.geographiesubjective.org/)
--	---	--

<p>La communication</p>	<p>-Comment communication difficile en l'absence de décision concernant l'arasement des barrages ? -Le projet de territoire avance malgré tout ... comment les élus peuvent-ils le présenter ? (décalage d'information grandissant entre les élus/techniciens d'un côté et le grand public de l'autre) -Intérêt de communiquer sur les résultats du Volet 4 du programme scientifique (représentations de la rivière, restituer des informations fournies par les habitants de la vallée au grand public)</p>	<p>L'équipe du volet 4 poursuivra la publication de billets destinés au grand public sur le site Internet (http://selune.hypotheses.org/). Pour dépasser les peurs liées à l'après, il semble important de discuter collectivement : prendre conscience que des choses intéressantes/valorisantes pour le territoire sont possibles pour l'après. <u>Deux pistes sont évoquées concernant la diffusion des résultats du volet 4 :</u> -La rédaction d'un (des) article(s) dans la presse locale présentant les résultats présentés (les inondations vues par les habitants, les représentations de la rivière/vallée par les habitants, l'histoire de la pêche, ...) -L'organisation d'un cycle de conférences-débats (restitution de résultats + échanges avec la salle) par les chercheurs dans une (des) municipalités ou en partenariat avec des associations locales intéressées</p>
-------------------------	---	---

4/ Conclusion et perspectives : Elargir la concertation aux habitants et usagers par un travail d'animation du projet de territoire

Il nous semble que la réussite de ce projet dépend de la prise en compte des usagers et de l'implication des habitants dans ce projet (sous diverses formes) car la vallée de la Sélune n'est pas seulement intégrée à leur espace de vie, elle est constitutive d'un espace « vécu » auquel ils sont attachés et dans lequel ils se projettent.

Aujourd'hui, les incertitudes quant à la décision d'arasement rendent compliqués les initiatives des uns et des autres mais les chercheurs du Volet 4 sont disposés à communiquer leurs résultats sous les formes proposées et à participer à des échanges avec les élus, habitants et usagers. La mise en œuvre de démarches plus ambitieuses (comme par exemple la valorisation des résultats collectés ou la mise en œuvre de démarches participatives sur le temps long de la phase de transition) nécessitera en revanche de trouver des moyens financiers permettant à l'équipe de s'engager raisonnablement dans ce projet.

Enfin, l'équipe travaille actuellement sur une version améliorée du diaporama présentée lors de cette rencontre du 15/12/15. Celui-ci pourrait être diffusé sur le site Internet et relayé (avec une courte introduction présentant l'équipe et la démarche) sur les sites web des municipalités concernées qui seraient intéressées (certaines s'étant manifestées dans ce sens).